

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

(n° 2017/3179 à 2017/3329)

Présidence de M. Georges KEPENEKIAN,

Le lundi 25 septembre 2017 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 septembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Ce Conseil municipal est mon deuxième, mais mon vrai premier.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance, par vote à main levée : Mme Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal).

Présents: M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, Mme Manoukian, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Rivoire (pouvoir à Mme Bley), M. David (pouvoir à Mme Nachury), M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Brugnera (pouvoir à M. Corazzol), Mme Fondeur (pouvoir à M. Lévy), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Reynaud), M. Collomb (pouvoir à M. Képénékian), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Hajri)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Berra (pouvoir à Mme Balas), M. Bérat (pouvoir à Mme Roux de Bézieux), M. Bernard (pouvoir à Mme Palomino), M. Blache (pouvoir à Mme Berra), M. Coulon (pouvoir à Mme Tazdaït), M. Cucherat (pouvoir à Mme Ait Maten), M. Durand (pouvoir à Mme Faurie-Gauthier), Mme Frih (pouvoir à Mme Hobert), M. Hamelin (pouvoir à M. Guillard), M. Le Faou (pouvoir à M. Kismoune), Mme Lévy (pouvoir à M. Royer), M. Maleski (pouvoir à Mme Rolland Vannini), Mme Manoukian (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Picot (pouvoir à M. Philip)

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté).

Hommage à la mémoire de Mme Chantal Sandrin

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose qu'en ce début de séance, nous rendions hommage à la mémoire de Mme Chantal Sandrin, Adjointe d'arrondissement de Lyon 8e, qui nous a quittés il y a maintenant quelques jours.

Je donne la parole à M. Christian Coulon, Maire du 8e arrondissement.

M. COULON Christian, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant de débiter notre Conseil municipal, merci Monsieur le Maire, de me donner la parole pour marquer la disparition de notre collègue Chantal Sandrin, Maire adjointe du 8e arrondissement de Lyon.

Chantal nous a quittés le mardi 29 août dernier, dans des circonstances troublantes. La foule venue en nombre assister à ses obsèques mercredi 6 septembre, a témoigné des liens sincères que Chantal avait su tisser tout au long de sa vie. L'émotion est à la hauteur du vide qu'elle laisse derrière elle. Chantal était née le 4 décembre 1953 à Chatillon sur Seine. La vie ne l'avait pas épargnée. Depuis le décès de son fils, elle gardait en elle une blessure profonde et irréparable : son regard en portait la trace.

Malgré tout, armée de son sourire, elle vivait chaque jour comme un défi. Proche de ses sœurs, de ses neveux et nièces, auxquels elle tenait tant, elle regardait résolument vers l'avenir. Elle était de ces personnes pleines d'entrain, d'allant et d'envie, qui ne font pas de vagues, ne créent jamais de conflits et font l'unanimité autour d'elles. Attentionnée, généreuse et engagée, elle était toujours disposée à aider les autres, elle trouvait toujours du temps libre pour servir l'intérêt collectif, sans attendre de reconnaissance. Une seule chose comptait pour elle, l'amélioration de l'humanité.

En parallèle d'une carrière au sein de la police nationale, elle s'était impliquée résolument dans la vie associative locale : conseils de quartier Grand Trou, Moulin à Vent, Petite Guill, Pennons de Lyon, SELGT, chorale, MJC et d'autres...

Retraitée depuis janvier 2015, elle continuait d'épauler ses anciens collègues policiers, par le biais de la réserve civile. Chantal avait les valeurs de la République chevillées au corps : sa devise était Liberté, Egalité, Fraternité.

En 2014, elle avait fait le choix de l'engagement au sein de la vie publique. Elue Conseillère du 8e arrondissement, Chantal était devenue Adjointe déléguée aux Seniors et aux liens intergénérationnels. En quelques années, elle avait su, avec discrétion, assiduité et compétence, trouver sa place au sein d'une équipe diverse et plurielle. Sa courtoisie, son humilité et son dévouement, manqueront à nos aînés.

Si dans nos actions continues, nous n'avons guère le loisir de cultiver des relations personnelles entre nous, le travail en commun n'en crée pas moins des liens qui ne s'arrêtent pas au seul exercice de nos fonctions. Généralement, nous en parlons peu car nos sentiments personnels n'ont pas à interférer dans nos prises de position. Pourtant, ce travail en commun n'est pas sans forger des amitiés sincères. Je n'irai pas plus loin dans cette voie, si ce n'est pour rappeler que c'est en continuant ce travail en commun, que nous rendrons le plus bel hommage à Chantal.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Maire du 8e, pour cette évocation.

A la mémoire de Mme Chantal Sandrin, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

Approbation des Procès-verbaux des séances des 29 mai 2017, 17 juillet 2017 et 18 juillet 2017

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance :

- du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 paru au Bulletin municipal officiel du 14 août 2017,

- et des procès-verbaux des séances du 17 et 18 juillet 2017, parus au Bulletin municipal officiel du 18 septembre 2017.

Si personne n'a d'observations à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire par délégation du Conseil

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, n° 2015/1496 du 28 septembre 2015 et n° 2017/3176 du 17 juillet 2017.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est adopté)

Communication de M. Le Maire

Projets de délibérations n'ayant pas pu être soumis pour instruction en Commission thématique

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez reçu les dossiers :

- **N° 2017/3326** - Ouragan Irma - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Croix rouge française et à Handicap international ;

- **N° 2017/3327** - Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Montréal (Canada), du 15 au 19 octobre 2017 ;

- **N° 2017/3328** - Mandat spécial accordé à MM. Georges Képénékian et Loïc Graber et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Francfort (Allemagne), du 9 au 11 octobre 2017.

Ces dossiers vous ont été adressés dans le délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour.

Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de les soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Mes chers collègues, je mets donc le dossier n° 2017/3326 - Ouragan Irma - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Croix rouge française et à Handicap international aux voix : auparavant, je voudrais vous rappeler que nous avons, après cette tragédie qui a frappé les Caraïbes, avec ce terrible ouragan, la Ville de Lyon, tout comme la Métropole, ont décidé de participer à l'élan de solidarité internationale.

Nous avons souhaité apporter notre aide aux victimes et soutenir des actions de reconstruction des zones sinistrées en attribuant des subventions d'urgence à des organisations non gouvernementales intervenant auprès des populations. Nous sommes, bien sûr, solidaires avec ces territoires et leurs habitants et souhaitons que ces ONG puissent par leur expertise en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement après ces catastrophes naturelles, agir le plus efficacement possible.

Avec la Métropole, un soutien est donc apporté à la Croix-Rouge et à Handicap international, dont le professionnalisme est bien entendu largement établi.

C'est ce message de solidarité que nous souhaitons adresser aux populations victimes de cette catastrophe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Modification du nombre de commissions thématiques créées à titre permanent – Désignation des représentants du Conseil - Dossier n° 2017/3300

M. LE MAIRE : Pour tenir compte du nouvel exécutif désigné le 17 juillet dernier, nous proposons au Conseil municipal d'adapter le périmètre des commissions thématiques du Conseil et, pour accompagner ce mouvement, d'en diminuer le nombre.

Nous savons que cette question a été à l'étude, suggérée depuis de longs mois, que le travail a été conduit et qu'enfin il aboutit et que c'est à l'occasion du renouvellement de ce Conseil, que je peux vous proposer ces modifications et de ramener ces commissions qui étaient au nombre de 10 à 7. Ainsi, sont constituées, les commissions suivantes :

- 1- Finances - Commande Publique - Administration Générale - Ressources Humaines ;
- 2- Education – Petite Enfance – Université – Jeunesse – Vie Associative - Sports ;
- 3- Urbanisme – Logement – Cadre de Vie – Environnement – Politique de la Ville – Déplacements – Sécurité – Voirie ;
- 4- Immobilier – Bâtiments ;
- 5- Culture – Patrimoine ;
- 6- Relations Internationales – Économie – Commerce et Artisanat – Tourisme ;
- 7- Affaires Sociales – Solidarité – Santé – Droits des citoyens.

Pour ce qui concerne la répartition des sièges, je vous propose le principe suivant :

- a) - chaque commission dispose d'un nombre de sièges de base égal à 21 ;
- b) - la répartition de ces sièges est effectuée suivant le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, chaque groupe politique disposant au moins d'un siège ;
- c) - les élus non-inscrits dans un groupe politique participent, à titre permanent, à la ou aux commission(s) de leur choix.

Je vous propose donc de mettre d'abord aux voix la modification du nombre de commissions : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté).

Nous allons maintenant passer à la désignation des membres de chaque commission.

Commission Finances – Commande Publique – Administration Générale – Ressources Humaines

M. LE MAIRE : Pour la commission FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Sandrine Frih, Guy Corazzol, Loïc Graber, Roland Bernard, Mina Hajri, Jérôme Maleski, Gilda Hobert, David Kimelfeld, Thomas Rudigoz, Richard Brumm, Gérard Claisse, Nicole Gay, Antonia Bley, Françoise Chevallier, Isabelle Granjon, Denis Brolquier, Christophe Geourjon, Luc Lafond, Laurence Balas, Georges Fenech, Stéphane Guillard, Michel Havard, Christophe Boudot.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose que nous puissions voter à main levée, si vous en êtes d'accord.

Il faut pour cela, bien sûr, qu'à l'unanimité nous acceptions ce mode de scrutin. Je mets donc d'abord aux voix cette proposition : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant aux voix la liste qui vous est soumise : Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

 Commission Education – Petite Enfance – Université – Jeunesse – Vie Associative - Sports

M. LE MAIRE : Pour la commission Education – Petite enfance – Université – Jeunesse – Vie Associative - Sports, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Guy Corazzol, Yann Cucherat, Charles-Franck Lévy, Jérôme Maleski, Loïc Graber, Nathalie Rolland-Vannini, Thierry Braillard, Myriam Picot, Sylvie Palomino, Blandine Reynaud, Elvire Servien, Dounia Besson, Antonia Bley, Françoise Chevallier, Isabelle Granjon, Véronique Bauguil, Christophe Geourjon, Pierre Bérat, Inès de Lavernée, Dominique Nachury, Elodie Roux de Bézieux.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

(La liste est adoptée.)

 Commission Urbanisme – Logement – Cadre de Vie – Environnement – Politique de la Ville – Déplacements – Sécurité - Voirie

M. LE MAIRE : Pour la Commission Urbanisme – Logement – Cadre de Vie – Environnement – Politique de la Ville – Déplacements – Sécurité - Voirie, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Jean-Yves Sécheresse, Michel Le Faou, Ali Kismoune, Loïc Graber, Jérôme Maleski, Charles-Franck Lévy, Mina Hajri, Sylvie Palomino, Zorah Aït-Maten, Blandine Reynaud, Richard Brumm, Dounia Besson, Alain Giordano, Françoise Chevallier, Arthur Remy, Christelle Madeleine, Luc Lafond, Pierre Bérat, Jean-Jacques David, Stéphane Guillaud, Joëlle Sangouard.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

 Commission Immobilier - Bâtiments

M. LE MAIRE : Pour la commission Immobilier - Bâtiments, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Michel Le Faou, Jérôme Maleski, Charles-Franck Lévy, Mina Hajri, Gilda Hobert, Nathalie Rolland-Vannini, Thierry Philip, Djida Tazdaït, Jean-Dominique Durand, Fouziya Bouzerda, Nicole Gay, Dounia Besson, Françoise Rivoire, Etienne Tête, Arthur Remy, Christelle Madeleine, Luc Lafond, Jean-Jacques David, Georges Fenech, Stéphane Guillaud, Dominique Nachury.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

 Commission Culture - Patrimoine

M. LE MAIRE : Pour la commission Culture - Patrimoine, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Loïc Graber, Yann Cucherat, Jérôme Maleski, Sylvie Palomino, Gilda Hobert, Marie-Odile Fondeur, Myriam Picot, Jean-Yves Sécheresse, Djida Tazdaït, Jean-Dominique Durand, Anne-Sophie Condemine, Henriette Manoukian, Alain Giordano, Etienne Tête, Nathalie Perrin-Gilbert, Luc Lafond, Fabienne Lévy, Pascal Blache, Emmanuel Hamelin, Elodie Roux de Bézieux, Joëlle Sangouard.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

 Commission Relations Internationales – Economie – Commerce et Artisanat - Tourisme

M. LE MAIRE : Pour la commission Relations Internationales – Economie – Commerce et Artisanat - Tourisme, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Karine Dognin-Sauze, Yann Cucherat, Roland Bernard, Marie-Odile Fondeur, Djida Tazdaït, Sandrine Frih, Jérôme Maleski, Myriam Picot, Thomas Rudigoz, Fouziya Bouzerda, Anne-Sophie Condemine, Dounia Besson, Antonia Bley, Emeline Baume, Arthur Remy, Fabienne Lévy, François Royer, Nora Berra, Pascal Blache, Emmanuel Hamelin, Elodie Roux de Bézieux.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

Commission Affaires Sociales – Solidarité – Santé – Droits des Citoyens

M. LE MAIRE : Pour la commission Affaires Sociales – Solidarité – Santé – Droits des Citoyens, je vous propose les candidatures suivantes, en accord avec chaque groupe de notre Conseil :

Zorah Aït-Maten, Djida Tazdaït, Mina Hajri, Yann Cucherat, Sylvie Palomino, Nathalie Rolland-Vannini, Gilda Hobert, Jean-Louis Touraine, Myriam Picot, Céline Faurie-Gauthier, Carole Burillon, Thérèse Rabatel, Françoise Rivoire, Emeline Baume, Nathalie Perrin-Gilbert, Véronique Bauguil, François Royer, Laurence Balas, Nora Berra, Inès de Lavernée, Dominique Nachury.

Ya-t'il d'autres listes ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la liste aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La liste est adoptée.)

Renouvellement partiel de la Commission communale des impôts directs (CCID) : Etablissement de la liste des contribuables proposés par la Ville de Lyon – Dossier n° 2017/3301

M. LE MAIRE : Suite au départ de trois commissaires et conformément à l'article 1650 du code général des impôts, l'administration fiscale a demandé à la Ville de Lyon de dresser une liste de six noms à partir de laquelle elle désignera les remplaçants au sein de la Commission communale des impôts directs.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Bernard Bochart - Mina Hajri

- Daniel Perez - Jean-François Auzal

- Jean-Claude Parcot - Salah Benchaara

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant les candidatures aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les candidatures sont adoptées.)

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation de représentants au sein de l'assemblée générale de l'Opéra national de Lyon - Dossier n° 2017/3302

M. LE MAIRE : le Conseil municipal a désigné 7 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'un rectificatif déposé sur vos pupitres et vous propose de pourvoir au remplacement de deux de nos représentants : M. Thomas Rudigoz et moi-même.

Je vous propose les candidatures suivantes : M. Loïc Graber et M. Louis Pelaez.

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant les deux candidatures aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les candidatures sont adoptées.)

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé École nationale supérieure des Beaux-arts de Lyon - Dossier n° 2017/3303

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné 8 représentants titulaires et 8 suppléants au sein du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure des Beaux arts de Lyon.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de deux d'entre eux : moi-même en tant que titulaire et Mme Anne Brugnera, en tant que suppléante.

En outre, à la demande du groupe UDI et apparentés, et c'est l'objet du rectificatif que vous avez sur vos pupitres, le Conseil municipal est invité à pourvoir à nouveau le siège de titulaire occupé, jusqu'à présent, par Mme Djida Tazdaït, de même que le siège de suppléant occupé, jusqu'à ce jour, par M. Luc Lafond.

Au total, nous devons pourvoir 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires proposés : Loïc Graber et Luc Lafond.

Suppléants proposés : Guy Corazzol et Fabienne Lévy.

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est

contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant les candidatures aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les candidatures sont adoptées.)

Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration du comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS) - dossier n° 2017/3305

M. LE MAIRE : le Conseil municipal a désigné 8 représentants titulaires et 8 suppléants au sein du Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de 2 suppléants : Mme Anne Brugnera et moi-même.

Je vous propose les candidatures de Loïc Graber et Sandrine Frih.

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant les candidatures aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les candidatures sont adoptées.)

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Association pour la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme - Dossier n° 2017/3306

M. LE MAIRE : le Conseil municipal m'avait désigné en tant que représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Association pour la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme.

Je vous propose de pourvoir à mon remplacement.

Je vous propose la candidature de Djida Tazdaït. Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la candidature aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La candidature de Mme Tazdaït est adoptée.)

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier - Dossier n° 2017/3307

M. LE MAIRE : le Conseil municipal a désigné 9 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier, dont je fais partie.

Je vous propose de pourvoir à mon remplacement. Je vous propose la candidature de M. Loïc Graber. Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la candidature aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La candidature de M. Graber est adoptée.)

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Association Comité des fêtes - Dossier n° 2017/3311

M. LE MAIRE : le Conseil municipal m'a désigné en tant que représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Association Comité des fêtes.

Je vous propose de pourvoir à mon remplacement.

Je vous propose la candidature de M. Yann Cucherat.

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je mets maintenant la candidature aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La candidature de M. Cucherat est adoptée.)

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Désignation de représentants au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Dossier n° 2017/3313

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné 6 représentants titulaires et 6 suppléants au sein du Comité consultatif du collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'un rectificatif déposé sur vos pupitres et vous propose de pourvoir au remplacement de 3 suppléants : M. Thomas Rudigoz, Mme Anne Brugnera et moi-même.

Avant de procéder à ces désignations, nous avons une demande de temps de parole du Groupe Lyon citoyenne et solidaire, Mme Perrin-Gilbert à qui je passe la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, nous nous abstenons sur cette désignation ce soir, non pas que nous soyons contre le Collège d'éthique qui a le mérite d'exister à Lyon, mais parce qu'il ne répond pas à une question que nous posons régulièrement : la question de l'efficacité des caméras installées depuis 2001 sur l'espace public urbain à Lyon.

Conseillers municipaux, nous devons voter assez régulièrement des budgets pour installer, réparer, remplacer ces caméras. Nous devons voter des budgets pour rémunérer le personnel qui veille, derrière les murs d'écrans reliés aux caméras.

Ma question est donc pratique-pratique : la vidéosurveillance est-elle efficace ? L'argent public est-il bien alloué en matière de prévention et de sûreté ? Personnellement, en tant qu'élue municipale, en tant que maire d'arrondissement d'ailleurs, je ne sais toujours pas aujourd'hui juger du bon rapport qualité-prix ou non, des caméras dans l'espace public. Et je ne peux me satisfaire des réponses faites ici habituellement, du type : tel violeur a été arrêté grâce à telle caméra, tel enlèvement a été empêché, grâce à telle autre...

Bien sûr, toute vie humaine sauvée, toute agression empêchée, compte en elle-même, pour elle-même et je me mets aisément à la place ou du côté de la victime et de sa famille. Mais le propos politique ne peut s'arrêter à des cas particuliers ou sensationnels, car nous sommes là pour bâtir des politiques publiques et pour cela, nous avons besoin d'évaluations.

Je suis sûre que depuis 2001, vous avez des études et retours sérieux sur une période large et sur le périmètre de la ville.

Pour ma part, je ne peux que garder en mémoire le rapport public de la Chambre Régionale des Comptes qui en 2010 concluait que la baisse de la délinquance sur la voie publique était la même dans les quartiers non surveillés que dans les quartiers surveillés par caméra. Ya-t-il eu d'autres rapports que la commission depuis celui-ci ?

De même je garde en mémoire et pour finir, que Gérard Collomb lui-même, en tant que Maire de Lyon avait souhaité une évaluation de cette politique. Il nous avait soumis ici-même en septembre 2011 une délibération consistant à rémunérer sur trois ans un étudiant en thèse pour évaluer l'efficacité du dispositif.

Cette thèse réalisée jusqu'en 2014 était dirigée par Valérie November, professeur à l'école polytechnique de Lausanne, spécialiste de l'étude des dispositifs de surveillance. Aussi bien M. Lafond que M. Tête ont demandé la communication en cette assemblée de cette thèse. Ce fut sans suite et de fait, trois ans après la fin de cette étude, aucun résultat ne nous a été communiqué.

Alors parce qu'elle a été financée par les deniers publics, moitié ville, moitié état, nous demandons communication de cette étude au Conseil municipal.

Nous demandons également si d'autres études ont eu lieu depuis ou parallèlement. Cette demande est légale, c'est notre droit d'élus à l'information. Elle est aussi légitime à l'heure où notre gouvernement et notre municipalité font de l'évaluation et de l'efficacité des politiques publiques un objectif premier. Je vous remercie de votre attention.

M. Sécheresse Jean-Yves, Adjoint : Je répondrai en quelques mots, dans la mesure où Mme la Maire, vous posez les questions en même temps que vous apportez les réponses, de manière à pouvoir dire non. Donc, vous comprenez que c'est un débat un peu lassant.

Mais rassurez-vous, chaque nuit nos agents qui sont devant les images alertent à la fois le GOM ou la police nationale pour arrêter, et c'est régulier chaque nuit, tel ou tel malfaiteur qui a commis telle et telle action répréhensible.

Le collège d'éthique a toujours pour mission de suivre les activités de notre vidéoprotection. Par ailleurs, je lui ai demandé en début de mandat de s'attacher à suivre tout ce qui concerne les progrès technologiques ou les améliorations technologiques soit en matière de caméra, soit en matière de matériel en tout genre. Vous imaginez bien que ce sont des choses un peu compliquées, qu'il m'est difficile de développer aujourd'hui.

Donc, tout va bien rassurez-vous du côté de la vidéoprotection qui est un outil extrêmement utile, non seulement à la police municipale, puisque maintenant le GOM travaille depuis qu'il est armé – vous aviez refusé qu'il soit armé- jusqu'à 2 h 30 du matin. Cela permet aux opérateurs qui sont devant leurs images d'alerter directement le GOM qui agit dans les secondes qui suivent.

En ce qui concerne la thèse, je suis désolé, je ne peux pas vous la montrer dans la mesure où elle n'a pas été soutenue, et vous comprenez bien que le jour où elle aura été soutenue, ce qui devrait arriver d'ici peu - c'est une thèse qui est sous la direction de M. Comby de Lyon 2- elle sera naturellement d'abord présentée au Maire, au Président du Collège et ensuite à l'ensemble des groupes politiques- je me ferai un plaisir bien entendu de rencontrer l'ensemble des groupes politiques.

Compte tenu de son probable volume de l'ordre de plusieurs centaines de pages, nous vous proposerons une version courte et probablement plus digeste. Je crois que cette thèse intéressera ceux qui suivent vraiment les questions de vidéoprotection, pas ceux qui font de l'agitation idéologique puisque bien entendu, on est face à un certain nombre d'éléments qui sont extrêmement intéressants et qui permettront d'apporter une réflexion pour nous.

Bien entendu, je ne manquerai pas, je l'ai déjà fait, de donner des nouvelles de la rédaction de cette thèse dès qu'elle nous sera proposée. Je vous rappelle que même si la date de 2014 avait été à un moment donné programmée, c'était M. Jean-Louis Touraine qui avait fait l'ensemble des démarches à la fin du mandat précédent, en particulier auprès des Suisses car c'est une enseignante suisse qui suit d'ailleurs les travaux, que l'on se rassure, cette thèse sera présentée aux Présidents des différents groupes de notre assemblée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Donc vous devriez avoir des réponses satisfaisantes Madame la Maire, prochainement. Mais je constate la préoccupation que nous avons d'utiliser au mieux l'argent public et que nous sommes aussi attentifs à ce qu'il ne s'évapore pas en fausse conviction.

Donc, je crois qu'il y a quelques éléments qui permettent depuis 2010 de penser que cette vidéoprotection a montré quelque signe d'efficacité et bien volontiers, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Loïc Graber
- Béatrice Gailliout
- Guy Corazzol

Ya-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté)

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Les groupes Lyon citoyenne et solidaire, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et UDI et apparentés se sont abstenus.)

2017/3315 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil national de l'association Cités Unies France

M. LE MAIRE : le Conseil municipal m'a désigné en tant que représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil national de l'association Cités Unies France.

Je vous propose de pourvoir à mon remplacement.

M. LE MAIRE : je vous propose la candidature suivante :

Mme Karine Dognin-Sauze

Ya-t-il d'autres candidats ?

M. LE MAIRE : je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (adopté)

M. LE MAIRE : je mets maintenant la candidature aux voix – je vous propose de voter pour et de ne pas vous abstenir :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et UDI et apparentés se sont abstenus.)

2017/3316 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS)

M. LE MAIRE : le Conseil municipal a désigné 10 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de M. Bernard Tacail en raison de son départ en retraite.

Avant de procéder à la désignation de son successeur, nous avons une demande de temps de parole et je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard pour 3 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, mardi dernier, les administrateurs de la SAHLMAS ont été convoqués en toute urgence pour un Conseil d'administration ayant pour unique objet de renouveler le mandat du Directeur général. Celui-ci était en effet arrivé à son terme le 28 mai 2014, vous avez bien entendu – le 28 mai 2014 !

Pour faire simple, depuis un peu plus de trois ans, le Directeur général de ce satellite de la Ville de Lyon n'avait plus le pouvoir d'engager la SAHLMAS, ce qui a pourtant été le cas à de nombreuses reprises.

Si le problème de la validité juridique des actes passés par le Directeur général depuis cette date se doit d'être posé, c'est plus la question du contrôle que la Ville de Lyon exerce sur ses satellites qui interpelle aujourd'hui les élus du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon.

Il ne s'agit en effet pas là d'une première et les dossiers illustrant cette absence de contrôle de la ville ou du moins un contrôle plus que déficient sont malheureusement devenus classiques.

Au mandat précédent, votre prédécesseur avait déjà dû jouer les pompiers pour remettre un peu d'ordre à la SACVL, plombée par une gestion pour le moins approximative et des emprunts toxiques.

Depuis 2014, en tant qu'adjoint à la culture, vous étiez en première ligne pour tenter de justifier les dérives constatées aux Subsistances, à la Villa Gillet ou plus récemment à l'Opéra. A chaque fois, pour la SACVL, comme pour les dossiers culturels, un seul message « dormez tranquille tout est sous contrôle ». A chaque fois, un nouveau dossier vient malheureusement nous réveiller.

Pour revenir à la SAHLMAS, deux remarques :

- la délibération adoptée par les seuls administrateurs de votre majorité prévoit que le mandat confié au Directeur général est rétroactif au 29 mai 2014. Il me semble juridiquement pour le moins léger d'avoir accordé cette rétroactivité sans connaître la liste exhaustive et limitative des actes repris,

- il a en outre été décidé d'avoir recours à un cabinet extérieur pour s'assurer que le fonctionnement interne de la SAHLMAS ne présente pas d'autre faille.

Puisque manifestement, le contrôle exercé par la Ville de Lyon sur ses satellites laisse parfois à désirer, ne devriez-vous pas Monsieur le Maire, avoir pour l'ensemble des structures dépendant de la Ville, recours à une aide extérieure, qu'une fois pour toutes, nous puissions dormir tranquille.

M. LE FAOU Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, oui, il y a bien eu une anomalie avec l'oubli du renouvellement du mandat du Directeur général et ce, depuis l'année 2014, et malgré la tenue régulière de Conseil d'administration et ceci s'est fait dans le respect total de l'intérêt social et de la parfaite information des administrateurs au sujet de l'activité de la société.

Pour mémoire, je rappellerai juste quelques éléments au titre de l'activité de cette société, notamment depuis que le Directeur général est en place, à savoir depuis 2009 :

- 11 résidences « autonomie » ont été réhabilitées pour 35 millions d'euros,
- 2 EPHAD – les EPHAD Bertrand et Constant- pour 25 millions ont été construites,
- 2 résidences étudiantes, à savoir Philomène Magnin et Bugeaud ont été réalisées pour un montant de 15 millions d'euros,
- 3 opérations de démolitions ont été réalisées – Bataille, Bugeaud et Philomène Magnin- ce qui a permis de reconvertir ces sites pour produire du logement étudiant.

Durant cette période aucun contentieux n'a été formulé sur les appels d'offres, aucun n'a été formulé sur les marchés, aucune réserve des commissaires au compte n'a été formulée, et aucun recours des tiers au titres des autorisations d'urbanisme n'a été constaté sur les opérations en question.

Donc, le Directeur général, notamment au travers des engagements qu'il a pu signer au titre de 2014, ces engagements restent de plein effet sur le plan juridique sachant que l'activité de la société n'est pas exposée et qu'elle est en parfaite santé. Nous avons donc procédé à un renouvellement de mandat de façon rétroactive pour une période qui court jusqu'à la fin de l'année 2019 lors du précédent Conseil d'administration qui s'est tenu le 19 septembre de cette année.

Comme nous l'avons indiqué, je pense qu'aujourd'hui nous serons beaucoup plus vigilants sur le fonctionnement de cette structure à la fois sur le fonctionnement de la société en tant que telle, au niveau de la tenue des Conseils d'administration et des Assemblées générales, au niveau du renouvellement des mandats, avec une vigilance aussi particulière sur l'ensemble des formalités administratives qui doivent être visées à la fois par les administrateurs.

M. LE FAOU : Au niveau du renouvellement des mandats avec une vigilance particulière sur l'ensemble des formalités administratives qui doivent être visées à la fois par les administrateurs et je pense qu'il sera aussi nécessaire qu'au niveau de la Ville nous soyons vigilant sur l'ensemble de ces éléments-là.

Je rappelle juste que la SAHLMAS est détenue à la fois par la Ville et par le CCAS, et que dans ce cadre-là nous aurons à organiser la vigilance nécessaire sur l'ensemble de ces points.

Au travers de mon propos je voulais surtout signaler qu'à la fois le Directeur Général a complètement agi dans l'intérêt de la société, que l'ensemble des projets ont pu être menés et j'ai pu les citer durant cette période-là sans qu'aucune contestation sur ces projets n'ait eu lieu et ils ont été menés à bien dans l'intérêt économique de la structure qu'est la SAHLMAS. Et je pense qu'on peut se féliciter d'avoir un outil de ce type-là à la disposition de la Ville pour mener un certain nombre d'opérations destinés à gérer de l'habitat social en direction des personnes âgées ou du public étudiant que nous savons en constante augmentation sur le territoire de notre ville. Donc il faut, je pense, se féliciter de l'existence de cette structure et nous serons à l'avenir beaucoup plus vigilant pour faire en sorte que cette structure soit sous contrôle à l'image de ce que nous avons pu faire pour d'autres structures antérieurement.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Je ne vais pas rajouter de commentaire, nous aurons sûrement dans le temps à venir à reparler de la SAHLMAS et de son organisation, mais, je ne pense pas M. Guillard que vous soyez un adepte de l'amalgame et de la suspicion généralisée. J'ai bien compris que votre souhait principal était de dormir tranquille, donc ce qu'il y a de sûr c'est que tous les exemples que vous avez cités dans tous les cas, la mission de chacune de ces structures a été garantie. Après, cela ne veut pas dire que nous sommes conformes à chaque minute avec les règles et les procédures. Effectivement, il y a eu un certain nombre de choses à rattraper, mais je voudrais ici, comme vient de le rappeler M. Le Faou

dire que la SAHLMAS n'a failli en rien. J'ai bien compris que ce n'est pas ce que vous aviez suggéré mais la suspicion est vite engagée... Pas de contrôles. Ce qui laisserait penser que s'il n'y a pas de contrôles - la SAHLMAS ne fait pas son travail. Ce sont deux points différents. Nous sommes bien d'accord pour réviser l'organisation de manière à ce que chacun d'entre nous puisse dormir tranquille, c'est quand même par les temps qui courent un objectif.

Je vous propose donc, pour remplacer Bernard Tacail, la candidature de Christiane Cerutti. Y a-t-il d'autres candidats ? Dans le cas contraire, je vous propose un vote à main levée... Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix la candidature. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné dix représentants titulaires au sein du comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de l'une d'entre eux et afin de procéder à la désignation nous avons une demande de parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous nous abstenons sur cette désignation. Non pas que nous soyons contre le principe et encore moins les missions d'une caisse des écoles bien au contraire. Nous voulons que la caisse des écoles réponde encore mieux au besoin des élèves, des familles en appui des projets éducatifs et scolaires le cas échéant et dans la proximité.

Et pour cela nous demandons qu'il existe dans notre ville, et comme c'est le cas à Paris, une caisse des écoles par arrondissements.

Non seulement, la loi Paris, Lyon, Marseille le permet mais cette question des caisses des écoles par arrondissement a été reposée en février 2017 au moment du débat sur la loi portant sur le statut de Paris et l'organisation métropolitaine et valant pour Lyon et Marseille.

Les parlementaires comme les élus Parisiens de majorité et d'opposition ont tous voulu garder le système Caisse d'écoles par arrondissement faisant valoir le meilleur suivi que cette organisation permettait.

Je vais prendre un exemple. Monsieur Corazzol, vous avez été nommé récemment Adjoint à l'éducation. Vous avez pris très vite la mesure de vos fonctions, on peut d'ailleurs vous en remercier.

Vous avez fait en août dernier, le tour des groupes scolaires de notre Ville qui avait bénéficié de travaux durant l'été. Nous nous sommes retrouvés ensemble pour réceptionner les travaux de l'école des tables Claudiennes et vous disiez vous-mêmes lors de cette visite combien la tâche était grande et que vous doutiez d'avoir le temps de faire le tour de toutes les écoles de la Ville d'ici la fin du mandat.

Je le comprends tout à fait, au vu l'étendue de notre Ville, mais justement partant de ce constat, pourquoi ne pas vous appuyer plus sur la proximité pour assurer un meilleur suivi et une meilleure réactivité. C'est en tout cas notre demande et c'est pour cela que nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vous propose, comme on est dans un cadre plus général, que vous avez déjà eu l'occasion de soulever que j'ai proposé une réunion de tous les Maires d'arrondissements pour aborder quelques-uns de ces sujets. Je vous propose que nous puissions l'aborder tous ensemble. Evidemment, ce qui soulèvera la question de « A force d'hyper proximité, que restera-t-il de la proximité de la Ville de Lyon » ? C'est l'équilibre que nous avons à trouver entre cet extrême périphérie et un peu de centralité à un moment où les choses se recombinent plutôt dans l'idée de regrouper des communes. Je vous propose qu'on n'ouvre pas le débat maintenant mais je vous garantis que nous aurons tous ensemble l'occasion de traiter cette question et cela très prochainement.

Je vous propose la candidature de Djida Tazdaït. Y a-t-il d'autres candidats ? Dans le cas contraire, je vous propose un vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix la candidature. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

(Abstention des groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Conseil d'administration de la Fondation réussite scolaire – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (n° 2017/3318)

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal a désigné Mme Brugnera en tant que titulaire au sein du Conseil d'administration de la Fondation réussite scolaire. Je vous propose de pourvoir à son remplacement et je vous propose la candidature du nouvel adjoint à l'éducation, M. Corazzol.

Y a-t-il d'autres candidats ? Dans le cas contraire, je vous propose un vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix la candidature. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

Charte de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées et Comité national de soutien – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (rapport n° 2017/3320)

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Françoise Rivoire. Y a-t-il d'autres candidats ? Dans le cas contraire, je vous propose un vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix la candidature. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

Avant d'aborder les questions écrites du 9ème arrondissement et d'entrer dans le vif du sujet de notre conseil, je voudrais juste prendre deux minutes car nous avons tous appris l'attaque qu'ont subi les locaux de l'horloger de Saint-Paul, je parle de Philippe Carry, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Nous avons été tous frappés par cet événement que Philippe Carry lui-même pensait possible depuis de longs mois. Nous avons eu plusieurs réunions autour de ces questions et de l'action à mener contre ces groupuscules extrémistes qui viennent parfois, particulièrement dans le secteur classé de notre Ville, et nous avons tenu à ce que la Ville puisse réagir à cette attaque pour indiquer toute notre indignation sur ces faits. En même temps nous attendons d'avoir plus d'informations sur l'enquête en cours.

J'ai eu Philippe Carry vendredi, des membres de la Ville et des élus se sont rendus sur place et ce dimanche un temps de manifestation s'est tenu dans le vieux Lyon.

Je voudrais ici redire avec la plus grande fermeté qui doit être la nôtre, notre volonté de condamner ces attaques qui procèdent d'une volonté de terroriser les acteurs de notre cité qui pourraient prendre telle ou telle position et nous restons bien sûr très soucieux de ces faits qui ont tendance à s'ancre dans le vieux Lyon menés par des groupuscules extrémistes. La réponse de la ville doit être très claire et très ferme. Nous allons travailler avec l'ensemble des acteurs, aussi avec les populations dans ce quartier mais au-delà dans la ville pour ne pas laisser cette forme d'intolérance et détourner la philosophie fondamentale de notre Ville qui est au contraire une ville de l'accueil et du vivre ensemble. Pas plus là que dans le reste de la ville nous ne pouvons accepter de telles exactions. Nous devons non seulement assurer les victimes de notre fermeté mais aussi mettre en place un traitement que je qualifie de « préventif ».

Questions écrites du 9e arrondissement

(Approuvées par le Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2017)

Question n° 1 : Groupe scolaire Joannès Masset

M. LE MAIRE : Je salue Bernard Bochart, le nouveau Maire du 9e arrondissement qui, comme vous le savez, ne peut pas siéger formellement dans notre Conseil municipal mais qui est présent et qui est présent à travers d'autres élus. Donc je propose que pour la première question, je passe la parole à Mme Blandine Reynaud.

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Lors de cette rentrée scolaire 2017, la Ville de Lyon a ouvert une nouvelle école provisoire dans le parc Montel, pouvant accueillir jusqu'à 10 classes. Nous nous félicitons de la grande qualité de cette réalisation qui a permis aux enfants du secteur de faire une rentrée dans des conditions optimums et de soulager les effectifs des écoles avoisinantes.

Ce groupe scolaire a été réalisé dans l'attente du groupe scolaire Joannès Masset définitif situé à proximité. En effet, pour des raisons d'autorisations et de réglementation sur les canalisations GRT-Gaz, qui ont changé depuis l'élaboration de l'étude préalable réalisée dès 2008,

le projet initial a été repoussé.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner les éléments d'actualité sur le projet du groupe scolaire Joannès Masset définitif dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2020 ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous les donnerai bien volontiers mais je pense que Mme Nicole GAY va faire mieux que moi.

Mme Gay Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 9e, chers Collègues, je vous remercie Blandine d'avoir souligné dans votre question la qualité de la construction de l'école provisoire Joannès Masset du parc Montel. Ecole provisoire en modulaire bois avec un geste architectural à souligner qui a permis aux enfants de votre arrondissement de faire une belle rentrée dans un environnement boisé, dans des locaux spacieux, lumineux que ce soit pour les classes maternelles, les classes primaires ou le restaurant scolaire. Ces travaux ont été suivis de bout en bout par notre maîtrise d'œuvre interne et nos architectes de la construction.

Merci à elles, parce que ce sont des femmes architectes, et à l'ensemble de nos services qui ont veillé aussi à la qualité et au rendu de cette belle école provisoire.

Venons-en maintenant au futur groupe scolaire qui vous sera livré, comme vous l'avez dit, en septembre 2020. Le programme de travaux prévoit la construction d'un groupe scolaire de 18 classes : 8 en maternelle et 10 en élémentaire, avec un gymnase intégré, bien sûr des cours et des préaux à l'intérieur de l'école, restaurant et tous les locaux annexes habituels (salle des maîtres, salle informatique, lieu accueil parents, etc.). Pour une surface construite totale de 4 000 m².

Les travaux de démolition des anciens bâtiments sont en voie d'achèvement. Les retards intermédiaires ne remettent cependant pas en cause le planning général de l'opération. Nous avons eu quelques squatters qui ont occupé les locaux et l'expulsion par la Préfecture ayant pris beaucoup de temps, malgré la dangerosité des lieux (amiante, métaux lourds) ont créé quelques petits retards.

Les travaux d'adaptation des bâtiments voisins de la direction de l'éclairage public restent à mener : la réfection de toiture notamment, de portails, d'aires de levage, etc.

Le dossier de régularisation de l'implantation du groupe scolaire par rapport à la canalisation gaz suite aux dernières réglementations, implantation dont le principe a été validé par les services concernés, est en cours d'instruction en parallèle de celle du permis de construire qui a été déposée le 25 juillet 2017.

Les études de projet sont en cours par l'architecte qui a été choisi lors de la CAO, l'architecture Dalmas. L'objectif développement durable est de viser une consommation énergétique inférieure de 10 % à l'obligation réglementaire de l'ART 2012.

Parallèlement, les résultats de la campagne archéologique seront connus début 2018. Il ne semble pas que le site soit d'un intérêt majeur sur cet aspect.

Le démarrage des travaux est prévu au troisième trimestre 2018, après consultation des entreprises, et la livraison au deuxième trimestre 2020.

Un projet de délibération sera prochainement présenté au vote du Conseil municipal de novembre pour un montant de 15 350 000 € et comprenant 200 000 € de mobilier ainsi qu'une provision pour travaux de protection en cas de découverte archéologique, s'ajoutant aux 2 650 000 € déjà délibérés pour les démolitions et l'adaptation des locaux de la DEP.

J'espère vous avoir donné les renseignements nécessaires pour informer vos habitants et concitoyens. Merci.

M. LE MAIRE : Je vois que Monsieur le Maire du 9e arrondissement est pleinement rassuré par ces explications. J'ai moi-même visité dans le parc Montel le modulaire qui est là et qui a permis de faire l'ouverture dans les meilleures conditions. Je crois que là-aussi on a une gestion aujourd'hui dans l'attente de l'école définitive de trouver des solutions. Je pense que c'est ce travail qui doit être conduit au mieux. Donc l'affaire est bien engagée.

Question n° 2 : Réhabilitation de l'EHPAD « les Balcons de l'île Barbe »

Mme HAJRI Mina : Monsieur le Maire, la population âgée dépendante est en augmentation et la demande de place en EHPAD public ou associatif à des tarifs abordables à tous est très importante à Lyon. La Ville de Lyon a souhaité développer depuis le nombre de ses lits médicalisés en EHPAD, à l'exemple de l'EHPAD Marius Bertrand qui est passé de 42 à 90 lits.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire quels sont les projets de la Ville de Lyon et du CCAS dans ce domaine et notamment pour l'EHPAD les Balcons de l'île Barbe ?

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Maire du 9e arrondissement, chers Collègues, comme vous l'indiquez dans votre question, la demande de places en EHPAD est très forte sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Lyon a engagé un plan stratégique pour renforcer l'offre d'accueil de ses établissements et répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

En 2008, la Ville disposait de 4 EHPAD, pour un total de 256 lits. Aujourd'hui, grâce à l'extension de l'EHPAD Marius Bertrand, vous le rappelez, dans le 4e arrondissement qui, avec 48 lits supplémentaires, est passé de 42 lits à 90 lits en décembre 2014 et les 33 lits dont dispose la Ville de Lyon au sein de l'EHPAD Constant, piloté par l'ACPPA dans le 3e, nous en avons 337. Nous en aurons 393 en 2020 : en effet, nous avons décidé de créer 56 lits médicalisés supplémentaires à des tarifs accessibles sur l'ensemble de la ville, soit une augmentation de plus de 35 % de notre capacité d'accueil depuis le début de notre mandat.

Il a ainsi été décidé de procéder à l'extension de l'EHPAD des Balcons de l'île Barbe, Monsieur le Maire du 9e, et de passer de 73 à 90 lits, soit 17 lits supplémentaires, pour un coût d'investissement de 6 M€, essentiellement porté par la SAHLMAS. Cette extension s'accompagnera d'une relocalisation du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) en rez-de-jardin et de la conservation d'une unité protégée de 13 lits pour les personnes dites « Alzheimer ».

En outre, 21 lits supplémentaires viendront compléter l'offre de l'EHPAD Etoile du jour dans le 5e arrondissement.

La relocalisation de l'EHPAD Villette d'or située dans le 3e sur le site de la Sarra dans le 5e permettra la création de 18 lits supplémentaires.

Ces deux EHPAD atteindront la capacité de 90 lits.

La création de l'ensemble de ces lits supplémentaires a été actée par l'ARS et la Métropole de Lyon.

C'est dans ce même état d'esprit que la Ville poursuit depuis des années une stratégie identique pour ses Résidences Autonomie Seniors avec un ambitieux plan de rénovation.

Ainsi, depuis 2008, 40 M€ ont été consacrés pour les rénovations de 12 résidences. Ces travaux se poursuivent sur ce mandat et nous pouvons dire que les 15 résidences de la Ville de Lyon, seule offre publique existante ouverte à l'aide sociale, seront d'ici 2020 toutes rénovées.

Comme vous pouvez le constater, la Ville, soucieuse du bien-être et du bien vieillir de ses seniors, déploie de nombreuses initiatives pour faire de ces résidences de vrais acteurs de quartier, ouvertes et animées grâce aux liens intergénérationnels et de Lyon une ville inclusive et solidaire, au plus près des seniors qui sont au cœur de la vie de la cité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Ait-Maten de ces précisions qui sont si importantes dans notre ville bien sûr, mais plus généralement.

Question n° 3 – Grand Projet de Ville de la Duchère

M. LE MAIRE : La troisième question est posée par Mme Karine Dognin-Sauze.

Mme Dognin-Sauze Karine, Adjointe : Parmi les nombreux objectifs du Grand Projet de Ville de la Duchère figuraient la diversification de l'habitat, ainsi qu'une diversification fonctionnelle en termes de développement de commerces et autres activités économiques.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire un point d'étape sur le programme de reconstruction, tant sur le volet habitat, que sur le volet économique ? Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 9e arrondissement, mes chers Collègues, je suis heureux de vous présenter l'avancement de notre Grand Projet de la Duchère, un quartier du Nord-Ouest de Lyon, qui est aujourd'hui totalement transfiguré.

Nous avons pu le constater, Monsieur le Maire de Lyon, cher Georges, Monsieur le Maire du 9e arrondissement, cher Bernard, lors de notre visite du 16 septembre dernier, visite que nous avons faite à l'occasion de l'inauguration de diversification de l'habitat. La résidence « Françoise

Giroud », est une résidence étudiante et de jeunes actifs de plus de 140 places, avec nos partenaires du CROUS et de Résidences Sociales de France (RSF). Ce fut une bonne opportunité de parler de la diversification de l'habitat sur le quartier de la Duchère.

Mais rappelons tout d'abord, que ce Grand Projet a été initié en 2003, sous l'égide de Gérard Collomb, par la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, l'ANRU et une douzaine de partenaires. Un projet destiné à littéralement métamorphoser la troisième colline de Lyon.

Nous étions face à un défi majeur : transformer durablement un ancien quartier HLM des années 60, de quelques 5300 logements.

Un quartier qui n'était plus porté par cette idée de progrès social à l'origine de la construction des grands ensembles, mais un quartier qui était devenu un lieu de relégation. Il fallait à tout prix le redynamiser, le renouveler, l'adapter aux besoins et aux évolutions de notre société.

Le programme de renouvellement urbain a été défini et mis en œuvre avec la SERL, suivant une démarche exigeante de développement durable, qui a permis au quartier de la Duchère d'être parmi les treize premiers sites en France, à se voir décerner dès 2013 le label Eco quartier.

Un projet ambitieux, développé sur une ZAC de 120 hectares, dont l'aménagement est confié à la Société SERL, un quartier où 1700 logements sociaux anciens seront démolis et 1927 logements seront reconstruits. Nous touchons au but, car à ce jour, ce sont 1469 logements qui ont déjà été livrés. Il en reste aujourd'hui 458 à réaliser et ce, d'ici 2020.

Au cœur de ce projet : le développement durable et la mixité sociale et fonctionnelle.

Ainsi, nous atteindrons à terme une proportion de logements sociaux de qualité : soit neufs, soit rénovés suivant les exigences du Plan Energie Climat, avec un rééquilibrage de cette agglomération en terme de logements : 80 % de logements sociaux au départ du projet en 2003, 59 % à la fin de cette année, et enfin 56 % à la fin du projet.

Les logements livrés à La Duchère depuis 2003 se répartissent entre : logements étudiants, logements en accession, logements en locatif intermédiaire, logements sociaux intermédiaires et 377 logements sociaux, ce qui représente uniquement 26 % de la production de logements.

Ainsi, étudiants, familles, jeunes couples... Pour chaque situation et chaque temps de la vie, une offre de logements adaptée est proposée à la Duchère. La variété dans le neuf et l'ancien, le parc social et le parc privé, favorise désormais les parcours résidentiels sur La Duchère.

Nous avons aussi travaillé dans un souci de préservation du patrimoine existant. Ainsi, les éléments patrimoniaux (la Tour panoramique, le Fort, le lavoir du Vallon...) ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

La Tour panoramique, réalisée par François-Régis Cottin en 1972 et classée au patrimoine du XXe siècle a même bénéficié d'un plan de sauvegarde de 13 M€. Dans un objectif d'économies d'énergies, les treize copropriétés du quartier, ce qui représente 1134 logements, ont également bénéficié d'un soutien financier pour réaliser des travaux. Et enfin, 697 logements sociaux ont été réhabilités.

Cette action forte en matière d'habitat, s'appuie sur des principes forts en matière d'urbanisme. Le Projet Urbain de La Duchère a été élaboré dans une recherche constante d'amélioration du cadre de vie, mais ce n'est pas un projet qui a fait table rase du passé, c'est un projet qui s'est appuyé sur la richesse et les atouts de ce territoire.

Sa richesse, c'est bien évidemment sa situation, mais c'est aussi sa population.

C'est pourquoi, le Projet Urbain, bien que structuré sur des axes forts, avec des invariants, s'est aussi appuyé sur une volonté politique forte de concertation et de consultation des habitants. C'est une grande fierté pour La Duchère qui a ainsi conservé « son âme ».

Nous avons su créer un cœur de quartier agréable et accessible, autour de la place Abbé Pierre, qui rassemble équipements publics, commerces et animations. Tous les services dont les habitants ont besoin, ont été développés, car pour bien vivre dans son quartier, le logement seul ne suffit pas. L'offre commerciale a donc été développée.

L'ancienne galerie commerciale du Plateau a cédé la place à 24 locaux commerciaux aménagés en rez-de-chaussée des constructions neuves autour de la place Abbé Pierre : ils permettent de dynamiser la centralité du quartier.

Sur l'ensemble de La Duchère, ce sont aujourd'hui une trentaine de commerces et de services de proximité qui sont à disposition des habitants.

Nous avons ouvert totalement le quartier de La Duchère sur les communes de l'Ouest lyonnais, pour le désenclaver et mieux l'intégrer à son environnement, avec la création de l'avenue Rosa Parks. La Duchère est aujourd'hui la porte d'entrée vers les pôles économiques et commerciaux de l'Ouest lyonnais.

La diversification des fonctions urbaines de La Duchère s'est faite par la création et l'implantation d'immeubles à vocation économique sur le territoire.

L'offre immobilière d'entreprises s'enrichit progressivement avec déjà deux programmes livrés (un Médicentre et un immeuble de bureaux), qui accueillent plusieurs entreprises regroupant des architectes, des avocats, des experts-comptables..., le Centre d'Information et d'Orientation de l'Ouest lyonnais et un Centre médico-psychologique tous publics. Un programme de bureaux et de locaux d'activités sur 5700 m², accueillant notamment l'un des trois pôles entrepreneuriaux impulsés par la Métropole. Il accueillera aussi l'Entreprise Hydreka qui est spécialisée dans la fourniture de chaînes de mesure pour le cycle de l'eau et qui permettra l'accueil de 50 salariés au démarrage de l'activité.

L'implantation d'un hôtel et de deux bâtiments de bureaux et activités est également en cours d'études. Ces deux programmes s'inscrivent en complémentarité de l'offre.

Nous avons aussi valorisé le paysage et la nature, grâce au réaménagement du part du Vallon (11 hectares qui ont été ré ouverts en 2014). Dans ce quartier doté de 40% d'espaces verts, la nature est au cœur du projet.

Vous me donnez l'occasion aujourd'hui, et je veux à travers mon propos, remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ce Grand Projet de Ville : à la fois l'ensemble des partenaires, des professionnels, qui ont agi sur ce projet, la SERL, les équipes de la Mission Duchère, les équipes de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Une transformation qui s'est faite au prix de 500 M€ d'investissements réalisés dans le cadre du premier Plan de Renouvellement Urbain initié en 2003.

Vous le savez sans doute, nous aborderons très prochainement, la phase suivante, plus particulièrement concentrée sur le quartier de la Sauvegarde et sur le quartier du Château, qui sont tous deux inscrits au Nouveau Plan de Renouvellement Urbain, en priorité nationale, avec des premières démolitions qui interviendront d'ici 2020 sur le secteur de la Sauvegarde.

Nous aurons donc l'occasion, Monsieur le Maire, d'évoquer à nouveau les multiples projets qui ne manqueront pas de transformer ces deux quartiers, pour faire définitivement de La Duchère un morceau de ville. Une ville douce et agréable que nous souhaitons tous.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cette réponse argumentée et étayée qui était l'occasion de saluer le travail exemplaire qui a été fait dans tout ce secteur de La Duchère qui donne lieu à de nombreuses visites pour voir ce que peut être la transformation d'un quartier, sans perdre son identité, sans perdre ses racines, tout en proposant bien entendu un nouveau projet. Donc, vraiment, merci à tous ceux qui ont rendu cela possible.

Monsieur le Maire du 9e, cher Bernard Bochard, j'espère que vous êtes rassuré par les réponses aux différentes questions que vous nous avez posées.

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENT, VOIRIE

2017/3299 - Dénomination de voie nouvelle : rue Jacqueline et Roland de Pury à Lyon 2e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. LE MAIRE : Chers Collègues, nous vous proposons maintenant de voter la dénomination d'une rue à Confluence à la mémoire de Jacqueline et Roland de Pury et vous constatez d'ailleurs que nous avons tenu à cette double dénomination et Thérèse Rabatel qui veille à la parité la jugera au mieux.

Je voulais saluer avant tout la présence de la famille, des pasteurs et des autres personnalités qui nous font l'honneur d'assister à ce vote.

Cette dénomination vous est proposée dans le cadre du 500ème anniversaire de la réforme qui est fêté en 2017 et nous avons voulu associer

cette inauguration à cet événement important dans notre pays et à travers Jacqueline et Roland de Pury, nous avons souhaité rendre hommage à ces protestants dont l'action courageuse durant la seconde guerre mondiale a permis le sauvetage de nombreux juifs pourchassés.

A ce titre, d'ailleurs, Jacqueline et Roland de Pury ont été déclarés Justes parmi les Nations par l'Institut Yad Vashem et cela déjà en 1976.

La localisation a été choisie en accord avec la famille et les autorités protestantes. En effet, il s'agit d'une rue qui relie la place François Mitterrand devant le Conseil régional et le bord du Rhône. Demain, cette voie sera très importante et la mémoire de ces héros s'inscrira dignement sur l'espace public.

Je passe la parole à MM. Jean-Dominique Durand et Thierry Philip pour nous présenter ce rapport également.

M. DURAND Jean-Dominique : Merci, Monsieur le Maire, Chers Collègues, comme vous venez de le rappeler, le 31 octobre 1517, Martin Luther affichait ses « 95 thèses » sur la porte de l'église de Wittember, ouvrant la voie à la réforme. 500 ans plus tard, la Ville de Lyon souhaite souligner ce que le protestantisme lui a apporté en honorant deux grandes figures protestantes qui ont marqué son histoire à un moment particulièrement sombre.

Il s'agit d'un couple, Jacqueline et Roland de Pury. Il est rare d'honorer un couple. J'ai eu le plaisir d'inaugurer récemment une rue dédiée à un couple lui aussi engagé ensemble dans la Résistance, Blanche et Georges Caton dans le 7^e arrondissement, qui compte aussi la rue Sabine et Miron Zlatin, deux grandes figures de la lutte contre le Mal.

Jacqueline et Roland de Pury ont été reconnus ensemble comme Justes parmi les Nations par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem en 1976. Il est vrai que tout comme les Caton ou les Zlatin, il est difficile de les séparer tant ils sont complémentaires.

On connaît mieux Roland de Pury car son action était publique. Pasteur de l'Eglise réformée, il exerçait au temple de la rue Lanterne. Thierry Philip reviendra dans un instant sur ses sermons, en particulier celui fameux, du 14 juillet 1940 appelant à refuser la défaite, une sorte d'appel protestant du 18 juin. Par ses discours, par ses écrits, par son travail dans un esprit œcuménique avec les jésuites de Fourvière et les Cahiers du Témoignage chrétien, le pasteur de Pury incarne, porté par un grand talent littéraire et d'orateur, ce que fut la Résistance spirituelle, dans une ville où elle fut particulièrement active. Animateur avec le père Chaillot des Amitiés chrétiennes, dont les présidents d'honneur étaient le cardinal Gerlier et le pasteur Boegner, il travailla aussi avec la Cimade, notamment pour organiser des filières d'évasion vers le Chambon-sur-Lignon et vers la Suisse.

Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans Jacqueline. Nous ne savons pas quelle était exactement son influence sur la rédaction des textes du pasteur, sauf que c'est elle qui les tapait à la machine. Mais nous savons qu'elle était la grande organisatrice et de l'accueil de réfugiés au presbytère des Pentes de la Croix-Rousse et des filières d'évasion. Leur fils, Pascal de Pury en a parlé récemment, je le cite :

« En 1942-1943, il pouvait y avoir jusqu'à 30 personnes qui logeaient au presbytère, 30 monté de la Boucle, pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, de la cave au grenier et même au jardin quand il n'y avait plus de place dans les chambres. La table de la salle à manger avait toujours toutes ses rallonges et il fallait parfois un deuxième service. L'intendance reposait sur notre mère qui coordonnait toutes les bonnes volontés pour le ravitaillement et les travaux de cuisine et de ménage. La maison était une ruche : les parents nous présentaient tout ce monde comme des amis de passage et nous ont tenu pendant toute la guerre dans une ignorance prudente, d'où pour nous, une grande sérénité, et pour la maisonnée refuge, le plus de sécurité possible. »

Roland de Pury fut arrêté le 30 mai 1943 durant le Culte et conduit à Montluc. Malgré les interventions du pasteur Boegner et du cardinal Gerlier, il ne put être libéré. Mais il fut sauvé par sa nationalité suisse, par l'intervention du consul de Suisse à Lyon, et par le désir des nazis de récupérer des espions du Reich arrêtés en Suisse. Pendant son absence, Jacqueline resta très active pour gérer le refuge du presbytère et orienter les réfugiés vers des caches plus sûres. Elle rejoignit Roland en Suisse après sa libération fin octobre 1943, en suivant la filière clandestine que bien de ses protégés avaient utilisée.

Jacqueline et Roland de Pury revinrent à Lyon après la libération, à l'automne 1944. Ils se firent missionnaires dans les années 1960-1970, notamment à Madagascar. Leur action à Lyon placée sous la férule de Vichy de juillet 1940 à novembre 1942, puis sous l'occupation nazie est remarquable à quatre titres au moins :

- d'abord, le refus de la défaite d'un pays qui n'était pas le leur, mais qu'ils aimaient profondément parce qu'ils voyaient en lui la patrie des Droits de l'Homme,
- un très grand sens de la justice,
- le respect de toutes les différences et le refus de toute forme de racisme,
- enfin, le culte de la liberté.

Roland nota dans son journal de cellule rédigé à Montluc avec des bouts de crayons, je le cite : « Ah ! Tu me fais durement saisir que c'est là justement tout le problème de notre destinée : esclavage ou liberté ».

Marqués par le grand théologien suisse Karl Barth, ils ont formé à partir de 1931, un couple fusionnel, partageant tout, et surtout un courage infini face aux dangers. Jacqueline fut, je cite « le grand amour impérieux » de Roland, selon l'un de leurs amis. Parents de huit enfants, ils auraient pourtant eu bien des raisons de rechercher la tranquillité. Il n'en a rien été. Ils méritent bien cet hommage de la Ville de Lyon.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, ENFIN ! C'est le mot qui s'impose puisque 77 ans après, Lyon honore enfin le pasteur Roland de Pury qui fut dès le 14 juillet 1940 une des premières voix à parler haut et fort dans ce qui deviendra plus tard la capitale de la Résistance et je me réjouis que sa femme Jacqueline soit fort justement associée à cet hommage.

Nous sommes en effet en juillet 1940 dans l'Allemagne nazie, dans l'Europe occupée, dans la France de Vichy et les principaux lieux et médias d'une expression publique libre ont été supprimés, contrôlés ou pervertis. La première voix de cette Résistance lyonnaise, ce sont les 8 députés et sénateurs du Rhône qui en juin 1940, ont refusé les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

La Résistance s'organise dès le mois de juin, autour d'Henri Frenay qui crée à Lyon le mouvement Combat, mais cette résistance est interdite, souterraine, et elle ne touche à cette époque, qu'une minorité de convaincus.

Les seuls lieux, peut-être, qui ont joui tout au long des années 40, d'une existence officielle, d'une forme d'autonomie, d'une fréquentation large, continue et diversifiée ont été les lieux de culte

On dit toujours que les églises ont commencé à intervenir en 1942, lorsque le 7 juin, le port de l'étoile jaune est entré en vigueur. Cette date de l'intervention officielle des représentants des différentes églises auprès de Vichy est exacte, mais il est important de retrouver dans les archives les sermons dans les différentes églises qui sont bien antérieurs à cette date de 1942.

Roland de Pury qui a rédigé sa thèse avec Karl Barth, on l'a dit l'un des plus célèbres théologiens allemands, prononce donc l'un de ces plus célèbres sermons le 14 juillet 1940 et il arrive à dire des choses vraiment importantes.

Je cite : Vous me direz, tout de même, après ce qu'elle a souffert, la France n'a pas volé ce peu de paix qu'elle a maintenant ?

A non certes, et ce n'est en tout cas pas moi qui pourrait le dire, mais cette relative tranquillité que nous avons maintenant devrait-elle nous faire oublier que d'autres, avec un courage inlassable, continuent à se battre, et que des amis vont avoir à souffrir infiniment plus peut-être que la France n'a souffert.

Ce souffle que tu reprends aujourd'hui, prends garde de ne pas le dérober à ceux qui vont étouffer sous les bombes et sous les gaz.

Et encore plus loin, la France morte on pourrait pleurer sur elle, mais la France qui trahirait l'espoir que les opprimés mettent en elle, la France qui aurait vendu son âme, renoncé à sa mission d'accueil, nous aurait dérobé jusqu'à nos larmes, elle ne serait plus la France.

Et aussi, déjà les gens ne se demandent plus si cette guerre était juste, ils regrettent de l'avoir faite parce qu'ils l'ont perdue. Comme si la défaite enlevait à la lutte son caractère de justice, comme si le succès était la mesure de la vérité.

Est-ce que l'on penserait cela si l'on était des vainqueurs ? Mais alors c'est la victoire qui donne raison et la défaite qui donne tort ? C'est le succès qui détermine la vérité ?

Si la France, parce qu'elle est défaite, se met à douter de la justice, de cette lutte qu'elle a menée et si par conséquent, intérieurement, elle étouffe sa mission de justice, alors elle est pire que morte, elle est décomposée, elle est mûre pour toutes les infamies et qu'est-ce qui l'empêchera alors d'entreprendre une guerre injuste si elle est sûre de s'en tirer à meilleur compte.

A l'issue de ce sermon, une dame est venue trouver Roland de Pury, le visage décomposé par la colère pour lui dire que lui qui était Suisse, neutre, ne devait pas juger les Français et que le Maréchal Pétain avait raison.

Roland de Pury raconte qu'il en était très malheureux et qu'il se posait la question de savoir s'il devait rester pasteur à Lyon, mais juste après, une dame lui dit en pleurant sa reconnaissance pour ce qu'elle venait d'entendre et André Philip qui était là, pris le pasteur dans ses bras.

Berty Albrecht et Henri Frenay qui étaient également là et qui ont assisté à de nombreux sermons de Roland de Pury et Henri Frenay écrit dans le livre « La nuit finira » : « Quelle joie était-ce pour nous que d'écouter cet homme dire à haute voix devant un nombreux auditoire et en termes à peine différents ce que nous écrivions dans nos feuilles clandestines ».

Voilà, cher-e-s Collègues, à qui vous allez aujourd'hui rendre hommage en donnant son nom à cette rue du 2e arrondissement.

Bien sûr, je regrette que l'on n'ait pas débaptisé la rue Lanterne, parce que le Pasteur de Pury, c'est le pasteur de la rue Lanterne, mais 77 ans après, nous n'avons pas à faire la moue devant cet hommage mérité de notre Ville et je souhaite remercier Gérard Collomb et Georges Képénékian et bien sûr Jean-Dominique Durand et Denis Broliquier de l'avoir fait.

Pour terminer je voudrais dire, à quel point je me réjouis que 77 ans après la Capitale de la résistance puisse honorer celui qui fut, je crois, l'un des premiers résistants, l'un des hommes emblématiques parmi les résistants et surtout l'un des premiers, dès 1940, à n'accepter aucun compromis, à dire le chemin qui était celui de la vraie France, celle que les Lyonnais ont retrouvée en septembre 1944, une France dont on pouvait être fière grâce à des Justes comme Roland et Jacqueline de Pury.

M. LE MAIRE : Merci à Jean-Dominique Durand et à Thierry Philip de nous avoir donné toute la profondeur du sens que nous avons voulu accorder avec cette dénomination, des moments également au sein de notre Conseil municipal où le temps se suspend pendant quelques minutes. Je vous remercie de tout ce qui a été dit. Je salue bien sûr à nouveau tous les présents qui sont là, à la mémoire de Jacqueline et Roland de Pury.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Permettez et loin de moi la volonté de polémiquer. Au contraire, je m'associe à l'hommage qui a été fait à l'instant.

Simplement, je voulais indiquer qu'il n'a pas été demandé aux élus du 1er arrondissement s'ils souhaitaient ou non que soit transformé le nom de la rue Lanterne. Je ne voulais pas qu'il y ait d'ambiguïté et s'il nous l'avait été demandé nous l'aurions examiné bien sûr avec bienveillance.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision. Je trouvais qu'on prenait un peu de moments suspendus mais vous avez raison de me rappeler à la dure réalité. La rue Lanterne est dans le 1er arrondissement ? Peut-être pas ? Je plaisante.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées. Merci pour cette unanimité.

(Adopté)

2017/3284 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif (Direction du Développement Territorial)

2017/3285 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2017 pour un montant total de 19 200 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

Je mets aux voix les conclusions de ces deux rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adoptées)

2017/3286 - Lyon 3e - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique. Société Keller Dorian - 10, bis rue Saint Eusèbe (Direction de l'Ecologie Urbaine)

2017/3287 - Proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon par arrêté préfectoral (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. Sécheresse Jean-Yves

M. Sécheresse Jean-Yves, Rapporteur : Il y a une bonne nouvelle ! J'ai compris que la rue Lanterne était sur le marché. Il n'est pas toujours très facile de trouver des noms pour des voies importantes attribuées à des personnalités Lyonnaises ou pas. On verra ce que l'on peut faire sur la rue Lanterne.

Avis favorable de la commission pour les deux dossiers.

Je mets aux voix les conclusions de ces deux rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adoptées)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, CADRE DE VIE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2017/3198 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association Inter-soie, pour le festival Label Soie 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. Durand Jean-Dominique

Mme FAURIE-GAUTHIER, Rapporteur : Monsieur le Maire, Cher Collègues, Jean-Dominique Durand a dû s'absenter pour se rendre à la journée nationale d'hommage aux harkis donc permettez-moi de présenter ce projet de délibération.

L'industrie de la soie a façonné en profondeur notre cité. Tout au long d'une histoire de plusieurs siècles, elle n'a eu de cesse de se réinventer et de faire rayonner Lyon au-delà de son territoire et parfois très loin au-delà des frontières de la France.

Au-delà des inventions techniques et industrielles, la filière de la soie est porteuse grâce aux canuts, de progrès économiques et sociaux. La Fabrique lyonnaise que l'on appelait aussi la grande manufacture d'or, d'argent et de soie a marqué de manière indélébile notre Ville. Mais cette histoire n'appartient pas seulement au passé. C'est une histoire vivante qui s'écrit au présent et prépare le futur. En effet, riche de cette histoire et fidèle en leurs prédécesseurs, les industries de la filière textile de Lyon et de sa région font preuve d'une extraordinaire inventivité et permettent à notre région d'occuper la première place au sein de l'industrie textile Française. C'est pour illustrer cette vitalité de la création contemporaine et la réussite au niveau mondial des entreprises du secteur que la ville de Lyon avec les musées Gadagne a souhaité avec Inter-soie inventer un nouveau rendez-vous entièrement dédié à la soie qui réunit sous une seule bannière et quatre jours durant le festival « Label Soie » et le marché des soies.

Le festival présente donc trois volets. Un volet savoir-faire sur tous les métiers liés à la soie et l'élevage du vers à soie, à l'impression des tissus. Un volet production, avec l'exposition vente de produits fabriqués à Lyon et dans la région. Un volet culturel, les partenaires du festival Label Soie ainsi revivifiés sont invités à venir présenter aux visiteurs des marchés des soies, une programmation tissée dans la soie. Ateliers,

expositions, conférences, performances artistiques, visites guidées.

En cette année 2017, le festival fêtera les dix ans de novembre des canuts et rendra hommage à Robert Luc, historien et formidable conteur de la croix-Rousse.

Voilà autant de preuves, d'un patrimoine plus vivant que jamais et de l'importance que la Ville de Lyon lui donne.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, je profite de la délibération sur l'approbation d'une convention de partenariat entre la ville, le musée Gadagne et l'association Intersoie pour évoquer à nouveau l'avenir du Musée des Tissus.

En effet, le 6 octobre prochain est prévue une énième réunion avec les acteurs concernés pour fixer le sort de cet établissement, et cela, après trois longues années de négociations faites d'espérance et de doute.

Lors du Conseil municipal de juillet dernier, vous avez dit avoir essayé d'inventer un nouveau projet pour faire vivre ces collections en utilisant, éventuellement, le rayonnement et le travail d'autres musées.

Vous avez également confirmé votre intérêt pour des propositions différentes en essayant, par exemple, de conserver l'esprit d'un projet de coopération public-privé, car des portes restaient ouvertes.

Vous avez décidé que les arbitrages seraient rendus au mois de septembre. La fin du mois étant maintenant proche, notre question est donc simple, monsieur le Maire : Ou en sont vos réflexions et quelles sont les décisions prises par la Ville pour éviter cette fermeture ?

Je vous remercie pour votre réponse

M. LE MAIRE : Je n'avais pas imaginé une minute que ça serait l'objet de la question. Je vous remercie de l'avoir posée.

Cette question est centrale. Je ne vais pas refaire l'historique mais est-ce que vous savez que Maître Chanon a été immobilisé pour créer une fondation et essayé de penser l'avenir de ce musée.

Des visiteurs du soir viennent nous voir pour nous dire comment on pourrait sauver le musée..., très bien, moi je suis ravi que Bernard Pivot que je respecte, Stéphane Bern que je respecte, nous disent comment le sauver mais si cela était aussi simple pour sauver les choses peut être que ça serait fait.

Cette question est complexe et elle ne peut pas se réduire seulement à ce que vous financez ou pas. Quel est le projet que nous voulons co-construire ?

Il y a d'une part, l'avenir d'une collection qui est majeure et quelle collection dans quel environnement. Une collection ça ne résume pas un musée et de moins en moins aujourd'hui, les musées qui ont des succès sont des musées qui sont d'ailleurs de plus en plus transdisciplinaires. On ne fait plus des musées monocultures pour intéresser les publics autres que ceux qui sont intéressés et je l'ai déjà dit ici.

Dans tous les signataires des pétitions, je voudrais être sûr qu'ils ont au moins mis les pieds une fois dans ce musée dont la valeur patrimoniale ne fait pas de doute.

L'argent public est de plus en plus rare aujourd'hui et demain nous le savons. Donc nous devons, comme nous l'avons déjà évoqué, orienter chaque euro pour un projet qui est une vraie ambition, une vision du 21^e siècle. Tout cela sont des prérequis qu'on a déjà mis sur la table, qu'on a déjà fait avancer. Nous travaillons avec d'autres partenaires qui sont privés mais aussi peut-être avec la Région pour voir comment tout cela peut avancer. Bien entendu avec la Chambre de commerce et l'Etat. C'est dire que le 6, il y aura évidemment ce rendez-vous, probablement pour prendre des dispositions mais je ne voudrais pas que l'on se mette à penser que le 6 au soir on aura décidé de la fermeture ou non de ce musée. Je crois que ça ne se passera pas comme cela. En tout cas, ici, et je vous prie de prendre acte, nous prenons cette question très au sérieux. Il y a jusqu'au 6, un certain nombre de rendez-vous qui sont en cours et que j'espère que nous serons en mesure tous ensemble de faire des propositions qui pérennisent et qui soient à la hauteur et de l'histoire de notre ville, des ambitions de rayonnement de notre ville et aussi de ce que les citoyens de notre ville et d'ailleurs ont souhaité.

Je vous assure que c'est un sujet qui est quasi-permanent pour moi et indirectement pour l'ancien Maire de cette ville et Président de la Métropole.

J'en reviens à ce partenariat entre le musée Gadagne et l'Association Intersoie.

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2017/3191 - Attribution d'une subvention d'investissement de 2 millions d'euros à la Métropole de Lyon pour la création de la Cité Internationale de la gastronomie de Lyon – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération n° 02SEGAS1 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005 (Direction des Affaires Culturelles)

M. GRABER Loïc, Rapporteur : Mes chers Collègues, ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention de 2 millions d'euros à la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention d'investissement pour la création de la Cité Internationale de la Gastronomie.

Positionnée au cœur du Grand Hôtel Dieu de Lyon, plus grande et permettez-moi de rajouter très belle opération privée de reconversion d'un monument historique en France, la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon entend démontrer que l'alimentation est un vecteur essentiel d'une meilleure santé dans cet ancien hôpital de Lyon, capitale mondiale de la gastronomie et métropole de référence en matières de sciences de la vie et de médecine.

Cette Cité est pensée comme un cadre de rencontre, dialogue et de collaboration entre des consommateurs, producteurs, chefs cuisiniers, industriels de la transformation et de la distribution, chercheurs et scientifiques pour penser, inventer, expérimenter et diffuser l'alimentation et les pratiques alimentaires de demain.

Sur près de 4 000 m², cette Cité Internationale de la Gastronomie proposera des espaces de démonstrations et d'expériences sensorielles et interactives mettant en scène les produits, les techniques de leur transformation et les métiers, valorisant l'acte de bien manger, le sens et la valeur sociétale du repas à travers le temps et les différentes civilisations. Un espace sera dédié à l'expérimentation, la dégustation, les sensations et le goût. Et une place sera faite, chère Madame Baume, aux circuits courts et aux filières bio, ainsi qu'aux démonstrations des produits et des métiers de bouche.

La participation de la Ville de Lyon à ce grand projet s'inscrit dans la longue tradition de notre collectivité à soutenir la gastronomie, que ce soit au travers de nos grands chefs étoilés qui font la renommée de notre métropole ou à travers des événements qui ponctuent la vie de notre cité. Je pense en particulier au Lyon Street Food festival il y a 15 jours, à la biennale internationale du goût dans le cadre du SIRHA en début d'année ou encore, très récemment, la fête de la gastronomie qui a vu de nombreux chefs s'installer sur nos marchés, mais également au sein de l'Hôtel de Ville pour concevoir et faire déguster des recettes originales.

Le coût global de la Cité de la gastronomie est de 17,1 M€. Son montage financier repose sur un partenariat entre le public et le privé. Un fonds de dotation a d'ailleurs permis de réunir jusqu'à présent 10,4 M€. La participation de la Ville auprès de la Métropole est de 2 M€ et l'ouverture au public est prévue pour l'été 2019.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu-es, il nous est demandé avec cette délibération comme il vient d'être rappelé par M. Graber, d'allouer une subvention d'équipement de 2 M€ à la Métropole de Lyon pour que cette Métropole puisse procéder à l'acquisition et à l'aménagement de la future Cité internationale de la gastronomie, au sein de l'ancien Hôtel Dieu.

Alors, il faut savoir et c'est bon de le rappeler peut-être, que la Cité internationale de la gastronomie a été d'abord un engagement de l'Etat suite à l'inscription par l'UNESCO en 2010 du repas gastronomique des Français au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité. Notre ville a candidaté comme d'autres villes l'ont fait et a finalement été retenue comme les villes de Dijon, Paris-Rungis et Tours et chacune de ces villes a choisi d'affirmer une spécificité et agira en qualité de pôle moteur. J'ai d'ailleurs relevé qu'avec, en gros, un projet de 18 M€, nous étions plutôt plus modestes que certaines villes dont les coûts des projets étaient bien plus importants. Donc ça, c'est plutôt un point positif pour Lyon.

Oui, notre ville a choisi de candidater et c'est justifié car oui, nous devons promouvoir notre patrimoine immatériel et culturel. Oui le repas, la gastronomie, le bien et le bon manger, la cuisine font partie de nos patrimoines lyonnais.

Pour distinguer sa candidature des autres villes, comme je le disais, notre ville choisit d'articuler nutrition et santé et là aussi, je dois dire, c'est une bonne idée.

Alors pourtant, malgré cette introduction, nous voterons contre cette délibération car ni le choix du lieu, l'Hôtel Dieu, ni le contenu du projet, derrière l'intitulé prometteur, ne nous conviennent. Et puis, nous avons une interrogation sur le montage financier. Je terminerai par cette interrogation-là.

Premièrement, le choix du lieu, l'Hôtel Dieu, ne nous convient pas. Car de même que nous défendons le patrimoine immatériel et culturel et bien nous défendons le patrimoine bâti. D'ailleurs, les deux vont souvent ensemble. Parce qu'avant d'être cette centrifugeuse qui exclut et renvoie à la périphérie de son territoire celles et ceux qu'elle considère comme indésirables, et bien notre ville était une ville hospitalière, dans les deux sens du terme.

Hospitalière car il y avait des hôpitaux publics en centre-ville : l'hôpital de la Charité dont il ne reste plus que le dôme et l'Hôtel Dieu, progressivement abandonné par l'Etat et les HCL à tel point qu'il fut préférable de le faire fermer en 2010.

Et puis, il y avait le sens de l'hospitalité qui allait avec l'humanisme lyonnais.

Aujourd'hui, on ferme des portes. Des portes d'hôpitaux donc, des portes de bains-douches et je vous rappelle l'épisode douloureux de la fermeture des bains douches Flesselles en janvier 2015. Et puis, nous fermerons peut-être demain les portes de nos associations si on ne se mobilise pas plus pour défendre les contrats aidés. On ne ferme plus nos jardins parce qu'il n'y a plus de moyens de payer les agents territoriaux pour le faire. Des agents qui, avant 2014 et le plan marges de manœuvres, au moment des fermetures des grilles, faisaient le tour du jardin, parlaient avec les derniers usagers et si une personne était en souffrance pouvaient appeler les pompiers ou le SAMU social, le fameux 115 qui a de plus en plus de mal à répondre lui aussi.

Aujourd'hui, on prend des arrêtés du Maire en cachette, comme ça, en plein mois de juillet ou on déclare désormais que les petites tentes, les sacs sont interdits dans nos jardins et que la Police municipale a désormais le droit et aussi la mission de déloger les pauvres indésirables et même de confisquer leurs sacs, leurs quelques affaires ainsi que leurs tentes. C'est l'arrêté sur les jardins qui date de juillet 2017, Monsieur le Maire. Belle pratique dans notre ville des lumières, dans notre ville humaniste.

Monsieur le Maire, je vous ai écrit à ce sujet car je vous connais un peu et je pense que cet arrêté a été préparé avant votre nomination à la tête de notre ville. Au-delà, je crains que cet arrêté puisse être en contradiction avec la loi de février 2017 qui a cette particularité de réaffirmer la loi PML, de la préciser et elle dit expressément que les parcs et jardins de moins d'un hectare sont des équipements de proximité gérés par les mairies d'arrondissement. Et donc les règlements de ces parcs et jardins relèvent de la mairie d'arrondissement. Là aussi, j'ai écrit au Préfet mais franchement, de vous à moi, ça devient pénible et ça serait tellement simple que vous nous demandiez notre avis avant de faire des choses non conformes durant l'été et un peu en cachette.

Bref, nous n'acceptons pas le tournant pris par notre ville et la privatisation de l'Hôtel Dieu, fleuron de notre patrimoine, fleuron de notre hospitalité et un symbole fort de ce tournant.

Deuxièmement, le contenu du projet Cité internationale de la gastronomie : je l'ai dit, il est intelligent de relier nutrition et santé mais encore une fois, le projet de Cité internationale gastronomique qui est proposé ne s'adresse pas à toutes et tous. Peut-être pas prioritairement au public qui aurait besoin d'informations, de sensibilisation, d'éducation sur ce thème. Comment espérer que dans un lieu voué au grand luxe, tout un chacun pourra s'informer sur la manière de bien manger ? Comment penser qu'un public fragile osera franchir les portes et les cours de ce site ?

Pour travailler nutrition et santé, nous aurions préféré que la Ville investisse dans le travail de sensibilisation dans les écoles, sur les marchés alimentaires, comme ce fut le cas cette semaine ; qu'elle développe les cantines alternatives, comme il existe, par exemple, la Ka'fête ô mômes ; qu'une attention particulière soit accordée au temps de midi : certains élèves aujourd'hui dans nos cantines mangent en 15-20 minutes maximum à cause des trois services parfois organisés dans une même école. Soutenir la filière bio : là aussi, c'est une manière de relier nutrition et santé. Porter également une attention aux repas des personnes âgées dans les résidences ou bien dans les repas portés à domicile. Enfin, soutenir les marchés de producteurs sur le 1er arrondissement ; je citerai, par exemple, les marchés de la place du Griffon ou de la place Morel que nous attendons.

Je terminerai sur la question du montage financier. Vous savez que ce projet de la Cité internationale de la gastronomie nous le votons à la fois à la Métropole et ici même à la Ville de Lyon. Le 10 avril 2017, nous avons voté à la Métropole une délibération concernant la Cité et il est dit ceci, en page 4 de la délibération : « les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de la Cité sont estimés à 4 M€, leur financement est intégré au cahier des charges du futur exploitant ». Alors, si le financement de l'aménagement est intégré au cahier des charges du futur exploitant, pourquoi demander aujourd'hui à notre collectivité de le financer parmi ces 2 M€ ? C'est indiqué dans la délibération. Ces deux délibérations me semblent contradictoires.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, lors de la séance de la Métropole du 11 juillet 2016, le groupe Europe écologie les Verts de la Métropole est intervenu sur les enjeux autour de l'alimentation qu'ont pointés Loïc Graber ainsi que Nathalie Perrin-Gilbert. De l'amont, avec la présence d'êtres vivants afin que nos écosystèmes fonctionnent et produisent des denrées alimentaires de qualité sans obérer l'avenir. A l'aval, avec les savoirs de qualité mais aussi un accès pour toutes et tous au « manger mieux pour vivre mieux », ce qui fut très bien présenté lors de la fête des récoltes où j'imagine tous les Conseillers municipaux étaient ce samedi dernier sur les berges du Rhône.

Ce même 11 juillet 2016, le Président Collomb à l'époque, de la Métropole de Lyon, avait intégré notre amendement relatif à ces dimensions et en particulier à la maille locale, au circuit court dans les objectifs de la Cité internationale de la Gastronomie, comme l'a indiqué Loïc Graber dans sa présentation.

Lors de la Commission consultative des Services publics locaux du printemps 2017, toujours à la Métropole, le Groupe des Ecologistes a pointé la nécessaire cohérence entre nos politiques publiques métropolitaines et les modalités de gestion de ce site, à savoir :

- qu'à point une ouverture facilitée pour certains publics ;
- une articulation avec nos logiques de médiations culturelles à destination des collégiens ;
- une association des femmes et des hommes en démarche d'insertion professionnelle ;
- et une médiation autour de la chaîne complète « de la terre à l'assiette et de l'assiette à la terre », c'est-à-dire aborder tout autant la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des produits avec labels de qualité, mais aussi le tri et la valorisation matière des bio déchets.

Notre Ville, vous le savez tous ici, dans le cadre d'un projet européen nommé URBACT, a travaillé avec les acteurs locaux et d'autres capitales européennes sur ces articulations agriculture/gastronomie/access pour tous et toutes à une alimentation saine.

La semaine dernière encore, la Métropole de Lyon tenait une conférence de presse avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée, aux côtés du Chef Alexanian, œuvrant à la préservation et au redéploiement des variétés anciennes locales.

Ce site de la Cité internationale de la Gastronomie, s'inscrit physiquement dans un ensemble, qui doit autant que possible donner à voir une diversité de gamme et d'offres alimentaires. Ceci serait un gage d'ouverture et d'attractivité pour toutes les bourses.

Cette Cité internationale de la Gastronomie peut tout autant être un passage obligé pour les Lyonnaises et les Lyonnais, les touristes locaux et internationaux, qu'un lieu d'expression et de démonstration de notre politique publique alimentaire.

Nous voterons ce rapport et ne cesserons de proposer cet axe alimentation de qualité pour toutes et tous et je vous remercie chers Collègues pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pardon, Madame le Maire, mais vous avez mis tellement de sujets dans votre propos que je ne sais par où commencer. En tout cas, on a envie de se dire que cela mériterait que l'on passe deux heures afin que je vous explique en détail ce qui fait partie du projet et ce qui n'en fait pas partie, quelle est la situation hospitalière dans notre ville.

Vous oubliez systématiquement qu'à 300 mètres d'ici il y a un hôpital, qui s'appelle Saint-Joseph/Saint-Luc, qui est le deuxième service d'urgence de notre ville, qui accueille près de 40.000 premiers passages, qui fait ce travail justement auprès des publics défavorisés et qui

propose à chaque patient quel que soit son statut, le même scanner, la même IRM : quel que soit son statut !

Vous êtes remonté à la Charité, cela fait loin quand même ! Mais depuis, quoi que vous en disiez, la médecine et la prise en charge des patients a un peu changé : cela ne veut pas dire qu'il y a de la détresse, d'où ce glissement vers les parcs que peut-être vous pourrez gérer vous-même dans quelques temps, je ne sais pas quand, mais peu importe !

Je crois que ce n'est pas comme cela que l'on peut aborder la question de la Cité de la Gastronomie. Celle-ci ne se résume pas à cette partie au sein de l'Hôtel-Dieu : elle se résume aussi à tout un environnement. Si l'on a parlé de nutrition et de santé, c'est parce que d'autres acteurs qu'un pôle de compétitivité lui sera adossé avec des gens qui sont directement impliqués et Emeline Baume vient de nous en donner quelques démonstrations. Mais, c'est au-delà d'avoir autour de la Cité de la Gastronomie, un enseignement des bonnes pratiques, en particulier chez des enfants.

J'ai vécu les premiers pas de ce projet et du travail du Comité scientifique : c'est pour moi un élément que l'on a inclus dès le départ, ce n'est pas juste un lieu juste de prestige, c'est un lieu où sera traité, élaboré, échangé. Cela doit être une porte d'entrée dans le monde d'une gastronomie moderne et qui comme toute gastronomie moderne fait état du respect de la santé de chacun.

Franchement, je ne peux pas répondre à tout, mais cela mérite que l'on revisite un peu pour ne pas amalgamer et en tout cas parler du projet de manière plus constructive. J'ai bien pris note que vous voterez contre et c'est dommage !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2017/3207 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, pour constituer un orchestre Démos sur le territoire métropolitain et demandes de subvention afférentes à différents financeurs publics (Préfecture du Rhône, CAF du Rhône, communes et Cité de la Musique – Philharmonie de Paris) (Direction des Affaires Culturelles)

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport porte sur l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, pour la constitution d'un orchestre Démos sur le territoire métropolitain.

Pour notre Ville et notre Métropole, le projet Démos est un très très beau projet.

Initié par la Philharmonie de Paris, il consiste à développer la pratique collective musicale et orchestrale pour huit groupes d'une quinzaine d'enfants de 7 à 12 ans dans les quartiers prioritaires de la ville, soit 120 enfants de notre Métropole.

Le projet Démos traduit la politique culturelle conduite par notre Ville, à savoir l'excellence et le rayonnement de nos orchestres, comme nous avons encore pu le vivre samedi soir, pour la remarquable ouverture de la saison de l'ONL, associée à l'implication dans la vie de la cité et à leur ouverture à tous les publics, avec une volonté d'éducation artistique et de transmission.

C'est donc naturellement que l'Auditorium de Lyon - Orchestre National de Lyon a été retenu comme l'opérateur local de ce dispositif.

En plus de notre Ville, les communes de Vaulx-en-Velin, Décines, Givors et Bron, sont impliquées. A Lyon, ce sont 45 enfants issus de trois quartiers prioritaires : Etats-Unis dans le 8e, avec le centre social des Etats-Unis, la Guillotière à Lyon 3e et Lyon 7e, avec la Maison pour Tous, salle des Rancy, le centre social Bonnefoy et l'Arche de Noé. Et dans le 9e, autour de la MJC Saint-Rambert.

La présence de structures socio-professionnelles dynamiques a effectivement été un élément important dans le choix des territoires.

L'encadrement est fait par un trinôme d'intervenants, un musicien d'orchestre, un musicien intervenant et un accompagnant socio-éducatif, qui soit animateur-éducateur.

Parmi les autres originalités de ce dispositif, chaque enfant bénéficie d'un instrument de musique : la remise de ces instruments sera un moment fort du dispositif. Une pédagogie adaptée qui s'intègre dans un cycle de trois ans, deux fois deux heures par semaine, une répétition en orchestre toutes les semaines et un concert public en fin d'année.

Le démarrage de ce dispositif se fera à l'occasion d'un premier stage durant les vacances de Toussaint.

Le budget global est de 265.000 €. Les co-financeurs sont l'Etat, du mécénat privé et au niveau local, la Caisse d'Allocations Familiales, la Métropole, notamment par l'achat des instruments de musique et les communes concernées à raison de 5000 € par groupe.

La participation de la Ville est donc de 15.000 € par an pour les trois groupes.

Avis favorable de la Commission.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, le projet expérimental Démos visant l'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, fait figure de projet d'excellence à destination de la jeunesse sur notre territoire.

Respecter la voix de chacun, dépasser l'individu pour forger un collectif, porter l'exigence que requiert la pratique de l'instrument à son plus haut niveau : les valeurs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, dessinent une expérience collective précieuse, pour stimuler le développement des jeunes et des citoyens de demain.

Cette exigence mise au service d'un projet de territoire permettant l'accès à une éducation musicale et artistique est remarquable et nous ne pouvons qu'en attendre un déploiement dépassant les 3000 enfants de France, dont 120 sur le territoire métropolitain de Lyon.

La place que nous accordons à la musique dans l'éducation témoigne d'une volonté de donner aux jeunes esprits, accès à la voie royale de l'accomplissement citoyen.

Depuis la Grèce classique, la musique est un art majeur et son apprentissage est un instrument pour forger les consciences, en initiant à la beauté, à la critique, en préparant un avenir d'homme et de citoyen accomplis.

Une étude récente du laboratoire d'Evanston démontre que l'apprentissage de la musique améliore également les capacités cognitives, en donnant pleine conscience que les mots sont constitués de phonèmes et de sons. Ainsi, l'entraînement musical, même débuté au lycée, modifie l'évolution cérébrale des jeunes, et favorise l'apprentissage et l'acquisition des connaissances.

Au-delà de l'épanouissement et du bien-être des jeunes, c'est favoriser l'émergence de nouveaux talents et l'innovation musicale dans sa forme et sa production.

Ces bénéficiaires de l'éducation musicale, vous en êtes tous convaincus. Aussi, je souhaitais soumettre à votre réflexion une expérience que j'ai vécue dans un pays européen très mélomane, qui m'a beaucoup interpellée.

Les écoles primaires publiques y sont équipées d'une salle dédiée à la musique, équipée avec une trentaine de pianos, les classes s'y rendant par roulement. Ainsi, dès son plus jeune âge, chaque enfant a accès à la musique de façon concrète, mais aussi égalitaire. Une telle pratique de la musique, favoriserait de surcroît l'appropriation de la culture européenne par les jeunes issus de populations éloignées de notre environnement culturel, et par là leur intégration.

Et je vous pose une question, mes chers Collègues, pourquoi une telle politique musicale, qui fait de la musique une muse majeure de l'éducation, ne serait pas possible chez nous ?

Sur un terreau ainsi fertilisé, le projet Démos trouverait l'impact et le rayonnement dignes de son excellence.

Notre Groupe, Lyon Ecologie et Citoyens, votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie infiniment. Je pense qu'à un moment où l'on discute beaucoup de la manière d'utiliser l'argent qui est mis à disposition des politiques culturelles, DESMOS, comme le défilé de la biennale, comme le projet Babel 8 3 ou l'ONL ou la Maison de la danse, ont travaillé avec des populations qui ne sont pas du tout celles qui viennent habituellement. Nous avons là des outils : la Charte de coopération culturelle de notre ville fait modèle.

Donc je pense qu'on a largement commencé ce travail, que notre ville est plutôt exemplaire et que ce n'est pas opposé les grosses structures aux petites, c'est bien de faire que le travail se fasse en commun et c'est tout naturellement que ce projet DESMOS très ambitieux s'inscrit dans notre territoire et nous en sommes très contents et nous continuerons sur d'autres initiatives. Je crois qu'il y a d'autres sujets qui pourront nous permettre d'aborder cette question.

Donc je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Je profite quand même deux secondes parce que Mme Antonia Bley a respecté strictement son temps de parole. Vous voyez là, on est en train de faire voler en éclat toutes les estimations que les uns et les autres ont pu faire. Il n'y a pas de problème, moi, je suis libre, jusqu'à la nuit et au-delà s'il le faut. Mais voilà je rappelle que si nous pouvions les uns et les autres tenir nos propos dans des temps raisonnables, ce serait gagnant-gagnant pour chacun.

M. GUILLAND Stéphane : Chiche !

M. LE MAIRE : Chiche ! Oui je connais bien Monsieur Guillard, mais je sais que vous respecterez strictement votre temps de parole tout à l'heure, donc je ne suis pas inquiet, c'est pour les autres que je le disais, bien sûr.

2017/3214 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 28 000 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, Adjoint : Oui, je ferai donc court Monsieur le Maire pour vous dire que c'est un avis favorable de la Commission sur ce rapport qui permet de compléter la programmation financière de 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville.

M. LE MAIRE : Le groupe Lyon Gauche Solidaire, Madame GAY, a demandé 3 minutes .

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je risque de dépasser un tout petit peu !

(Rires.)

Nous nous saisissons, Monsieur le Maire, chers Collègues, de cette délibération qui attribue des subventions de fonctionnement au titre du volet culturel de la politique de la ville, pour dire quelques mots sur le problème des contrats aidés et de leurs disparitions.

Cette annonce a causé un certain émoi dans le monde associatif, qu'il soit culturel, social, sportif, dans la communauté éducative, dans les collectivités territoriales qu'elles soient petites ou grandes !

Nous disons souvent que les 100 premiers jours donnent les orientations d'une présidence de la République. Si la suite est à l'image de ce que nos citoyens viennent de vivre, cela augure, à notre avis, des moments difficiles pour l'avenir. Jugez-en !

- Baisse des allocations APL alors qu'un quart de la population est touchée par la crise du logement et notamment des étudiants.
- Aggravation de la loi travail par ordonnances qui va fragiliser les plus précaires.
- Poursuite de la baisse des moyens aux collectivités territoriales et on en verra les effets d'ici quelques mois.
- Suppressions des emplois aidés aux services de la population.

Et dans le même temps :

- des cadeaux aux Medef,
- cadeaux sur les revenus du capital,
- cadeaux sur l'ISF.

En bas on réduit la part du gâteau, en haut tout est cadeau.

Réformer, oui, mais réformer en prenant le temps de mesurer les effets collatéraux immédiats que cela peut produire, c'est tout de même mieux.

Si le dispositif des contrats aidés était à réformer, on l'évalue, on revoit ses objectifs et ses moyens, on en discute avec celles et ceux concernés par cette aide et on le fait de façon progressive.

Le nombre de contrats aidés va passer en quelques semaines de 459 000 à 200 000 soit 259 000 personnes qui vont vivre un plan social assez important, qui n'auront plus ni travail, ni activité dans un certain nombre de nos associations. Nous pouvons remercier quand même le secteur associatif et les associations de Maire telle que France urbaine et l'AMF qui ont tout de même pesé pour agir contre de telles décisions.

Certes le dispositif des emplois aidés était à repenser, notamment sur la question du retour à l'emploi durable, du soutien à l'employabilité des personnes concernées.

Les bénéficiaires de ces contrats aidés sont d'ailleurs les premiers à en voir les limites et à en mesurer la précarité. Mais c'était quelque chose auquel s'accrocher, une porte d'entrée, un espoir, un point de départ, un appui, un moment où l'on n'est plus exclu.

Ces emplois ont été utiles pour les personnes peu qualifiées, aux chômeurs de longue durée. Ils ont été utiles dans les champs de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport et des loisirs ou encore de l'éducation.

Cette décision fait peser une menace forte sur la vie des associations et par ricochet sur tous ceux qu'elles servent au quotidien.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaire est solidaire de celles et ceux qui voient leur contrat s'arrêter, dont les 47 contrats aidés de la Ville de Lyon que nous souhaitons voir accompagné par notre ville.

Et nous interpelons nos collègues députés de notre Conseil municipal qui connaissent bien le milieu associatif, les besoins des habitants et des territoires pour qu'ils soient attentifs à cette situation. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3180 - Approbation d'une convention de coréalisation de l'exposition "Radiologie et guerre de 14-18 : Lyon à l'avant-garde", avec l'Association Patrimoine, médecine, santé, grand Hôtel-Dieu de Lyon et les Hospices civils de Lyon, du 3 octobre au 23 décembre 2017 aux Archives Municipales de Lyon - Demande de subvention d'un montant de 1 500 euros auprès de la DRAC pour le livret pédagogique de l'exposition (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2017/3196 - Fonds d'Intervention du Patrimoine - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'Association Historical-Cities.org (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2017/3197 - Approbation des modalités d'attribution du Prix Citoyen du Patrimoine 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté)

2017/3181 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique pour leurs projets culturels pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3182 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3183 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros à la Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes, dans le cadre des Actions d'éducation artistique animées par les Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3184 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 43 000 euros - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le Théâtre Nouvelle Génération (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3185 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et des établissements de l'enseignement supérieur (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3186 - Approbation de conventions de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts, M. et Mme Meynet, Mme Cécile Reims et M. et Mme Souleil (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3187 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL assisté de Kéolis (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3188 - Approbation de la tarification spécifique de l'exposition "Los modernos. Dialogue France /Mexique", organisée par le Musée des Beaux-Arts de Lyon du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3189 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les éditions Mengès Place des Victoires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3190 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et SPIRITO, dans le cadre de l'opération "Ouille le jeudi" - 5 concerts au Musée d'Art Contemporain d'octobre 2017 à juin 2018. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3192 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Pratiques artistiques amateurs pour une collaboration pédagogique sur les années 2017 à 2020 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3193 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association Scènes publiques, dans le cadre de son festival pour l'organisation de plusieurs projections de documentaires suivies de débats dans le réseau de la Bibliothèque Municipale de Lyon. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3194 - Admission en non recouvrement de créances minimales pour les exercices 2014, 2015 et 2016 pour la Bibliothèque Municipale (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3195 - Approbation d'une convention de mandat pour une souscription en ligne en vue de l'acquisition d'une œuvre d'art pour le Musée d'art contemporain de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3199 - Approbation d'une convention d'objectif entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Ministère de l'Education nationale dans le cadre du dispositif "Le Patrimoine et Moi" (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3200 - Approbation du transfert de propriété des collections du MuCEM (ex-MNATP) aux Musées Gadagne – Arts de la marionnette (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3201 - Lancement de l'opération n° 05018001 – Musées Gadagne – refonte des parcours permanents du Musée des arts de la marionnette (MAM) et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/1 programme 00005 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3202 - Approbation de conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux au profit de l'Association Space Opera / Murmure des statues, dans le cadre de l'événement "Pygma Lyon" et de la Compagnie du Chien jaune, dans le cadre du festival Novembre des Canuts (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3203 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du petit théâtre des Musées Gadagne entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association HF Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'accueil d'une soirée "Matrimoine" le 15 septembre 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3204 - Approbation de conventions de prêts de véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et les associations 3A et CAR lyonnais, pour le salon Epoqu'auto (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3205 - Approbation de conventions de dépôt entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre, le Musée de l'aviation Clément Ader à Corbas et le Musée Barthélémy Thimonnier à Amplepuis (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3206 - Approbation de mises à disposition à titre gracieux du parc du Musée de l'automobile Henri Malartre à l'Association Ride Events Motos and Co, pour l'événement caritatif "RARE, se remettre en selle", le 7 octobre 2017 et à l'Association CAR Lyonnais, le 25 mars 2018, pour l'événement associatif Rétro-Renault (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3208 - Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, pour les concerts des 29 septembre, 22 décembre 2017 et 16 janvier, 27 mars 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3209 - Approbation d'une convention de coréalisation d'une exposition temporaire entre la Ville de Lyon / Archives municipales et la SR HLM de Lyon, dans le cadre d'un projet d'action culturelle autour de la cité HLM Mignot dans le quartier de la Confluence - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de la réalisation de ce projet (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3213 - Approbation d'une convention de mise à disposition du petit théâtre des musées Gadagne entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association "La sauce singulière", pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la Biennale Hors Normes (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3215 - Demande de soutien financier auprès de l'Office national de diffusion artistique d'un montant de 4 933 euros, relatif à la tournée du spectacle "Je n'ai pas commencé à vivre" - Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3216 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, Arte, Radio France, Sceneweb, Accor, France Télévisions, JC Decaux et Rhônexpress (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3217 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la société CMS bureau Francis Lefevre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3218 - Demande de subventions d'investissement 2017 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée d'Art Contemporain, des Musées Gadagne et du Musée de l'Imprimerie auprès de l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles- et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM - Fonds Régional d'Acquisitions des Musées- et demande de subventions d'investissement 2017 pour les restaurations des Musées Gadagne auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du FRAR - Fonds régional d'aide à la restauration (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3219 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture 2017-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2017/3210 - RETIRE (Direction des Evénements et Animations)

2017/3211 - Fête des Lumières 2017 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2017/3212 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2017 - Approbation de modèles de conventions types (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, à n'en pas douter cette programmation 2017 de la Fête des Lumières sera de qualité et c'est dans ce sens que la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable sur ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : On m'alerte sur le fait que nous avons voté sans que je cite sur le dossier n° 2017/3216 - approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, Arté, Radio France- qu'il y avait une rectificatif sur table. Mais cela ne remet pas en cause je pense le vote que nous avons émis.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2017/3294 - Lyon 2e - Requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires – Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 62009001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 (Direction de l'Aménagement Urbain)

2017/3295 - Lyon 1er - Réhabilitation de la place des Terreaux - Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 51053002 - Approbation du versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 51053003 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais vous présenter très rapidement ces deux délibérations.

Je veux juste rappeler qu'initialement l'opération Cœur Presqu'île est un engagement fort de ce mandat. La presqu'île concentre des enjeux de rayonnement touristiques, de dynamisme commercial, de qualité de vie des riverains et d'intensification des usages de l'espace public.

La forte fréquentation de ces espaces a conduit à des dysfonctionnements et des dégradations importants. Des investissements importants doivent donc être menés pour remettre à niveau ces espaces publics majeurs.

Le premier sujet concerne donc la rue Victor Hugo qui est un espace qui concentre les plus importants moyens financiers au titre de ce plan presqu'île. L'obsolescence de ses aménagements, les difficultés rencontrées sur la place Ampère et l'accumulation d'objets urbains rendent peu visibles les commerces et difficile la fluidité des déplacements, ce qui a conduit à mener cette opération en priorité.

La maîtrise d'œuvre a été désignée lors d'une commission permanente de la Métropole. Il s'agit donc d'un groupement alliant les cabinets Ilex, Arthélia et Transitec. Nous démarrons donc tout juste les études sur la base du programme que nous avons présenté en réunion publique fin 2016, à savoir :

- la rénovation complète du sol, de façade à façade avec un matériau pérenne,
- un apaisement et une végétalisation de la place Ampère,
- une reprise complète de l'éclairage public sur tous les luminaires de la rue Victor Hugo,
- et une protection de l'aire piétonne réglementant mieux la circulation et le stationnement, en supprimant le mobilier urbain qui rend illisible l'espace public, l'objectif étant de reconstituer une perspective visuelle entre Bellecour et Carnot.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 7 331 000 euros TTC, dont 200 000 euros à la charge de la Ville de Lyon pour la place Ampère, principalement au niveau des espaces verts et de l'éclairage public. Et donc il est proposé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique nous liant à la métropole sur cette base.

Je rappelle que les travaux devraient démarrer au printemps de l'année 2019 pour une livraison l'année suivante.

Donc, j'en viens maintenant à la place des Terreaux qui concerne l'autre délibération de ce soir également au titre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Je vous rappelle que cette place nécessite incontestablement une intervention de rénovation suite à d'importants dysfonctionnements des micro-fontaines et une dégradation des matériaux due à un usage intense de cet espace public situé au cœur de la ville.

Le travail de la Métropole et de la Ville de Lyon est ici largement contraint par les caractéristiques de cet espace et par son contexte. Tout d'abord, il s'agit de respecter l'intégrité de l'œuvre originale, ce qui impose de travailler avec la même équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir les cabinets Burel et Drevet.

Par ailleurs, il faut s'adapter à la présence du parking souterrain sous la place, aux besoins de livraison, au passage fréquents des bus notamment, la ligne C3, aux terrasses des cafés et enfin à la mise en valeur de la fontaine Bartholdi dont les travaux s'achèveront bientôt.

Les marges de manœuvre sont donc minces, mais cette rénovation prendra en compte la variété des usages de la place.

Un nouveau sujet se greffe à nos études, c'est celui de la sécurité et des systèmes anti-voiture bélier. Nous aurons donc à trouver des solutions pérennes à cet effet.

Un peu plus de six millions d'euros seront ainsi consacrés à la place des Terreaux, dont 400 000 euros pour les compétences de la Ville de Lyon. C'est ce que nous proposons d'engager dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique nous liant à la Métropole. Par ailleurs, il est proposé de valider la prise en charge par la Ville de Lyon d'un surcoût qualitatif lié à la situation particulière de la place et de ses abords classés en monuments historiques. Il s'agit d'un fonds de concours à hauteur de 600 000 euros. Les travaux débiteront à l'automne 2018 pour une livraison fin 2019. Enfin, dans la continuité de cette rénovation, les espaces adjacents seront réhabilités avec la rue Joseph Serlin. Le passage des voitures particulières sera minimisé, la place de la Comédie que nous avons prévue de reprendre entièrement, et enfin la place Louis Pradel qui sera réparée dans un premier temps. Avis favorable de la commission sur ces deux projets de délibérations.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le Maire, je vous ai entendu tout à l'heure, je sais que j'ai dépassé mes temps de parole je serais donc plus courte sur cette intervention. Il nous est demandé, par ces deux délibérations de lancer le projet presqu'île en lien avec la Métropole. Un projet qui s'étend de la place Chardonnat jusqu'à la rue Victor Hugo, place Ampère dans le 2e arrondissement en passant bien sûr comme M. Le Faou vient de le signaler par les places des Terreaux, Pradel, Comédie, la rue Joseph Serlin également et bien sûr rue de la République.

Première remarque, c'est des remarques de gouvernances que je vais faire. Ces programmes et enveloppes financières font partie de ce que nous appelons à la Métropole la PPI, nous l'avons votée et nous avons voté ce lancement d'opération il y a quelques semaines concernant le cœur Presqu'île. La PPI c'est la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. Nous avons pris acte d'une première évolution de la gouvernance à la

Métropole. Je l'ai dit à la Métropole, je tiens à le dire ici avec une réunion de suivi de la PPI et de l'évolution des enveloppes financières consacrées aux différentes opérations. Pour la première fois depuis le début du mandat, cette PPI, son évolution nous a été présentée de manière claire et satisfaisante. Je voulais en remercier ici, le Président de la Métropole. de même nous notons, un infléchissement de la gouvernance à la Ville puisqu'une rencontre a eu lieu entre M. Le Faou et M. Remy pour aborder notamment le projet de l'aménagement de la place Chardonnet qui fait partie du plan Cœur Presqu'île et nous avons bon espoir que la concertation que nous menons sur le terrain depuis un an avec les habitants, les commerçants, les associations, le Conseil de quartier, puisse alimenter ou servir de socle au cahier des charges prochain.

Et puis, je voulais dire suite à ce que vous avez dit Monsieur Képénékian, que vous allez réunir le 19 octobre, tous les Maires d'arrondissement. C'est une première, votre prédécesseur ne l'avait jamais fait. Je vous en remercie et je pense que nous aurons l'occasion y compris d'aborder un certain nombre de sujets dont pourquoi pas l'avenir de la Presqu'île.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis : Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui le lancement de l'opération de requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues adjacentes. Ce rapport est donc la déclinaison opérationnelle du plan « Cœur de Presqu'île » qui devrait également voir la place des Terreaux, la rue de la République et la place Louis Pradel rénovées dans les années à venir.

En tant que maire du 2e arrondissement, je peux vous dire Monsieur le Maire, que la présentation de ce rapport, au Conseil métropolitain et aujourd'hui au Conseil municipal, est déjà une victoire. Depuis la fin des années 90, les élus qui se sont succédé à la mairie du 2e arrondissement, ont inlassablement alerté, sur l'impérieuse nécessité de rénover ces principaux axes commerçants.

Le travail constant des comités d'initiatives locaux, des conseils de quartier, des habitants, des commerçants et des élus de l'arrondissement a permis l'aboutissement de projet. On se souvient que les promesses électorales de Gérard Collomb, en 2008 d'abord puis en 2014 ensuite, avaient failli partir aux oubliettes. En effet, en 2015 le Plan Pluriannuel d'investissement ne prévoyait aucun crédit pour les travaux de la rue Victor Hugo. Il nous a fallu largement mobiliser pour que, in extremis, une somme soit inscrite à la PPI.

J'ai eu l'occasion, durant le dernier Conseil métropolitain, d'exprimer mon regret quant à la collaboration quasi-inexistante entre la Métropole, la Ville et l'arrondissement à l'exception notable des travaux d'éclairages publics. Sur un projet structurant aussi important pour un territoire, la courtoisie républicaine et le respect de la démocratie locale auraient voulu que les élus d'arrondissement puissent apporter leurs expertises d'usage à l'élaboration du cahier des charges et participent aux choix. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé ! Je vous fais grâce de la litanie des courriers, des mails et des demandes publiques, qui vous ont été adressés, notamment à vous, Monsieur l'Adjoint, depuis le vote de la PPI. Nous vous avions même demandé de créer un Comité de suivi du plan « Cœur de Presqu'île » associant les élus locaux. Demande rejetée. Aujourd'hui, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée, les études ont été faites pour certaines depuis le mandat précédent et un calendrier est fixé. Autant d'éléments qui auraient dû nous être présentés depuis bien longtemps, mais que nous découvrons seulement aujourd'hui à l'occasion de cette délibération. Force est de constater que le plan « Cœur de Presqu'île » s'est dessiné à huit-clos. Autres temps autres mœurs, Monsieur le Maire, nous espérons que cette méthode d'un autre âge, que l'on pourrait appeler la méthode Collomb, est désormais derrière nous et bien derrière nous.

Aujourd'hui, le projet que vous nous présentez est donc déjà bien ficelé.

Premièrement, on découvre dans le rapport, le montant total estimé des travaux, 7 331 000 euros TTC. Nous avons enfin le détail rue par rue, poste par poste des investissements prévisionnels. Nous constatons donc que le budget global est de 300 euros par m² hors taxe. Une estimation encore insuffisante au vu des nécessaires rénovations qualitatives qu'impose cette rue commerçante centrale de cœur de notre agglomération.

Deuxièmement, on connaît désormais le calendrier prévisionnel de l'opération. Et on apprend qu'une concertation sera prévue au mois de décembre. Je ne vois pas bien comment cela pourrait être autre chose qu'une séance d'information car à lire le cahier des charges tout semble déjà prévu dans le détail. Que restera-t-il à concerter ? Je vous pose la question et je vous demande de respecter les citoyens, de respecter les responsables associatifs en ne confondant pas information et concertation.

Troisièmement, sur le projet en lui-même. Tout d'abord, votre position concernant le partage espaces verts et espaces minéralisés est en totale contradiction avec les annonces faites aux conseils de quartier. Cela mérite à notre avis d'être rediscuté. Ensuite, il y a un changement de destination des rues transversales à la rue Victor Hugo. C'est la première fois que nous en entendons parler et nous voyons que la décision a été prise de faire des zones de rencontre. Ce choix doit être mis au débat, car il va profondément modifier les usages de ces espaces avec notamment la suppression d'une soixantaine de places de stationnement, l'apparition possible de nouvelles terrasses et la nouvelle organisation des livraisons. Ce sont des changements d'usage qui à notre avis demandent une véritable consultation. Enfin, nous prenons acte de la volonté de sécurisation de cette aire piétonne qui hormis la vidéo-verbalisation est absente de ce rapport. Monsieur Sécheresse, vous avez fait il y a quelques semaines des annonces en ce sens dans la presse. Quelle forme concrète prendra la sécurisation de la rue Victor Hugo ? C'est encore une question qui mérite une réponse officielle.

Monsieur l'Adjoint, j'ai bien noté votre engagement, lors du Conseil métropolitain, de présenter rapidement aux élus du 2e arrondissement ce projet. Nous réitérons cette demande sans délais.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous voterons bien évidemment cette délibération, mais en continuant de demander l'ouverture de vraies discussions, d'une vraie concertation. Il est indispensable de mettre tout le monde autour d'une table pour enfin avancer sur la réfection de cette belle rue Victor Hugo.

M. GUILLAND : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Si un seul mot pouvait résumer le sentiment des Lyonnais en découvrant les travaux du plan Presqu'île que vous nous présentez aujourd'hui en Conseil municipal ça serait sans conteste : ENFIN !

Redonner son prestige au secteur des Terreaux ou à la rue Victor Hugo trouvait en effet déjà place au cœur du programme électoral de Gérard Collomb lors de la campagne de 2008.

Les élus du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sont donc comme les Lyonnais récompensés pour leurs patiences. Aujourd'hui, ces deux délibérations s'inscrivent dans un projet global « Cœur Presqu'île » qui vise à redonner à cette presqu'île un éclat à la hauteur de son attrait touristique et économique.

Cœur touristique de notre agglomération, pôle économique et commercial de premier ordre, ces espaces, victimes de leurs succès avaient incontestablement vieilli (c'était déjà le constat fait en 2008). Si l'attrait touristique ou économique peut s'en trouver affecté, il ne faut pas oublier que ces places et ces rues sont habitées par quelques 40 000 personnes.

Pour autant, ce projet tant attendu n'est pas sans susciter de remarques. Les maires des 1er et 2e arrondissements, directement concernés par ces travaux viennent de s'exprimer sur ces deux délibérations et je ne saurais que vous inviter Monsieur le Maire à entendre leurs observations d'élus de proximité.

J'insisterai néanmoins sur trois points :

- Sur le manque d'ambition du projet, qui se limite en grande partie à une simple remise en état des espaces, alors que certains auraient pu, auraient dû être à cette occasion repensés dans leurs modes de fonctionnement ou leurs usages.

- Sur le manque de concertation préalable tant avec les habitants, avec les commerçants qu'avec les élus d'arrondissement. Une fois encore la concertation s'arrête au stade de l'intention c'est dommage.

Si pour ces deux points il est malheureusement trop tard, il est plus qu'indispensable de prendre en compte l'impact futur des travaux : riverains et commerçants seront directement impactés par ces derniers. Il vous appartient de mettre en place les mesures d'accompagnement indispensables à leur bon déroulement.

En direction des commerçants tout d'abord. On a vu cours Lafayette avec les travaux de C3 mais aussi dans le huitième arrondissement avec les travaux de T6 que l'impact sur le commerce de proximité est immédiat. L'équilibre économique du commerce de proximité reste souvent fragile et quelques mois de travaux peuvent avoir des conséquences irréversibles qu'il convient d'anticiper.

Mais aussi en direction des habitants. Un exemple, alors qu'ils attendent une rénovation de la rue Victor Hugo depuis plus de 10 ans, certains propriétaires de la rue Victor Hugo ont reçu une injonction de reprise de façade sous deux ans. Si la nécessité de reprendre certaines façades n'est pas contestable, les copropriétaires peuvent regretter que la pose de bâches d'échafaudages publicitaires ne soit réservée qu'aux monuments historiques.

Une révision du règlement local de publicité pourrait étendre cette possibilité à l'ensemble du secteur touristique et permettre ainsi d'alléger

le poids financier des travaux imposés aux propriétaires.

Tant vis-à-vis des riverains que des commerçants, nous resterons vigilants quant aux mesures d'accompagnement indispensables que vous serez amenés à mettre en place.

Je vous remercie.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Le dossier, notamment de la rue Victor Hugo, est l'exemple même de concertation plus qu'en amont puisqu'au départ, je rappelle qu'il y avait un peu en urgence un toilettage prévu avec l'enlèvement des jardinières et que c'est en travaillant avec eux qu'on a pu effectivement faire émerger la nécessité d'une réflexion, parce que c'est une réflexion quand même un peu lourde.

Alors effectivement, chaque fois qu'on retravaille la ville, chaque fois qu'on refait les voiries, et bien il y a une période de désordre à la fois pour les habitants mais aussi pour les commerçants. Mais, c'est une étape essentielle puisqu'ils l'appellent de leurs vœux. C'est aussi la manière de redynamiser les artères commerciales au moment où l'on est dans une évolution particulièrement positive de la Presqu'île et puis maintenant, le séquençement des travaux se fait par tranches. La rue Victor Hugo, je parle sous le contrôle de mon collègue en charge de l'urbanisme, ce seront des travaux par tranches avec déjà une information sur ce principe-là évoquée.

En matière de concertation, alors on ne concerta jamais assez, j'ai quand même le souvenir qu'on a pu faire le point sur les premières amorces et ébauches, qu'on est en contact quotidien sur ce sujet-là aussi avec les commerçants de la rue Victor Hugo qui sont particulièrement dynamiques depuis qu'ils se sont constitués en association et dont je salue prochainement la braderie qui aura lieu dans quelques jours.

Egalement rappeler que pour le règlement local de publicité, la Ville n'a plus la compétence. Donc aujourd'hui, c'est le règlement local de publicité de Lyon qui régit notre réglementation et nous ne pouvons ni le modifier ni même abroger certaines dispositions puisque nous avons étudié cette possibilité. Nous sommes dans l'attente du règlement local publicité métropolitain qui désormais prend la main sur notre compétence.

Et puis dernièrement, bien évidemment, sur l'ensemble des travaux évoqués sur l'ensemble des voies, on travaille avec les commerçants en amont et puis, on travaille aussi à permettre un minimum de signalisation sur le fait que partout, dans la ville, on met en place des panneaux pour indiquer quand même que les commerçants sont ouverts pour améliorer la signalisation d'accès aux commerces.

Voilà ce que j'avais à dire pour l'aspect commerçants, concertation et accompagnement.

M. LE FAOU Michel : Oui, très rapidement, en complément de l'intervention de Fouziya Bouzerda, bien rappeler bien évidemment que ces travaux et notamment, sur tout le linéaire de la rue Victor Hugo, seront séquencés par phases pour tenir compte du maintien de l'activité commerciale et faire en sorte que l'ensemble du linéaire de la rue Victor Hugo ne soit pas pénalisé au même moment et à la même période pour la mise en œuvre de ces travaux.

Monsieur le Maire, vous faisiez référence tout à l'heure au montant des travaux que vous trouviez faibles et notamment en évoquant le ratio de 300 € par m² hors taxes pour la réalisation de ces travaux. Je rappelle juste qu'il s'agit d'une rénovation forte de la rue Victor Hugo parce que nous ne pouvons pas complètement reprendre cet aménagement eu égard à la présence dans le sous-sol de la rue Victor Hugo du tube du métro, ce qui, y compris en matière de conception, ne nous permet pas, par exemple, de végétaliser cet axe. Quand bien même nous le voudrions, en raison de la présence du tube du métro qui est pratiquement affleurant, juste dessous le niveau de la voirie, il nous est aujourd'hui impossible de planter quelques arbres que ce soit le long de cette rue Victor Hugo.

Par contre, sur la place Ampère, dans le programme que nous envisageons, il est prévu de reprendre complètement cette place et de lui donner un caractère beaucoup plus végétal que cela est le cas aujourd'hui qui est quasi exclusivement minéral, hormis quelques plantations qui se trouvent sur la partie Ouest de la place. Nous souhaitons donc reprendre complètement cet espace et lui donner un caractère plus végétal.

Ensuite, sur le Comité de suivi et l'information faite aux élus d'arrondissement sur ce projet, nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer, nous avons eu aussi l'occasion d'organiser une réunion publique à l'automne passé sur le sujet, réunion que nous avons organisée dans les locaux de la Faculté catholique sur la place Carnot. Donc il y a déjà eu quelques informations qui ont été diffusées sur le sujet. Nous attendons maintenant le résultat des études qui sont menées par le groupement d'entreprises que nous avons retenu. Dès que nous aurons le résultat de ces études, bien évidemment, je reprendrai contact avec vous, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, pour vous présenter cela et ensuite, évoquer avec vous les points sur lesquels vous semblez avoir des interrogations ou vous souhaitez apporter un certain nombre de précisions et cela sera le cas dans le cadre de ce projet. Nous aurons l'occasion de nous revoir souvent et rapidement pour évoquer ce sujet et de façon régulière d'ici la fin du mandat et je ne doute pas que lorsque nous livrerons cet espace et une fois qu'il aura été réhabilité, vous serez le premier à vous féliciter de la mise en œuvre de ces travaux.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : d'abord un point sur l'éclairage. Sans attendre le projet qui va être défini, il s'agissait pour nous de montrer aux habitants la difficulté qu'il pouvait y avoir à éclairer cette rue Victor Hugo, sachant que très probablement nous ne pouvions bénéficier de mas pour installer les luminaires. Donc il s'agissait de bien leur montrer, nous l'avons fait avec une nacelle, qu'en fonction de la morphologie des façades nous pouvions installer tel ou tel type d'éclairage tenant compte des contraintes. Avoir une démarche pédagogique, c'était la meilleure façon de procéder.

L'éclairage interviendra complètement à la fin de l'aménagement mais il s'agissait de commencer tout de suite pour le montrer à nos résidents et surtout, entamer les démarches avec les copropriétés pour pouvoir, au fil de leurs réunions, avoir l'autorisation demain de pouvoir placer des luminaires sur les façades. Donc c'était une des difficultés. Et en ce moment, au fur et à mesure des assemblées générales, on reçoit les autorisations d'installations sur les façades.

Deuxièmement, sur la sécurité, vous l'avez également évoqué, avant l'été, j'avais souhaité et ça a été fait, que nous portions une plus grande attention à la sécurisation des berges du Rhône sur toute la longueur ainsi que sur la constitution d'un deuxième périmètre devant la Halle Tony Garnier, sachant que la halle accueillait un groupe important (16-17 000 personnes en jauge). Ces travaux ont été faits mais entre temps, sont intervenus les attentats de Barcelone. Bien entendu, il a fallu terminer ce que nous avions engagé au mois d'août.

Concernant la réponse sur la rue Victor Hugo et sur un certain nombre de sites que je vais juste pointer, il s'agit d'apporter une solution qui souvent n'est pas pérenne et pas forcément esthétique. Je dois avouer que les plots de béton ne sont pas d'une beauté absolument folle. Cela étant, à l'étape actuelle, il ne s'agit pas de travailler pour la beauté mais pour la sécurité des Lyonnais.

Cela concerne la rue Victor Hugo. Nous allons la séquencer avec un certain nombre de chicanes qui seront positionnées avec des plots de béton de manière à ce qu'un véhicule soit obligé de rentrer à peu près à 5-6 à l'heure dans la rue pour pouvoir y pénétrer. Pour éviter qu'il prenne de l'élan, nous séquençons la rue Victor Hugo tout le long.

En ce qui concerne les rues qui sont perpendiculaires, nous allons mettre des chicanes qui interdiront à tout véhicule de tourner à droite ou à gauche sur la rue Victor Hugo, le forçant à aller tout droit. Vous avez compris que c'est une façon de lutter contre des véhicules qui viendraient choquer des passants qui sont sur cette rue.

Il est clair que dans le même temps et M. Le Faou a donné des éléments clairement établis à la Métropole, il s'agit de réfléchir à une sécurisation pérenne de la rue Victor Hugo dans le cadre des travaux qui vont être entrepris. Donc ces plots de béton que vous allez voir surgir sur les Terreaux, sur la rue Victor Hugo, sur la rue de la République et à un certain nombre d'endroits, seront destinés à rester sur l'espace public que le temps de trouver une solution esthétique et pérenne.

Ensuite, il y a un certain nombre de moyens que nous étudions actuellement. Nous sommes en train d'acquérir un certain nombre de herses en fer. Nous allons en acheter probablement une trentaine de manière à sécuriser un certain nombre d'endroits, soit qui sont des endroits à sécuriser de manière temporaire, soit de manière récurrente. Je pense à certains marchés, par exemple, où là, on est en train de réfléchir avec les différents services de la Ville à une sécurisation pérenne.

Voilà en quelques mots ce que l'on souhaitait faire. Rassurez-vous, la rue Victor Hugo, grâce aux bons soins de M. Le Faou sera une rue non seulement belle, esthétique, bien éclairée et en plus sécurisée.

M. LE MAIRE : Merci bien pour toutes ces interventions. Je n'en rajoute pas, mais je sens une pointe d'envie de concertation, en tout cas par ci par là, donc on devrait arriver à faire quelque chose.

Le tout sera de définir ce que nous entendons par deux ou trois règles de concertation, parce que si on pense que tout ce que ferait l'Adjoint n'est de toute façon pas bon, tant qu'il n'a pas concerté, on ne va pas y arriver ! L'inverse peut être vrai également. Donc, je suis un peu optimiste là et je vais être prudent : en tout cas, j'ai retenu le mot définitif de M. Guillard « Enfin ! ». Soyons donc résolument optimistes, parce qu'on n'a

pas parlé de la place des Terreaux, mais elle sera aussi revisitée avec la fontaine qui prendra sa place avant la Fête des Lumières.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3296 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)

2017/3297 - Lyon 1er – Restauration de la Fontaine Bartholdi située place des Terreaux - Adaptation de l'opération 01179001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-3, programme 00012 – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 162 359 "Travaux de restauration de la fontaine Bartholdi – lot 2 Ossature métallique et plomb" et de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre n° 122091 "Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la fontaine Bartholdi" (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, vous en parlez à l'instant, avis favorable de la Commission pour ces travaux de la Fontaine Bartholdi qui retrouvera sa place d'ici la fin du mois de novembre, conformément à nos engagements.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2017/3253 - Lyon 9e - Déclassement du domaine public communal d'un tènement situé 8 rue Ernest Fabrègue – ancienne Maison des Jeunes et de la Culture – El 09056 Numéros d'inventaire 09056 A 000 - 09056 B 000 - 09056 C 000 - 09056 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit du déclassement du domaine public communal d'un tènement situé 8 rue Ernest Fabrègue.

Je souhaiterais dire quelques mots.

Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai comme l'intuition que nous allons être interrogés sur le fait que nous n'ayons pas gardé cette ancienne Maison des Jeunes et de la Culture, pour la mettre à disposition du service public. On entend souvent parler de locaux associatifs, de centres sociaux, de tout un tas d'associations qui pourraient effectivement utiliser ce genre de patrimoine.

Mais, dans un objectif de valorisation et d'optimisation de son patrimoine, notre ville conduit en permanence des réflexions le concernant. Elle vise ainsi à une optimisation du foncier par une valorisation tant quantitative, que qualitative.

Notre patrimoine est fait pour exister, il n'est pas figé, il est vivant, il bouge et doit s'adapter en permanence, pour répondre, soit à nos besoins propres, soit aux besoins de nos concitoyens, soit pour ne pas conserver en patrimoine des biens immobiliers devenus inutiles à l'exercice de ses missions.

Dans ce dernier cas particulier, nous activons les cessions immobilières qui génèrent toujours des recettes pour la ville : un exemple, 8 M€ en 2015 pour les cessions et 7 M€ en 2016. Ces recettes contribuent au financement de nouveaux équipements et à l'entretien du patrimoine affecté aux missions du service public.

La Ville de Lyon, à l'instar de nombreuses personnes publiques, conduit une politique de cessions immobilières, conçue comme un élément de bonne gestion de certaines parties de son patrimoine, ne correspondant pas à ses besoins actuels ou futurs, ou s'avérant inadaptée.

C'est en ce sens, que nous avons conduit une réflexion sur le devenir de ce bien vacant. Nous le déclassons donc aujourd'hui du domaine public, en vue de sa cession pour une petite opération immobilière, de type maison individuelle ou maison citoyenne, avec possibilité de réhabiliter la maison ancienne. Cette opération se fera sur une surface cadastrée de 2172 m².

Avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, voici une petite délibération courte, qui semble presque inoffensive...

Pourtant, la lecture de ce texte est édifiante !

Bien sûr, le fait d'avoir doté la MJC Saint-Rambert de nouveaux locaux, est un excellent point et le regroupement des différents services au « Pôle social » est à souligner. Mais notre Groupe s'étonne de la conclusion qu'en tire la Ville de Lyon.

Ainsi, l'existence d'un « Pôle social » regroupant Centre social et MJC rue Sylvain Simondan, aurait comme suite logique (je cite ici la délibération) : « l'inutilité à l'exercice d'une mission de service public » des bâtiments de la rue Fabrègue ! Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'interroge sur l'expertise menant à de telles conclusions !

La relocalisation du Centre social a déjà montré la nécessité de créer un « point information » hebdomadaire dans les anciens locaux de la rue Falsan. Mais, il s'agit d'une ouverture limitée à une matinée par semaine et qui n'offre pas de « permanence sociale »... Dès lors, quelle enquête de terrain auprès des habitants de cette partie du 9e arrondissement peut bien mener l'exécutif à penser qu'aucune autre mission de service public ne pourrait s'exercer dans les locaux de la rue Fabrègue ?

Alors que d'autres arrondissements, pourtant moins excentrés, s'interrogent sur la possible création de « Maisons des Services Publics », où les citoyens pourraient trouver regroupés des antennes Sécurité Sociale, TCL, SNCF, Impôts... les quartiers Saint-Rambert et Vergoin n'en ont aucun besoin ?

Bien sûr, ils n'ont à ce jour, pas la « chance » d'avoir un « comité d'usagers des services publics », pour porter avec eux le débat dans l'espace public auprès de l'exécutif...

Mais le fond des choses est tout autre, bien sûr ! Et c'est la lecture de la fin de la délibération qui nous est ici soumise, qui nous renseigne clairement sur « l'exposition » utilisée, une fois de plus, par la Ville, pour déclasser le tènement... Nous pouvons en effet lire : « Dans un objectif de valorisation de son patrimoine, la Ville de Lyon a souhaité conduire une réflexion sur le devenir de ce bien vacant et en disposer librement, en vue d'une cession éventuelle. »

Nous y voilà donc !

Passons sur le fait que la « réflexion sur le devenir de ce bien vacant » semble une fois de plus se préparer hors de toute concertation avec les habitants, les usagers, les citoyens... Nous en avons l'habitude !

Le projet exprimé ici à mots à peine couverts, est donc une fois de plus, celui de brader le patrimoine de la Ville, en vue d'un petit profit à court terme, sans réflexion de longue haleine sur les besoins des Lyonnais, notamment en matière de services publics !

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est profondément convaincu que déclasser et vendre à tout-va ne peut être une solution à long terme

pour une métropole se préoccupant de l'avenir et de son développement. C'est pourquoi, nous voterons évidemment contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je pense que Nicole Gay vous a exposé notre stratégie, pour que vous compreniez bien qu'on ne fait pas les choses comme ça, sur des coups de tête ! Après, j'entends bien le commentaire : « encore plus de services, au plus près des gens. » mais enfin, on n'est pas complètement dans un désert où il n'y aurait pas d'offres...

Je crois qu'il faut quand même que l'on prenne conscience que tout se passe dans cette ville dans des distances qui sont réduites. Alors, moi je veux bien qu'on ne vende plus jamais rien, qu'on construise toujours plus de services, mais il y a un moment, vous le savez bien, cela ne va pas rentrer ! Déjà là, on a du mal à maintenir, avec une exigence qui est celle de notre ville et nous avons mené, je vous le rappelle, les marges de manœuvre, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'impact lourd sur le service public dans notre ville. Il faut quand même que de temps en temps, on trouve quelques solutions ! Alors, cette idée de brader les biens de la Ville, c'est quand même un terme qui est tellement excessif.

Vous voyez, moi je crois qu'il faut que vous admettiez que deux ou trois choses dans l'évolution sont nécessaires et que des décisions doivent être prises. Je suis sûr que, confrontée à la même équation, vous prendriez peut-être des décisions différentes, mais proches.

Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

2017/3255 - Lyon 5e - Cession à titre onéreux du tènement de l'ancienne école primaire située 15 bis, 17 et 19 rue Joliot-Curie et 1 Impasse Secret, au profit de la Société OGIC SA- EI 05008 - Numéros inventaire 05008T001, 05008A000, 05008F000 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je ne vais pas donner trop d'information, mais il s'agit de la cession à titre onéreux du tènement de l'ancienne école primaire Irène Joliot Curie. Une cession au prix de 2.675.000 € à la Société OGIC SA, avec comme architecte Insolite architecture.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Juste une explication de vote, mais finalement Isabelle Granjon l'a fait. Nous votons contre ce rapport-là pour les mêmes raisons, puisqu'il s'agit d'une cession.

Simplement je voudrais dire que le hiatus originel, vient peut-être aussi du fait qu'à plusieurs reprises, y compris en rendez-vous individuels, nous avons eu l'occasion de demander à Mme Gay, y compris dans le mandat précédent, de nous présenter le Plan de cessions du patrimoine global de la ville et finalement quelle était l'orientation, quels étaient les objectifs, quel était le sens de cette politique-là ?

Nous avons toujours eu une fin de non-recevoir et jamais une présentation globale : peut-être des incompréhensions sont-elles nées de là !

Ceci dit, nous réaffirmons notre attachement au patrimoine et aux missions de service public et donc nous votons contre cette délibération.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Un tout petit mot, simplement pour vous dire que nous avons une Commission Immobilier, Bâtiments, qui traite de toutes ces questions, qui est assez dynamique, on peut prendre la parole et en tout cas intervenir. Voilà, je vous donne à connaître la dimension de cette Commission Immobilier, Bâtiments.

M. LE MAIRE : Je pense que, faisons vivre déjà toutes les instances qui sont à notre disposition et il y en a un certain nombre je vous assure, parce que je les affine et je les découvre au fur et à mesure.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

2017/3266 - Lyon 3e - Renonciation à servitude de passage public entre le centre commercial de la Part-Dieu et l'Auditorium - EI n° 03048 - N° Inventaire 03048 I 002 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2017/3269 - Lyon 7e - Opération 07311001 - PUP GINKGO - Groupe scolaire (acquisition et construction) - Acquisition du tènement cadastré BT 39 et BT 41, situé 8 à 12 rue Croix-Barret, préempté par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un groupe scolaire - EI 07311 - Numéros d'inventaire 07311 A 001 et 07311 T 001 01 - Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements groupes scolaires 2015-2020", programme 00006. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je laisserai intervenir mon collègue Guy Corazzol, mais il s'agit de l'acquisition d'un tènement situé rue Croix-Barret, qui est préempté par la Métropole, en vue de la réalisation d'un groupe scolaire dans le 7e arrondissement.

Je vais faire des heureux : Loïc Graber, Mme Picot et bien entendu, Guy Corazzol.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Mais on achète donc aussi !

Mme GAY Nicole, Adjointe : Ah oui, on achète effectivement ! Acquisition du tènement.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chères Collègues, Lyon connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue. Notre ville attire de nombreuses familles chaque année et elle continue à se développer dans le cadre de projets urbains encadrés par des procédures de type ZAC ou PUP et d'opérations de logements réalisés en diffus.

Le quartier de Gerland s'inscrit dans cette dynamique d'urbanisation. Ici comme dans de nombreux quartiers, la croissance des effectifs scolaires primaires illustre parfaitement cette réalité.

Dans ce territoire comme sur l'ensemble des arrondissements, nous sommes en mesure d'anticiper les besoins en équipements scolaires car nous avons su doter la ville en outils prospectifs. Comme vous le savez, nous disposons d'un observatoire urbain nous permettant d'anticiper la démographie scolaire.

Pour cela, nous nous appuyons sur les études réalisées par l'observatoire urbain de la Direction de l'urbanisme en partenariat avec la Direction centrale de l'immobilier et la Direction de l'éducation. L'objectif est d'établir une projection des enfants scolarisables afin d'évaluer les besoins futurs en terme d'équipements scolaires et d'aider à la prise de décision. Ces projections sont réalisées de 6 et 12 ans.

Le pilotage des équipements scolaires en lien avec le développement de logements est évidemment un enjeu majeur pour notre ville en constante évolution. Le marché lyonnais de la construction est dynamique. Un travail est conduit en continu sur la prospective urbaine car nous savons que la construction d'un immeuble de logements est bien plus rapide que la livraison d'une école.

Pour revenir à l'objet de la délibération, l'acquisition du tènement situé rue Croix Barret est l'aboutissement de la démarche de prospection foncière initiée depuis plusieurs mois dans le secteur de Gerland. Et je m'en réjouis.

Ce tènement sera le site d'implantation d'un futur groupe scolaire de 18 classes où nous accueillerons les enfants du secteur dans de bonnes conditions. Il s'inscrit dans le programme des équipements publics du PUP GINKGO qui comporte également un établissement d'accueil du jeune enfant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3270 - Lyon 2e - Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle et de la production de froid de la piste-100, cours Charlemagne - Opération n° 02061649 - Modification du marché de maîtrise d'oeuvre n° 168091 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la patinoire Charlemagne et de la réfection de la dalle et de la production de froid de la piste, avec quand même un certain nombre de travaux assez intéressants.

Donc, il y a eu la rénovation de la dalle qui n'apportait pas la qualité nécessaire notamment pour les matchs de hockey, et qui devait aussi nous permettre de faire des économies d'énergie, ainsi que les travaux suivants : «réfection des groupes froids - installation de groupes froids fonctionnant à l'ammoniaque, installation d'un récupérateur de chaleur sur condensation pour alimenter la fosse à neige, préchauffage de l'eau chaude sanitaire et effectivement, pour des performances énergétiques un peu meilleures, remplacement des menuiseries et isolation thermique de l'intérieur : coût des travaux 4 150 000 euros.

Et nous faisons aussi un heureux aussi, M. Yann Cucherat et tous ceux qui utilisent cette belle patinoire Charlemagne. Avis favorable de la commission

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on se souvient comme l'a rappelé Nicole Gay que les installations de froid de la patinoire Charlemagne étaient vétustes et peu performantes. Il n'était pas rare que la patinoire se transforme en pataugeoire. Une rénovation d'ensemble était donc indispensable. C'est en ce sens que j'étais intervenu, devant vous en mars 2016 lors de la présentation de ce projet de réfection complète de la dalle et du réseau de froid, pour un montant effectivement important de 4 150 000 euros TTC.

Lors de ces débats, nous avons souligné l'importance vitale de la continuité des activités pour chacune des structures et associations utilisant cet équipement sportif notamment le patinage artistique, le patinage synchronisé ainsi que le Lyon Hockey Club. Une solution a pu être trouvée afin d'effectuer les travaux dans un temps court d'à peine 5 mois en grande partie durant l'intersaison estivale. Les élus UDI et apparentés tenaient à féliciter les services de la Ville, les élus qui ont suivi ce dossier et les entreprises chargées du chantier pour le respect rigoureux du calendrier. Les délais ont été tenus et l'ouverture au public devrait donc être effective dans quelques jours maintenant.

Cependant, je souhaite attirer une nouvelle fois votre attention, Monsieur l'Adjoint au sport, on a eu l'occasion d'en parler plusieurs fois, sur la quasi-insalubrité des vestiaires de la patinoire Charlemagne. A ce jour la peinture murale a été refaite, mais les carrelages des douches continuent à être très endommagés et l'électricité est quant à elle hors d'âge, voire hors normes. J'avais proposé en mars 2016 que leur rénovation puisse être intégrée dans le chantier de réfection de la patinoire. De nouveaux vestiaires auraient été pour une somme modeste une plus-value non négligeable pour les sportifs.

Je sais Monsieur Cucherat que vous avez essayé d'obtenir gain de cause, dommage que l'arbitrage n'ai pas été positif.

Monsieur le Maire, en introduction de ce Conseil, vous nous indiquez vos interrogations sur la préservation de la proximité à la Ville de Lyon par rapport à l'échelon des arrondissements qui est pour nous, élus UDI, le véritable échelon. A l'occasion de ce dossier je souhaite vous interroger une nouvelle fois, sur les équipements à vocation métropolitains et ceux à vocation municipaux. A notre sens, la patinoire Charlemagne est un équipement métropolitain, le budget de rénovation aurait donc pu être pris en charge par la Métropole et non par les seuls lyonnais.

De plus ce changement d'échelle nous permettrait peut-être de rattraper notre retard. A titre d'illustration, la métropole de Toulouse compte 3 patinoires sur son territoire, soit en moyenne une patinoire pour 220 000 habitants quand la métropole de Lyon compte une patinoire pour 750 000 habitants ! Il y a là, vous en conviendrez, une marge de progression évidente. Je vous remercie

M. LE MAIRE : Oui, je vous remercie. Je pense que nos discussions doivent débiter parce que quand vous dites que l'on pourrait transférer, mais je l'ai déjà souligné plusieurs fois, que ce soit pour les patinoires, l'opéra, pour toutes les grosses structures, vous savez que le transfert se fait avec le budget qui lui est adossé. Ce n'est pas la multiplication des petits pains quand on passe à la métropole. Pardon pour l'image.

Qui plus est il y a 59 communes qui constituent la métropole. Si chacune décide de choisir ce qui est sa proximité et ce qui l'est moins, je ne sais pas, mais on ne doit pas avoir les mêmes règles de calcul. Donc moi, j'entends bien, mais nous allons ouvrir cette discussion « entre proximité, centralité et mise en commun, qu'est-ce qu'on mutualise ou pas », et nous verrons ensuite comment procéder. Mais j'entends bien que c'est une question dont nous avons besoin de débiter plutôt que de prendre le risque de simplifier qui ne nous aide pas.

M. GEOURJON Christophe : L'important c'est de définir ce qui est métropolitain ou pas.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai bien compris !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3252 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'Association "FerranTerre" pour la gestion du jardin partagé situé place Ferrandière à Lyon 3e sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable pour un dossier concernant une occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'un jardin partagé dans le 3e arrondissement de Lyon.

M. LE MAIRE : C'est bien ça aussi, vous voyez. On utilise un bout de terrain.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3254 - Lyon 9e - Echange foncier avec soule entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 120-123 rue du Château – Parc du Vallon – Déclassement du domaine public communal des parcelles cédées par la Ville de Lyon - EI 09156 - Numéros d'inventaires 09156 T 007-01 (Entrant) ; 09156 T 001 – 02 (Sortant) – Opération 09156040 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements espaces publics et verts 2015-2020" - programme 00012 "Espaces publics" (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2017/3256 - Lyon 3e - Groupe Scolaire Anatole France 26 rue Antoinette - Restructuration et extension restaurant scolaire - Opération n° 03014001 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-2, Programme 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2017/3258 - Lyon 4e - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de Rhône Saône Habitat d'un tènement constitué des parcelles cadastrées AR 66 et d'une partie de l'AR 67 en cours de division, situées 69 rue de Cuire - EI n° 04031 - N° inventaire 04031A000 et 04031T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3259 - Lyon 8e - Stade Pierre Bavoze, 98 avenue Général Frère - Aménagement de vestiaires et sanitaires en structures modulaires - Opération n° 08039520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00004 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3260 - Lyon 1er - Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon - Mise en conformité des ateliers - 8 bis quai Saint-Vincent - Opération n° 01182018 - Modification du marché de travaux (lot 1- Gros-oeuvre- second oeuvre) (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3267 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - CRR de Lyon - Mairie du 6e arrondissement - Conseil de Quartier Saxe-Roosevelt - Brass Band de Lyon - C.A.L.A. - Association Gones Force 6 - Association La Casita - Compagnie Sirarpi - Mairie du 3e arrondissement - Association Polydom Soins - Ministère de la Défense - F.N.A.T.H. - Montant total des exonérations : 20 567,69 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3268 - Lyon 3e - EAJE Desaix - 37 rue Desaix - Achat volume et Aménagement - Opération n° 03428001 - Lancement de la phase aménagement, adaptation du montant de l'opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3272 - Groupe Scolaire Lucie Aubrac - rue Jarente Lyon 2e - Opération n° 02004002 - 2e phase de travaux - Regroupement des locaux - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/3257 - Approbation de la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association le Concert de l'Hostel Dieu (10, rue Bourgelat à Lyon 2e) – El 02016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loic
(Adopté)

2017/3261 - Lyon 6e - Parc de la Tête d'Or, Porte des Enfants du Rhône - Restauration du portail place du Général Leclerc - Opération 06016007 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20012 (Direction de la Construction)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté)

2017/3271 - Lyon 2e - Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades, création d'un sas central et rénovation de l'illumination - 7, place des Cordeliers - Opération n° 02052514 - Modification du marché 10598 - Lot 4 "charpente-couverture-cuivrerie" (Direction de la Construction)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté)

2017/3262 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 7 rue Falsan à Lyon 9e, au profit de la MJC Saint-Rambert, sise 4, rue Sylvain Simondan à Lyon 9e - Ensemble immobilier n° 09057 03 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

2017/3263 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local situé 227-229 avenue du Plateau à Lyon 9e, au profit du groupement d'intérêt public

(GIP) "Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon" – Ensemble Immobilier n° 09296 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté)

2017/3264 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Ménival Football Club pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Alexandre Morin situé 21 avenue du Général Eisenhower à Lyon 5e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2017/3265 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et quatre associations : Judo Club Croix-Roussien, Arts Martiaux du 4e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/3293 - Attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 11 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 11 500 euros octroyées à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne.

Cette opération a pour but de permettre au club son développement autonome sans solliciter excessivement les subventions au public. C'est donc de 20 000 euros que la Ville aura investi sur les 67 000 euros qu'il aura fallu au club pour réaliser ce projet. Avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Ce sera plus court. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je profite de cette délibération pour faire un point concernant deux équipements sportifs pour lesquels notre groupe a été alerté.

Au mois de juin dernier, une jeune fille de 11 ans a été blessée pendant son entraînement de basket au gymnase Kennedy situé au 26 rue Varichon dans le 8e arrondissement. Chérine n'a pas pu terminer l'année avec son équipe et a passé une partie de ses vacances en béquilles à cause d'une vilaine entorse. Son pied est simplement passé à travers le plancher du gymnase où elle s'entraîne avec son équipe. Il est inquiétant que le sol d'un tel équipement ne puisse supporter le poids d'une jeune fille de 11 ans toute fluette. Et ce alors que, à plusieurs reprises, les clubs usagers ainsi que les gardiens avaient fait remonter la nécessité de travaux pour assurer la sécurité des sportifs et le bon usage des lieux.

Ainsi, nous interpellons la Ville de Lyon : de gros travaux pour le plancher de ce gymnase sont-ils prévus dans les semaines ou les mois à venir, afin d'assurer de bonnes conditions d'entraînement à nos jeunes ?

Parlons également du PSL Montchat. Ce club qui forme des gymnastes de haut niveau, avec des jeunes filles qui pratiquent en élite est une équipe dans le top 12 et qui évolue dans un gymnase beaucoup trop petit, extrêmement vétuste au point que quand la météo est capricieuse, il pleut à l'intérieur. Evidemment, vu le niveau d'excellence de ce club, la ville investit en les équipant convenablement en matériel. Cependant, pour la pratique du saut par exemple, la piste d'élan reste trop courte et cela aucun agrès neuf ne peut le compenser.

Alors ma question est la suivante : pourquoi ne trouvons-nous pas de solution pour ce club qui fait briller notre ville dans toute la France ?

Sans vouloir à nouveau faire des remarques désagréables concernant les frais liés à l'installation du LOU Rugby, je m'interroge. Pourquoi notre ville n'investit pas dans un gymnase pour ce club d'élite ? Comment se fait-il que ce club au rayonnement national n'ait pas, comme l'OL en son temps, comme le LOU ou encore d'autres clubs, les moyens d'emmener sereinement au plus haut niveau nos petites gymnastes et ce, dans les meilleures conditions ?

Une fois encore, je pose la question : l'Exécutif a-t-il des pistes d'amélioration des conditions d'entraînement pour ce club ? Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Je vais essayer de répondre succinctement à ces interrogations. Effectivement, une jeune fille s'est fait mal au gymnase Kennedy et je le déplore et je remercie l'adjoint au sport du 8ème arrondissement, de s'être occupé de près de cette jeune fille et de sa famille.

Simplement, vous rappeler que dans la ville de Lyon il y a un certain nombre d'équipement conséquent, que nous avons une forte sollicitation et que souvent nos équipements sont utilisés dans des usages qui ne leur sont pas appropriés. Je pense notamment au Foot Salle qui vient détériorer le matériel et c'est pourquoi nous incitons au quotidien les différentes associations à se rapprocher pour éviter les nombreux allers retours entre les services et les associations qui sont chronophages et limitent notre efficacité. Ce parquet et ses défauts étaient connus depuis deux ans environ et depuis la Direction des Sports s'efforce de les maintenir en bon état. Sur la saison prochaine est prévue une enveloppe de 100 000 euros pour sa réfection totale. Il ne devrait plus y avoir de problèmes de ce côté-là.

Concernant, le PSLM Montchat vous parlez d'une pratique que je connais bien, la gymnastique. Et je peux témoigner à la fois de mon parcours d'athlète, de ma casquette de sélectionneur de l'équipe masculine pour dire qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre le sport professionnel et le sport amateur. On essaye au contraire d'avancer à la même vitesse pour trouver la bonne équation et je peux témoigner que le Maire du 3e arrondissement, Thierry Philip, est arc-bouté sur ce sujet, et on essaye de trouver une solution pour le PSLM Montchat et ses brillants résultats notamment en top 12, c'est-à-dire le plus haut niveau de championnat en gymnastique. Différentes pistes sont envisagées, nous sommes en contact régulier avec les différents acteurs. On leurs a proposé un certain nombre de créneaux, horaires de substitution au Gymnase de la Guillotière, au Gymnase Viviani pour trouver des conditions adaptées à la pratique. Notamment, au saut de cheval, fosse de réception et tout ce qui va avec. Je pense que la ville de Lyon si on parle du Gymnase Viviani qui va être inauguré prochainement, qui va être un des plus beau gymnase d'Europe, si on parle de la piste d'athlétisme à Gerland, de la halle aux fleurs, du Gymnase Bon Lait, du skate Park Génési. On essaye toujours d'être à la hauteur des Lyonnais et on continuera ainsi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Cucherat. Bien sûr Madame Granjon, tout est améliorable et on en a bien conscience mais il ne faudrait pas que ces incidents masquent tout ce qui est fait par ailleurs. Je pense que Monsieur Cucherat l'a évoqué.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adoptée)

2017/3244 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 250 euros à l'Association "Lombalgie Tu Lui Souris" pour l'achat de 3 tricycles couchés (Direction des Sports)

Rapporteur : CUCHERAT Yann

2017/3288 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association "JF. Danse" pour l'organisation du Championnat du Monde de rock acrobatique le 2 décembre 2017 au Palais des sports de Lyon (Direction des Sports)

Rapporteur : CUCHERAT Yann

2017/3289 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 euros aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

Rapporteur : CUCHERAT Yann

2017/3290 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et Sportif Rhône - Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 6e édition de "Faites du Sport Handi !", le samedi 2 septembre 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : CUCHERAT Yann

2017/3291 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 4e édition du "Lyon Urban Trail by Night", le samedi 4 novembre 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : CUCHERAT Yann

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées. (Adoptées)

2017/3292 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales pour un montant de 61 500 euros. (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVESITE

2017/3235 - Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP (Direction de l'Education)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. LE MAIRE : Juste quelques mots. Comme nous l'avions annoncé depuis plusieurs mois, la rentrée scolaire 2017 s'est organisée selon les mêmes modalités que les années précédentes, c'est ce que nous avons choisi et voulu. Certes, le décret du 28 juin 2017 donne plus de libertés aux communes sur ce sujet. Ce qui était souhaitable, mais nous avons privilégiés la stabilité et la lisibilité de l'offre de service pour les familles, les enfants et les équipes éducatives bien entendu.

Nous nous étions engagés, par ailleurs, à mettre à profit, l'année scolaire 2017-2018 pour interroger le devenir de la réforme des rythmes sur Lyon. Je souhaite vraiment que les choix que nous aurons à faire puissent être tournés prioritairement vers la qualité de la prise en charge des enfants et bien sûr de leur environnement immédiat, leur parent et surtout dénués de tout dogmatisme.

Nous devons garder à l'esprit, que notre objectif c'est l'amélioration du bien-être des enfants dans le but de favoriser leur apprentissage. Pour cela, nous devons penser à l'organisation et à la coordination de tous les temps de l'enfant et cela en cohérence. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer, sur tout le travail qui a été réalisé depuis 2014, avec l'ensemble des acteurs dont l'éducation populaire. Plus globalement, je crois pouvoir dire que je connais l'attachement de chacun dans cette assemblée, que chacun a pour les questions sur l'éducation qui s'inscrit vraiment dans l'histoire de notre ville.

Notre politique éducative est basée sur le droit à l'éducation pour tous, à l'équité, à la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales, à la cohérence éducative et la place des parents.

Tout cela doit rester le socle de notre réflexion. Il s'agit, je crois qu'on peut le dire aujourd'hui d'un véritable défi car il faudra trouver l'équilibre entre des attentes et des intérêts divers voire divergents, voire contradictoires dans un contexte budgétaire qui de toute façon restent contraints.

38 000 élèves sont concernés et presque autant de familles. Il va nous falloir être à l'écoute car l'enjeu est important. Il n'est plus question aujourd'hui d'être dans l'expérimentation qui précédait, dans laquelle nous nous étions engagés. L'organisation de la rentrée de septembre 2018 s'inscrira dans la durée. Nous devons donc vraiment prendre le temps de cette réflexion, le temps de l'évaluation. Nous ne partons pas de rien puisque des évaluations ont été faites et je crois pouvoir dire que nous avons à nous engager et je le dis solennellement ici, pour que la rentrée 2018 soit l'occasion de présenter la future organisation et c'est pour cela que nous allons lancer cette concertation, cette consultation pour recueillir les avis le plus largement possible.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Cheres collègues, les élus UDI souhaitent effectivement vous remercier d'avoir accepté, en juillet dernier, la proposition de notre Président Denis Broliquier, d'associer dès le mois de septembre l'ensemble des acteurs de l'éducation, MJC, Associations, Conseil d'Ecole, enseignants, adjoints d'arrondissement à l'éducation, etc...au processus décisionnel des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Aujourd'hui Monsieur le Maire, nous sommes d'accord avec l'introduction que vous venez de faire sur ce rapport, effectivement la rentrée 2018 ne sera plus une rentrée expérimentale mais devra être une rentrée qui sera pérenne en terme d'organisation des rythmes scolaires d'où l'importance de faire cette concertation de manière transparente et la plus ouverte possible et nous sommes dans l'attente d'une présentation plus détaillée du calendrier et de l'organisation de cette concertation que vous souhaitez mettre en place .

L'ensemble des élus UDI et apparentés souhaitent participer à cette procédure qui doit rester et nous sommes d'accord avec vous, non-partisane et non-dogmatique. Nous sommes ouverts aux débats et espérons que votre nouvelle équipe le sera aussi. La question est réelle et mérite une profonde réflexion sur les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. D'ailleurs, le dernier rapport annuel de l'OCDE « Regards sur l'éducation » publié le 11 septembre, rappelle que les petits français passent 21 jours par an en moins à l'école mais annuellement

200 heures de cours en plus par rapport à la moyenne des autres pays occidentaux. Un déséquilibre qui n'est certainement pas anodin dans la défaillance globale de la réussite scolaire de nos élèves.

La rentrée scolaire 2017 est la 4^{ème} année d'application de la réforme des rythmes scolaires sur le vendredi après-midi. La rentrée en 6^{ème} des élèves, ayant vécu ce rythme, permet à l'éducation nationale, de faire une évaluation des connaissances de cette classe d'âge et nous avons quatre années de recul. Ces données, associées aux quatre années de recul, doivent nous permettre d'analyser les effets (positifs ou négatifs) de cette organisation en primaire sur l'éveil, le bien-être et la maîtrise des fondamentaux des élèves rentrant en 6^{ème}. Monsieur le Maire, les élus UDI vous demandent, en lien avec le rectorat, de conduire cette évaluation indispensable au choix des nouveaux rythmes pour la rentrée 2018. Encore une fois, profitons de ces quatre années de recul sur l'entrée des élèves en 6^{ème}.

Les élus UDI vous rappellent que la priorité est de trouver la meilleure organisation pour l'éveil et l'apprentissage des plus jeunes, les intérêts particuliers doivent passer au second plan, pour s'effacer devant l'intérêt des élèves qui apprennent. C'est à l'école primaire que se joue l'avenir de nos enfants. La question budgétaire est importante, mais ne doit être qu'un outil au service d'un choix politique et non l'inverse.

Les élus UDI pensent également que dans le cadre de cette réflexion une attention toute particulière devra être faite au décrochage scolaire précoce. Monsieur le Maire, l'échec scolaire n'est pas une fatalité. Nous savons que l'accompagnement éducatif personnalisé des élèves considérés par leurs enseignants comme fragiles en lecture est une solution efficace, sur-mesure, pour lutter contre le décrochage scolaire. Ce doit être la priorité des priorités.

A Lyon, les clubs « Coup de Pouce » avaient justement vocation à lutter ou à contribuer à lutter contre l'illettrisme et à prévenir l'échec scolaire. Les clubs Coup de Pouce font un travail remarquable en permettant à des enfants en difficulté de lecture en cours préparatoire de surmonter leur handicap avec un taux de réussite en fin de parcours de 90 %. La Ville de Lyon, entre 2005 et 2013, avait légitimement participé, en partenariat avec les associations, Savoir Lire et le Rotary Club de Lyon, à la création de 14 clubs Coup de Pouce.

En novembre 2015, j'avais dénoncé la décision du maire de Lyon d'abandonner ce dispositif pour des raisons purement financières (seulement 2 clubs sur l'ensemble de Ville de Lyon en 2015). Aujourd'hui, les élus UDI et apparentés sont heureux que vous ayez décidé de faire machine arrière et de soutenir dans le cadre du PEDT 2017/2018, 17 clubs Coup de Pouce Clé (club lecture écriture) et 8 coup de Pouce Cla (club langage). C'est une avancée significative qu'il faudra amplifier dans les années à venir afin de rattraper le retard pris par Lyon par rapport aux grandes villes françaises.

A titre de comparaison, Paris finance 200 clubs Coup de Pouce, et Marseille plus de 100. L'efficacité de ce dispositif périscolaire, trois fois par semaine entre 16h30 et 18h, pourrait, ou plutôt devrait, inspirer une nouvelle organisation des rythmes scolaires à Lyon.

Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je n'avais pas préparé d'intervention rédigée sur ce dossier pour une raison simple, c'est qu'en commission votre adjoint avait annoncé que vous nous feriez des annonces aujourd'hui et je ne vous cache pas que je suis un peu déçu de la teneur des annonces. Si j'ai bien compris votre propos, Monsieur le Maire, vous avez fait un constat. Un constat qu'on peut résumer mais qui avait déjà été fait de nombreuses fois sur nos bancs, sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans notre ville. Constat qui se résume et d'ailleurs l'ancienne adjointe à l'éducation, Mme Brugnera, disait souvent que l'application de la loi avait été la plus grosse contrainte de la mise en place des rythmes scolaires dans notre ville.

Vous le savez comme moi, vous venez de le dire, le point positif de cette réforme était le respect de la loi mais elle avait beaucoup de points négatifs. Elle coûte très cher à la ville, elle coûte très cher aux parents. Elle donne aux familles et aux enfants en particulier un rythme qui est plus que contestable, ce n'est pas moi qui le dit mais c'est le rapport parlementaire. Enfin et ça, je l'avais dénoncé depuis toujours, elle ne participe pas, absolument pas, à la réduction des inégalités sociales puisque dans les quartiers populaires, les taux de participation aux activités périscolaires sont très largement inférieurs à ceux constatés dans la moyenne de la ville.

Mais tout ça, Monsieur le Maire, même si vous l'avez dit dans vos objectifs, c'est des choses que nous connaissions tous et qui ont déjà été dites trop de fois sur ces bancs.

Si je retiens ce que vous nous avez dit, vous nous avez annoncé une consultation qui pourrait aboutir sur un nouveau système pour la rentrée 2018. Je reste un peu sur ma faim et je pense que les élus du groupe Ensemble pour Lyon les Républicains partagent mon point de vue, car nous attendions un peu plus. Nous attendions au minimum une méthode. Qu'elle va être votre méthode de concertation, de consultation ? Nous attendions une étendue de cette consultation. Avec qui allez-vous discuter des rythmes scolaires ? Enfin, nous attendions un calendrier. Je rappelle quand même que vous nous avez annoncé, lors du dernier Conseil municipal, qu'il fallait consulter l'Education Nationale sur ces rythmes scolaires idéalement en janvier. Janvier, c'est dans trois mois. Il serait assez intéressant que les modalités précises de cette consultation nous soient communiquées. Si on veut respecter les délais, si on veut, comme vous l'avez dit, et je ne remets pas en cause votre intention, être efficace dans l'intérêt des enfants de notre ville.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voulons aussi, à l'occasion de cette délibération, évoquer l'avenir de la réforme des rythmes scolaires et nos attentes vis-à-vis de la concertation annoncée.

Tout d'abord, avant le démarrage de cette concertation, il serait intéressant d'avoir un bilan des trois années de la mise en œuvre de la réforme à Lyon, aussi bien sur le plan quantitatif (d'avoir des chiffres, par exemple, sur le nombre d'inscrits au vendredi après-midi) que sur le plan qualitatif puisque nous savons que différentes enquêtes ont été menées auprès des enfants et des parents, à plusieurs reprises.

L'Education Nationale a publié, en juin dernier, une évaluation des différentes organisations mises en place dans les communes pour la réforme des rythmes scolaires mais ce n'est pas une évaluation du passage de 4 jours à 4,5 jours. Ce qui est étonnant, c'est que le Ministre de l'Education Nationale a donné la possibilité aux communes d'un retour à la semaine de 4 jours dès cette rentrée, sans évaluation aucune des effets comparés des deux systèmes (c'est-à-dire la semaine de 4 jours et la semaine de 4,5 jours), sans évaluation sur l'apprentissage des enfants.

On nous indique qu'un protocole d'évaluation comparative devrait être lancé dès cette rentrée d'après le Cabinet du Ministre. Nous attendons donc cette évaluation qui sera importante pour éclairer les décisions à venir.

Pour cette concertation qui va être lancée, nous attendons qu'elle soit très large et ouverte auprès des différents acteurs de la communauté éducative, avec l'organisation de débats, la mise à disposition de documents d'évaluation, d'études, de positionnements différents... Que les questions posées ne soient pas un simple « pour ou contre la semaine de 4 jours » ou encore « pour ou contre » le maintien de l'organisation actuelle avec le périscolaire le vendredi après-midi. Il nous semble important de re-questionner aussi sur d'autres organisations possibles pour le temps scolaire pour une semaine de 4,5 jours.

Cela nous paraît essentiel pour que les différents acteurs de la communauté éducative puissent prendre une position avec une réflexion qui part de l'intérêt général de l'enfant et non pas leur intérêt individuel d'organisation du temps de travail et familial.

Nous vous rappelons notre position sur cette réforme. Pour nous, il était positif de passer à 5 jours de classe et en particulier, 5 matinées. Nous avons critiqué par contre l'organisation retenue à Lyon de regrouper les activités périscolaires sur le vendredi après-midi car de ce fait, il n'y avait pas de réduction des autres journées de classe et c'était quand même un des objectifs de cette réforme et que d'autre part, les enfants qui ne fréquentaient pas le vendredi après-midi et en particulier, ça a été souligné, les enfants de milieux défavorisés, la longue coupure du week-end était pénalisante pour les apprentissages scolaires.

La concertation à venir peut permettre un vrai débat sur la question des rythmes de l'enfant, sur la question des inégalités. Ne ratons pas cette occasion. C'est un sujet complexe, nous attendons aussi que ce débat ait lieu au sein de la prochaine commission éducation et ensuite, au sein du Conseil municipal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Chevallier. Bien sûr, on va répondre à ces attentes mais Monsieur Guillard, vous aviez pris de toute façon 4 minutes de temps de parole donc je vous ai trouvé un peu en porte-à-faux...

M. CORAZZOL Guy : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avant de parler de l'organisation de la consultation et des modalités - je ne voudrais pas que M. Guillard reste sur sa faim, je vais le nourrir bientôt d'un certain nombre d'éléments à ce sujet.

Permettez-moi donc, comme il en est d'usage lors du Conseil municipal de septembre, de faire un point sur la rentrée de nos enfants, de nos élèves cette année.

Nous comptons aujourd'hui, 37 914 écoliers dans environ 200 écoles publiques lyonnaises, soit une progression de 1,5 % par rapport à l'an passé. Nous avons ouvert 36 classes et nous en avons fermé 10, ce qui fait un solde net de 26 classes. C'est le reflet très concret de l'attractivité du dynamisme lyonnais. C'est aussi un défi de taille pour notre collectivité.

Face à cette croissance démographique, nous devons adapter nos infrastructures (j'en ai parlé tout à l'heure pour le PUP Ginko par exemple) et engager de nouveaux investissements. Je parle d'investissement plutôt que de dépenses car pour moi, pour la Ville de Lyon, le maintien d'un engagement financier fort pour nos 200 écoles reste avant tout un investissement d'avenir, notamment dans les quartiers les plus fragiles.

En ce qui concerne les travaux, je voudrais citer quelques éléments :

L'extension de l'école Signoret dans le 8e arrondissement pour près de 2,6 M€ dans laquelle nous avons créé deux classes.

Dans le cadre de la restauration scolaire : la création à Condorcet, à la maternelle Jean Couty ou encore à Carême de restaurants scolaires.

Nous avons terminé ou quasiment terminé (je crois qu'il reste 3 ou 4 classes à équiper) l'équipement de toutes les classes d'un tableau numérique interactif pour un montant total de 6 M€. C'est aussi un vrai plus pédagogique de pouvoir faire bénéficier aux équipes pédagogiques et périscolaires de ce type de matériel informatique.

Au-delà des investissements qui étaient prévus à la PPI et je vous ai déjà donné quelques exemples, cet été ce sont plus de 17 M€ qui auront été dépensés dans nos écoles pour y réaliser des travaux de maintenance dans les cours, dans les classes.

Cette croissance démographique impacte surtout les 7e, 8e et 9e arrondissements mais aussi la Confluence. Nous avons fait preuve d'innovation et d'agilité, dans de nouveaux modes de construction, comme les bâtiments modulaires. C'est ce que nous avons fait cette année à la CSI dans le 7e et dans le 9e arrondissement à Joannès Masset. Ces deux structures que nous avons mises en place en un temps record (1 an) offrent des qualités de travail à nos enfants et aux équipes pédagogiques comme techniques de très belle qualité. Par de l'achat ou de la location, ces écoles préfiguratrices nous permettent en un temps réduit de répondre aux besoins. Pour les avoir visitées avec le Maire, avec des adjoints d'arrondissement et en avoir discuté avec les parents d'élèves, avec les enseignants, ce sont deux très belles écoles tout à fait efficaces.

Cette rentrée a également été marquée par la mise en place du dédoublement des CP dans les territoires classés en REP+ : neuf écoles dans les 8e et 9e arrondissements. C'est une mesure que nous soutenons et à laquelle nous avons consacré des moyens supplémentaires : location de modulaires, équipements, mobiliers, mais aussi recrutement de nouveaux agents.

Nous avons pu en discuter avec la communauté éducative, lors de notre rentrée avec M. le Maire, aux Bleuets. C'est une mesure qui va dans le bon sens. Elle sera étendue en 2018 aux CP en REP et aux CE1 en REP+. Nous nous y préparons, en lien avec l'Inspection académique.

Un mot quand même sur l'offre périscolaire : 80 % des élèves fréquentent toujours nos restaurants scolaires. C'est aussi une marque de qualité de notre offre, tant sur le repas, que sur les activités proposées pendant la pause méridienne.

55 % des enfants fréquentent les vendredis après-midis et c'est un chiffre stable. Enfin, nous observons une hausse forte de nos demandes d'accueil du matin et du soir, de près de 3 %.

Notre offre périscolaire, qu'elle soit municipale ou associative, est une vraie force de notre engagement éducatif à Lyon, notamment pour les familles issues de milieu populaire. Bien sûr, tout n'est pas parfait, le contenu peut être encore amélioré, la cohérence avec les projets d'école, renforcée, mais force est de constater aujourd'hui que c'est une réelle valeur ajoutée de notre service public éducatif, qui s'appuie sur un partenariat exemplaire, en particulier avec le secteur de l'éducation populaire.

Cette rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions dans nos 200 écoles. Je veux remercier évidemment l'ensemble de la communauté éducative de son implication. Je veux aussi saluer l'ensemble des personnels de la Ville de Lyon, de la Direction générale, aux équipes de terrain, qu'elles œuvrent à Jaurès ou sur le terrain, dans le secteur scolaire ou périscolaire, ils et elles font un travail remarquable et remarqué.

Je vous remercie sur ce premier point concernant la rentrée.

Alors, quels sont de manière détaillée, les modalités, le contenu, le calendrier, de la consultation que nous allons mener très rapidement.

Comme le rappelait Monsieur le Maire tout à l'heure, c'est un sujet complexe que les rythmes scolaires, il faut donc l'aborder avec quelques idées simples et, comme le disait M. Geourjon, en dehors de tout dogmatisme

D'abord, rechercher la stabilité : plusieurs réformes se sont succédées (Darcos, Peillon, aujourd'hui Blanquer). Nous devons penser notre future organisation, non pas à court terme, mais à moyen terme, car les familles et les enfants ont besoin de stabilité.

Deuxième point, la réussite scolaire d'un enfant ne dépend pas que de l'organisation hebdomadaire du temps scolaire : 4/5e du temps éveillé d'un enfant, se passe en dehors des écoles. Dans ce temps qu'il reste, l'organisation de la semaine scolaire n'est qu'un paramètre parmi d'autres, pour assurer la réussite éducative de chacun d'entre eux.

Nous n'avons, par exemple, aucune prise sur le calendrier national. La longueur des vacances, notamment intermédiaires, renforce l'exception éducative française en Europe, qui se caractérise par une concentration forte des jours d'école pour un volume d'enseignement annuel qui est l'un des plus élevés de l'Union européenne : plus de 850 heures. Quand nous regardons nos voisins européens, souvent mieux classés que nous aux classements internationaux, la moyenne des jours d'école est de 182 jours dans l'Union européenne, contre 141 avant la réforme Peillon et 162 jours actuellement. Cela renforce les arguments de M. Geourjon, tout à l'heure.

Troisième point et c'est sûrement le plus important, Monsieur le Maire l'a rappelé : l'intérêt de l'enfant. Des travaux scientifiques et notamment l'Académie de médecine, dans un avis de 2010, a montré que notre système éducatif ne plaçait pas l'enfant et son rythme biologique, au cœur de l'organisation.

Comme vous mes chers Collègues, au cours d'un Conseil municipal, l'attention d'un enfant varie au cours d'une journée, au cours d'une semaine - la vôtre grandit d'heure en heure- et cela en grande partie du fait de son sommeil, et donc de son organisation familiale. Il nous faut donc garder à l'esprit, dans la multitude d'intérêts légitimes qui vont nourrir la discussion et la concertation, qu'un seul doit être primé, qu'un seul doit être pris en compte dans un premier niveau, c'est celui des enfants.

Tout cela s'inscrit dans un cadre, celui de notre action : ce cadre nous l'avons choisi, nous l'avons écrit, il s'appelle le Projet Educatif de Territoire. Il regroupe les principes de base de notre politique éducative à Lyon.

Je rappelle rapidement ces quatre principes de base qui ne seront pas remis en cause :

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
- La coéducation et en particulier la place des parents dans les dispositifs ;
- Et enfin, la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Depuis, nous avons procédé, effectivement, à des évaluations, à des enquêtes, mais nous avons aussi et surtout depuis trois ans, constitué une expérience qui nous permette de soumettre aujourd'hui, trois sujets principaux à la réflexion de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Le premier point : l'organisation et le besoin des familles, en termes d'horaires, d'organisation de la semaine, des garderies, les études, la tarification.

Deuxième point : l'offre périscolaire, son contenu, ses horaires, sa tarification. Ou encore un point particulier à regarder concernant les enfants de maternelle. Et toujours en gardant à l'esprit, l'intérêt de l'enfant.

Quelles vont être donc les modalités de la concertation que nous souhaitons dynamique et innovante, à trois niveaux. Ce sera d'abord une consultation numérique, accessible à un large public : parents d'élèves, enseignants, associations, sur une plateforme en ligne.

L'idée est d'ouvrir sur ces trois sujets, une discussion ouverte, un peu plus ambitieux que le simple questionnaire fermé pour recueillir les avis, les opinions et les idées de nos concitoyens. Nous faisons le pari de l'innovation et de l'intelligence collective. Je remercie d'ailleurs Jérôme Maleski, Adjoint à la Participation citoyenne, qui travaille avec moi, à la mise en place de cette concertation numérique.

Mais aussi, deuxième point, une consultation physique déconcentrée dans les territoires. Nous organiserons plusieurs réunions dans les arrondissements, pour compléter et enrichir cette consultation numérique, mais aussi pour informer l'ensemble des concitoyens de ce qui existe en l'état actuel des choses.

Troisième point, des rencontres directes que je mènerai personnellement avec les acteurs de la communauté éducative et les corps intermédiaires : associations et fédérations de parents d'élèves, collectifs de directeurs, les syndicats et les personnels de la ville, en lien avec Gérard Claisse, l'Adjoint au Personnel, les représentants d'associations d'éducation populaire, en lien avec Franck Lévy, l'Adjoint à l'Éducation populaire et aux associations, mais aussi, rencontre de tous les groupes politiques individuellement et des maires d'arrondissement, à travers les Adjointes à l'Éducation des arrondissements.

Et puis, parce que j'y tiens et parce que l'Inspection académique y tient aussi, une étude auprès des enfants des écoles élémentaires, pour recueillir leur avis, en étant accompagnés d'un Cabinet spécialisé dans le recueil de leurs paroles. L'idée n'est pas démagogique, lors d'une dernière enquête, nous avions recueilli l'avis d'un certain nombre d'enfants, il est intéressant également de pouvoir recueillir l'avis des principaux intéressés. Puisque tout le monde parle pour eux, il est bon aussi qu'à un moment donné, ils puissent parler pour nous.

Cette consultation, comme je vous l'ai dit, je ne vais pas la mener tout seul, à huis clos, dans le secret. Nous avons souhaité avec le Maire, une méthode partenariale, qui va se concrétiser à travers une gouvernance. Celle-ci sera organisée au sein d'un comité de pilotage, avec l'ensemble des acteurs institutionnels issus du Comité de pilotage PEDT. Il y aura donc les adjoints, l'Inspection académique, la CAF, les parents, les associations, etc...

Cette réflexion, je la mènerai aussi en transversalité avec les adjoints concernés : j'en ai déjà cité quelques-uns : Franck Lévy, Blandine Reynaud, Gérard Claisse, Yann Cuherat pour les sports, Loïc Graber pour la Culture et tous les adjoints d'arrondissement.

Enfin, un calendrier prévisionnel : bien entendu, tout cela va s'inscrire effectivement dans un calendrier, certes contraint. Une consultation numérique sur une plateforme dédiée, qui débutera normalement la semaine du 9 octobre et qui se déroulera pendant environ dix semaines. Les premières réunions publiques se tiendront à partir de la semaine du 16 octobre.

Notre objectif, c'est une prise de décisions en début d'année 2018, pour pouvoir organiser de manière sereine et efficace - et je parle en particulier pour les services- la rentrée prochaine. Les inscriptions démarrent généralement début avril.

Alors, quelques éléments de réponse aux différentes interventions.

Monsieur Geourjon, effectivement je suis d'accord avec vous, pas de préalable partisan au dogmatique, du moins pas pour moi et j'ai compris pas pour vous non plus, et je crois que c'est une bonne base de départ : il faut pouvoir être le plus ouvert possible lorsqu'on lance une concertation.

Sur les évaluations, la question s'est posée effectivement, nous avons mené un certain nombre d'enquêtes, Anne Brugnera en avait fait référence à un Conseil municipal précédent, mais nous pourrions revenir vers vous pour vous donner les éléments que nous avons donnés. Par contre, nous ne pouvons pas nous substituer à l'Éducation nationale, concernant les évaluations des apprentissages. Ce n'est pas de notre responsabilité.

17 classes coup de pouce qui continuent. Le PRE participe aussi à pallier le décrochage scolaire : nous avons un certain nombre de dispositifs, il faut peut-être les renforcer. Je suis prêt à prendre toutes les bonnes idées. Je rappelle pour le comparatif avec la Ville de Paris, que nous avons 200 écoles, ils en ont 663. Donc il faut aussi comparer parfois, ce qui est comparable.

Monsieur Guillard, j'espère que vous avez été rassasié, au moins par les annonces. J'espère que vous participerez, vous et votre Groupe et l'ensemble des élus de votre Groupe, à cette consultation et nous nous verrons très bientôt.

Sur les quartiers populaires, ce que je veux dire, c'est qu'avec la mise en place du périscolaire, vous dites qu'elle ne profite pas aux quartiers populaires, même si la fréquentation des vendredis après-midis est moins importante que dans d'autres quartiers : autour de 46 % dans les quartiers populaires. Cela fait 100 % de nouveaux inscrits dans le cadre du périscolaire. Cela fait 100 % d'élèves qui suivent des apprentissages autres que les apprentissages donnés pendant le temps scolaire. Je rappelle qu'avant la réforme il n'y avait pas de périscolaire.

Je crois qu'effectivement le périscolaire permet à des enfants qui n'avaient droit qu'à des activités scolaires, d'accéder à d'autres modes d'apprentissage dans le cadre du périscolaire. Et donc, oui les quartiers populaires ont bénéficié à un moment donné du périscolaire et de modes d'apprentissage différents et je crois que cela les a aidés aussi dans leur scolarité.

Voilà rapidement ce que je pouvais vous dire sur les modalités en répondant rapidement à vos questions.

J'ai oublié Françoise Chevallier parce que je n'ai pas tourné ma page. Le bilan : la problématique qui se pose c'est que l'éducation nationale avec la nouvelle réglementation Blanquer a arrêté l'expérimentation. Ils ont stoppé l'expérimentation, donc l'évaluation. Et comme je l'ai dit, on ne peut pas se substituer à l'éducation nationale pour évaluer l'amélioration ou pas des apprentissages.

En revanche, nous avons fait effectivement un certain nombre d'enquêtes. Je crois que cela avait déjà été présenté. Mais, si c'est nécessaire, je le ferais à nouveau sans problème, en particulier lors des COPIL de suivi.

Et je suis évidemment d'accord pour ne pas poser des questions en termes de 4 jours, 4 jours et demi, etc..., parce que je crois qu'effectivement ça n'a pas de sens. Je pense qu'il faut passer sur des consultations pragmatiques.

Voilà Monsieur le Maire, j'en ai terminé et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, on avait besoin de ces explications un peu longues et précises, mais le sujet est important et c'est bien que nous puissions nous mettre au travail. Donc, vous avez les grandes lignes de la feuille de route. Elle sera précisée au fur et à mesure.

Je vous propose de mettre aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3237 - Programmation pluriannuelle d'investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020592 « sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 » - programme 20006 AP n° 2015-1 (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots sur cette délibération relative à la sécurité dans deux écoles du 9e arrondissement.

J'avais eu lors de votre élection l'occasion de vous dire, Monsieur le Maire, combien nous étions attachés à un fonctionnement apaisé de notre assemblée fait de transparence et de bonnes pratiques au service de l'intérêt général des Lyonnais. Vous m'aviez indiqué partager cet objectif et à ce titre, votre premier Conseil municipal nous avait rassuré sur vos intentions. Le message n'a malheureusement pas été perçu de la même façon par tous les membres de votre majorité et c'est regrettable.

Avec près de 49 000 enfants accueillis dans les écoles publiques et privées de notre ville, nous sommes tous concernés par la question de la sécurité des élèves.

Lors de la commission immobilière – bâtiments du 16 juin dernier, alors que nous avons une délibération sur les autorisations d'urbanisme dont un grand nombre concernait des travaux de sécurisation dans les écoles, j'avais demandé que nous soit fait un point sur ce sujet et il m'avait été dit que cela serait fait à la rentrée.

Lors de l'examen de cette délibération en commission éducation, votre nouvel adjoint en charge de cette compétence a refusé de répondre à nos interrogations sur ce sujet arguant grosso modo que par sécurité il ne pouvait pas communiquer sur les mesures qui auraient pu être prises et éviter toute surenchère médiatique.

Je suis contraint de vous le dire, Monsieur le Maire, cette réponse n'est tout simplement pas acceptable. Si justement, nous demandons de tels éléments en commission qui sont des réunions à huis clos, je le rappelle, c'est bien parce que nous avons pleinement conscience que tout ne doit pas, ne peut pas, être divulgué sur la place publique pour ne pas donner des pistes d'action à des personnes potentiellement mal intentionnées.

Nous ne doutons pas un instant que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des écoles ne sauraient être prises, pourtant, la réponse de votre adjoint nous permet d'en douter, comme s'il ne voulait pas trop qu'on gratte, comme s'il y avait quelque chose à cacher.

Aussi, nous demandons qu'un point précis sur la sécurisation des 190 groupes scolaires nous soit présenté lors de la prochaine commission, point détaillant les travaux réalisés, ceux à venir, leur financement et leur phasage.

A défaut, nous n'aurons d'autre choix que de vous poser directement nos questions lors du prochain Conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Paris ne s'est pas construite en un jour. Et le huis clos dont vous parlez, soyons sérieux,...

(Interpellation de M. Guillard)

...je suis désolé, mais l'expérience montre quand même que beaucoup de sujets qui sont abordés, et c'est bien normal, sont dans la presse le lendemain matin. Donc excusez-moi, mais on va se mettre d'accord sur la limite de ce qui peut être transmis, et pas de problème pour vous transmettre ces éléments-là.

On fera mieux !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2017/3221 - Abrogation de la délibération d'approbation de la convention type de partenariat avec des entreprises de crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3222 - Résiliation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Société "1001 crèches" pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3224 - Résiliation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Société "Les Petits Chaperons Rouges" pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3225 - Résiliation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Société "La Maison Bleue" pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3226 - Résiliation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Société "People and Baby Développement" pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3227 - Résiliation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Société "Crèche Attitude" pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

M. LE MAIRE : vous rapportez la question de l'abrogation de la délibération et cinq rapports qui lui sont liés.

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Oui Monsieur le Maire, chers Collègues, nous vous proposons aujourd'hui l'abrogation de la délibération de juin 2016 permettant un partenariat entre la Ville de Lyon et les 5 grosses entreprises de crèches du territoire. Cette délibération est accompagnée de 5 autres visant à résilier chacune des conventions de partenariat signées.

Je rappelle qu'en juin 2016, nous vous avons proposé un dispositif expérimental qui consistait à réserver un nombre très limité de places, dans les crèches municipales, aux entreprises de crèches, en contrepartie ces entreprises versaient à la Ville 9 000 euros par place.

Pour les parents, la participation mensuelle auprès de la Ville de Lyon était calculée de façon identique à celle des autres familles.

Les places fléchées pour les entreprises de crèches concernaient dans un premier temps 14 équipements, sur 7 arrondissements, pour un total de 46 places proposées pour la première année.

Un plafond avait été imposé pour ne pas dépasser, à terme, plus de 190 places, soit 10 % des places de crèches municipales, soit au maximum 4 % des places municipales ou associatives subventionnées.

Les places non réservées par les entreprises avant la commission d'admission de juin étaient systématiquement remises dans le circuit habituel des places proposées aux familles.

Aujourd'hui, nous faisons le choix d'arrêter, en accord avec les entreprises de crèche, cette expérimentation qui n'a pas été suivie par elles, malgré leurs déclarations initiales. Seules 6 places ont été réservées sur 2016/2017 sur les 46 ouvertes à la location. Les intentions de réservation déclarées pour 2017/2018 étaient similaires.

Un choix qui s'explique également par souci d'efficacité des services : beaucoup d'énergie déployée dans la gestion de ce partenariat pour peu de demandes.

Les petits lyonnais étant entrés dans ce dispositif depuis juin 2016 restent accueillis dans les crèches comme le stipulait la convention de départ. L'arrêt de cette expérimentation a un coût nul pour la Ville de Lyon. La commission a donné un avis favorable à ces délibérations.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole demandé par le groupe Lyon citoyenne et solidaire, Madame Perrin-Gilbert, 7 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues je ne prendrai pas la totalité de mon temps de parole, je veux simplement dire à la fois notre satisfaction du retrait de cette convention type et des délibérations qui lui étaient attenantes et aussi notre déception à devoir interpellier le préfet du Rhône pour avoir finalement des réponses aux questions que nous posions dès 2016.

Je ferai juste un petit historique. En 2016, notre municipalité décidait de privatiser, alors à l'époque on ne disait pas sur un an, mais sur 4 ans. Et j'ai relu la délibération du 6 juin 2016, j'ai relu aussi vos interventions Madame Reynaud, et on était bien sur une expérimentation de 4 ans et pas de 1 an. Et donc, vous décidiez de privatiser sur 4 ans et de manière progressive jusqu'à 10 % des places de crèches municipales.

Alerté très vite sur ce projet, nous vous avons écrit Madame l'Adjointe pour vous faire part de nos questions, de nos arguments, de nos incompréhensions et cette lettre est restée sans réponse.

Alors, en effet, lors de la séance publique du 6 juin 2016, nous avons demandé le retrait de cette convention type et des délibérations attestantes. Pour plusieurs raisons. Je ne vais pas y revenir et je vous renvoie au débat que nous avons eu alors, mais en tout cas pour une raison au moins essentielle, et je ne cite pas les autres ce soir, c'est que cette délibération portait atteinte à l'égalité des Lyonnaises et des Lyonnais devant le service public. Et ça pour nous, ce n'était pas acceptable.

Alors, à l'époque, nous n'avions pas reçu de réponse sérieuse à nos questions, non plus, de l'ancien Maire de Lyon, et la délibération avait été votée. C'est pourquoi dès le lendemain, nous demandions au préfet de passer cette délibération au contrôle de légalité en lui posant à lui aussi les questions que nous vous avons posées ici en séance et pour lesquelles nous n'avions pas eu de réponse.

Le Préfet a demandé tout d'abord à la Ville et au Maire de Lyon de l'époque de retirer la délibération, c'est ce qu'on appelle un recours gracieux. Le Maire de Lyon n'avait pas souhaité retirer cette délibération et le Préfet a donc décidé de mener cette délibération devant le Tribunal administratif.

J'enregistre que la Ville de Lyon, peut-être un petit peu ébranlée, décide de revenir en arrière et de ne pas attendre un jugement du Tribunal administratif qui pourrait lui donner tort, qu'elle fait marche arrière. Je retiens simplement cette marche arrière et je suis heureuse que 190 places en crèches qui étaient destinées au privé reviennent dans le giron du service public. Je vous remercie.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 6 juin 2016, le Conseil municipal avait adopté une délibération portant sur le partenariat entre la Ville de Lyon et 5 entreprises de crèches, comme il nous a été rappelé, pour la location, à terme de 190 berceaux en établissement d'accueil jeunes enfants. Le tarif de réservation de la place avait été fixé à 9000 euros par an pour 4 à 5 jours par semaine d'occupation. Monsieur Képénékian, comme vous n'étiez pas encore Maire de Lyon, vous n'avez peut-être pas écouté d'une façon aussi attentive qu'aujourd'hui les différents groupes politiques qui s'opposaient alors à ce projet, et ils étaient nombreux. C'est pourquoi je vais faire un petit rappel.

Le groupe UDI s'était interrogé sur ce montage et avait interpellé votre prédécesseur sur plusieurs points. Sur le plan financier, la Ville de Lyon n'était pas gagnante puisque c'est elle qui avait investi dans la création des berceaux, contrairement aux entreprises qui allaient payer une location à un prix défiant toute concurrence. Sur le plan de l'équité, nous avions également soulevé le manque de transparence dans l'attribution des places ainsi que le privilège donné aux familles passant par les entreprises alors que tant de Lyonnais se voyaient refuser l'accès aux crèches. Enfin, sur l'aspect légal, outre l'absence de concertation et de vote dans les arrondissements, c'est l'inexistence d'un appel d'offres dans le choix des entreprises et la rupture d'égalité de traitement des Lyonnais dans l'accès aux services publics qui étaient les problèmes les plus flagrants.

Aujourd'hui, on nous demande purement et simplement d'abroger la délibération en ne mettant en avant que l'aspect expérimental de la mesure, les objectifs n'auraient pas été atteints. Nous n'avons pas eu pour autant la présentation en commission de l'évaluation du dispositif comme cela avait été annoncé. Cet échec de l'expérimentation n'est qu'un alibi pratique qui cache une toute autre réalité. La Ville de Lyon recule parce que le préfet, alerté par les élus municipaux notamment UDI et apparentés, a déféré la délibération initiale devant le Tribunal administratif doutant de sa légalité.

Nous restons cependant convaincus que d'autres pistes et moyens de diversifier les places en crèches doivent être approfondis. Accompagner et favoriser le développement de l'investissement privé dans la création de places que la ville pourra ensuite, elle, louer sans avoir à supporter ni le coût d'investissement initial, ni la gestion du personnel est une piste à approfondir. Je vous ferai grâce des différents chiffres de l'Observatoire national de la petite enfance ou du Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge qui vont dans ce sens.

Monsieur le Maire, ce dossier est la preuve concrète que l'opposition doit être écoutée lorsqu'elle tire la sonnette d'alarme non pour le plaisir mais pour avancer dans la bonne direction. Vous ne le savez peut-être pas encore, mais vous avez la chance d'avoir une opposition bienveillante et mue par l'intérêt général, alors profitez-en.

M. LE MAIRE: Merci beaucoup Madame Bauguil, j'avais un doute mais vous venez de l'effacer.

Mme DE LAVERNEE : Monsieur le Maire, Chers collègues, je vais d'abord faire une remarque. Finalement, les interventions sur l'éducation et la petite enfance ne sont pas filmées. Est-ce que ce sont des sujets qui ne sont pas prioritaires pour la vie de Lyonnais ? Je redis mon opposition, à ce que le Conseil municipal ne soit pas entièrement filmé, cela crée un droit à la censure, je trouve cela pas très démocratique.

Par ces six délibérations vous renoncez à la location de places en crèches à des entreprises de crèches, places destinées à être revendues à des sociétés désireuses d'en faire bénéficier leurs salariés. Nous voterons ce dossier car depuis le début nous contestons vivement le bien-fondé de cette location de places en crèches.

Votre délibération originelle du 6 juin 2016 prévoyait une expérimentation de 4 ans suivie d'un bilan. C'est au bout de seulement 15 mois que vous nous demandez de défaire ce que nous ne voulions pas que vous fassiez.

Votre opposition a bien fait son travail et avait vu juste puisque le préfet a jugé nécessaire de saisir le tribunal administratif afin qu'il examine la légalité de cette mesure.

Vous prétendez que ce serait une faible demande qui vous aurait amené à nous présenter ces délibérations aujourd'hui, nous croyons que c'est plutôt bel et bien la crainte d'un revers juridique.

En effet, votre délibération de 2016 indiquait, je cite : « plusieurs entreprises de crèches ont sollicité la Ville de Lyon, comme d'autres communes, pour réserver des places destinées aux enfants des salariés, dans les structures municipales ». Comment croire qu'aujourd'hui il n'y aurait plus personne pour demander ces places ? Ces entreprises de crèches vous auraient-elles menti ? Nous ne pouvons croire qu'elles n'aient fait un business plan avant de vous solliciter.

Mais faut-il rappeler ici la longue liste des défauts de cette mesure que vous vouliez en 2016 ?

Je m'en tiendrai au principal d'entre eux : il aboutissait à priver les Lyonnais de 190 places en crèches créées avec leurs impôts en instituant un passe-droit au profit de certains.

Mais surtout le caractère inapproprié de cette délibération se trouve dans la genèse du projet. Comme le rapporte un journal quotidien bien connu des Lyonnais, ce projet est né d'une réflexion sur la démarche de la mairie centrale nommée « marge de manœuvre » et qui consistait à demander à chaque délégation de faire des économies budgétaires. Cette réflexion a débouché sur un montage un peu compliqué qui était en réalité une fausse bonne idée.

Ce montage consistait pour la mairie, afin de dégager des moyens supplémentaires pour la petite enfance, à vendre des places qui après être passées entre les mains d'un intermédiaire allaient être revendues à des sociétés bénéficiant pour cela de réductions fiscales à hauteur de 80%. Ce montage aboutissait à une sorte de dumping fiscal, et cela avec votre complicité. Courageusement, l'aile gauche de votre majorité ne s'y était pas vraiment opposée.

On attend de la mairie qu'elle crée des places pas qu'elle en vende.

Pour toutes ces raisons, ce projet allait contre l'intérêt des Lyonnais et contre l'intérêt des contribuables. Nous nous félicitons qu'il ait été abandonné.

Madame GAY, adjointe : J'interviendrai au nom des deux groupes Lyon Gauche Solidaire et Europe Ecologie les Verts.

C'est avec satisfaction que nous allons voter l'abrogation de ce dispositif de locations de places de crèches municipales à des entreprises de crèches privées. En effet, nos deux groupes s'étaient abstenus lors de son adoption en juin 2016, faisant valoir un certain nombre de réserves, de doutes et d'inquiétudes.

Nous avons interpellé sur la rupture d'égalité d'accès au service public. Nous n'aurons pas la réponse juridique à cette question.

La Ville de Lyon s'était tournée vers les entreprises de crèches privées pour leur proposer ce dispositif. Elles n'ont pas saisi la perche tendue, le haut niveau qualitatif de nos crèches coûtant sans doute trop cher pour elles.

L'expérimentation de ce dispositif a notamment été motivée par le fait de trouver des recettes nouvelles pour notre Ville, dont le budget a été fortement impacté par les baisses de dotations. Au regard des annonces faites par Messieurs Collomb et Darmanin sur le pacte financier, entre l'Etat et les collectivités, nous espérons enfin l'arrêt de la fragilisation financière des collectivités.

Rappelons quand même que malgré les marges de manœuvre, nos EAJE ou nos crèches ne sont pas touchées par le gel ou la baisse de subventions, et qu'au contraire l'enveloppe augmente de 1% chaque année.

Cela est dans la continuité de notre politique volontariste de développement de l'offre d'accueil menée depuis 2001. Il aurait été dommage que cet effort profite en partie aux entreprises de crèches privées. D'autant plus que ce développement s'est fait par un équilibre entre crèches municipales et crèches associatives articulé à des projets éducatifs, et que ce dispositif de locations de places au privé faisait entrer le loup

dans la garderie. Avec à terme aussi, la perspective de mise en concurrence lors de renouvellement de conventions et aussi celle de voir des sociétés privées à but lucratif assurer la gestion de nos crèches municipales.

Les crèches sont pour nous un service public de proximité de première importance que nous nous devons d'assumer, d'assurer et de développer. Il en va de la vie professionnelle des parents et de la qualité de l'encadrement éducatif des enfants, et de leur bien-être à tous. C'est aussi un élément positif pour l'attractivité de notre territoire. Et c'est une nécessité, puisque cette attractivité entraîne une forte dynamique démographique, donc des besoins auxquels il faut répondre en ouvrant des berceaux et des groupes scolaires.

Cette abrogation est donc une sage décision, qui va nous permettre de nous concentrer sur l'essentiel, la qualité du service public de nos crèches et le bien-être des petits Lyonnais.

Je vous remercie.

Mme PALOMINO : Monsieur le Maire, Chers collègues, par ces délibérations la Ville de Lyon propose la résiliation de la convention de partenariat avec les entreprises de crèches. Cette location de places de crèches était une expérimentation qui avait pour vocation de réduire les frais des établissements d'accueils les plus coûteux pour la collectivité, tout en permettant de faire bénéficier des places de crèches aux petits Lyonnais habitant un arrondissement de Lyon ou des places étaient fléchées pour les salariés de ces entreprises.

Ce dispositif ne réduisait pas l'offre de places, l'éventuelle location se contractualisant en amont des commissions de crèche. J'en témoigne ici en tant que Présidente de la commission crèche du 4ème arrondissement. A chaque commission, 4 places fléchées non demandées par les entreprises ont été systématiquement réattribuées dans le droit commun avec les autres places ouvertes.

Naturellement, comme pour toute expérimentation, une évaluation a été faite par notre collectivité qui sût prendre la bonne décision.

J'en profite pour souligner le travail des partenaires et des services lors des commissions crèches pour attribuer avec une grande équité, dans la définition des critères les places de crèches dans des établissements de nos arrondissements.

Nous voterons cette délibération qui a eu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je crois que tout le monde trouve les bonnes raisons. Je crois pouvoir dire, et Madame Palomino vient de le rappeler que l'idée n'était pas d'imposer son système à toutes les crèches mais d'aller plutôt dans les arrondissements, ou les zones où il n'y avait pas forcément la même pression pour aider des crèches dans d'autre territoire.

C'est aussi de ne pas considérer, comme on en reparlera pour les écoles, que tous les arrondissements sont confrontés à la même problématique. Que par ailleurs, on continue le programme de crèches, Madame Gay vous l'avez rappelé, vous êtes en plus concernée, on n'a pas arrêté de construire des crèches au rythme bien sûr des moyens que nous avons à disposition.

Ensuite et je terminerai là-dessus, je crois sincèrement que nous aurons dans les années à venir, d'une manière ou d'une autre, à essayer d'innover, de chercher, de proposer des méthodes ou des moyens nouveaux. Si notre institution et notre ville ne le faisaient pas, je pense que ce serait, comme toute autre organisation, une manière gentille de « sanctifier ». Je crois que l'idée de l'expérimentation, l'idée de la recherche doit quand même nous animer. OK, on arrête. Je ne vais pas essayer de vous convaincre. Ce n'est pas la menace du Préfet qui nous fait arrêter mais je ne vous convaincras pas, en tout cas pour certains. Mais je le redis ici formellement, ce n'est pas la menace du Préfet car nous avons des arguments à lui opposer le cas échéant si nous avions bien eu les engagements, le business plan qui a été évoqué.

Je pense qu'à la vue de quasiment tous, tout est bien qui finit bien. On s'arrête.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3220 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Réseau Canopé "Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques" - Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2016-2017-2018 (Direction de l'Education)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2017/3223 - Attribution de subventions d'un montant de 4 500 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2017/3233 - Approbation et signature d'une convention-cadre pluriannuelle tripartite entre la Ville de Lyon, l'Association du Comité de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Rhône et de la Métropole de Lyon et l'Association de coordination des secteurs de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Lyon (Direction de l'Education)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2017/3234 - Approbation et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2017-2020 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour le soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein de l'ensemble des écoles publiques de Lyon (Direction de l'Education)

(Adopté)
Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

2017/3228 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière. (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3232 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

2017/3236 - Demande d'une subvention d'investissement de 21 600 euros à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la réalisation de travaux de rénovation au sein de l'EAJE "Les Vercoquins" 70 rue de Champvert à Lyon 5e – Autorisation de signature des documents afférents à la subvention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3229 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 7 février 2014 avec la MJC de Monplaisir, sise 25 avenue des Frères Lumière à Lyon 8e - Modification du libellé de l'opération 08290002 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

2017/3230 - Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association "Com'expression" ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

2017/3231 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2017/3238 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 327 327,00 euros relatifs à une opération d'acquisition VEFA de 3 logements PLS situés 15-19, rue de la Quarantaine à Lyon 5e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, Rapporteur : Un premier rapport pour une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts afin de réaliser trois logements en PLS, situés 15-19, rue de la Quarantaine sur le 5e arrondissement. Avis favorable de la commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, on fait la remarque régulièrement sur ce type de dossier : nous nous inquiétons d'opérations de logements sociaux uniquement en PLS. Nous voterons donc contre cette délibération. Non pas, je vous rassure, contre la production de logements sociaux que nous considérons importante à Lyon, mais dont les montages ne nous paraissent pas qualitativement répondre à la demande réelle.

L'occasion m'est donnée donc ici de renouveler notre demande : à savoir qu'un audit sur ces questions de production de logement social soit réalisé arrondissement par arrondissement à partir des instances locales de l'habitat et des attributions.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport propose classiquement une garantie d'emprunt pour la SACVL, bailleur social lyonnais bien connu. Il est suivi d'autres garanties du même style. Il est l'occasion pour le groupe Lyon gauche solidaires d'exprimer ses inquiétudes face à l'annonce de la « stratégie logement » du gouvernement.

Relevons d'abord LE point positif : le calcul des APL se fera désormais sur la base annualisée des revenus des ménages, plutôt que sur une base à N-1, ce qui ne reflétait pas toujours les revenus réels des ménages.

Pour le reste, c'est beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes. En particulier, la baisse des APL pour les locataires de logements sociaux qui devrait être compensée par une baisse des loyers exigée par l'Etat pour les propriétaires et les bailleurs sociaux, sans contrepartie. Cette baisse va mettre en difficulté lesdits bailleurs sociaux. Cela va réduire leur capacité d'investissement et leur capacité d'entretien de leur patrimoine.

Pour Grand Lyon habitat, par exemple, une baisse des loyers de 5 € par mois et par foyer signifierait une perte de 1,3 M€ par an. Imaginez si le taux retenu augmente (on a entendu parler ici ou là de 50 à 60 euros), espérons vraiment que cela ne se fera pas.

La tentation pour les bailleurs sociaux pourrait être alors, paradoxalement, de faire payer plus aux locataires pour se solvabiliser. Ou de renoncer à construire du neuf. Ou, pour certains organismes en fragilité financière, d'être en incapacité de rembourser leurs emprunts. Cela veut donc dire que des garanties d'emprunts que nous votons en nombre à chaque Conseil municipal peuvent être activées, ce qui n'était encore jamais arrivé.

Le mouvement HLM est vent debout, à juste titre, contre ces éventualités.

Il semble aussi que, pour le gouvernement, au-delà de la nécessité immédiate de faire des économies budgétaires, il y ait une démarche plus profonde : réserver à terme le logement social pour les plus pauvres, c'est-à-dire ne faire que du PLAI. Les habitants, au-delà du plafond PLAI, seraient renvoyés vers le parc privé où le choc de l'offre aura produit ses effets soit disant magiques. On compte ainsi sur les mécanismes du marché dont on voit pourtant où ils nous ont menés : la hausse des loyers dans une ambiance spéculative et un budget des ménages où la part du logement se fait de plus en plus pesante.

Nous espérons que le congrès des HLM qui se déroule cette semaine sera l'occasion pour le gouvernement d'apporter des éclaircissements et de donner de vraies compensations financières aux acteurs du logement public si les 5 € ou plus sont maintenus. Il y a, en effet, péril sur le modèle économique du logement social français !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.
(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

2017/3249 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAS Coopérative Groupe du 4 Mars pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 110 130,82 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA et de construction de 11 logements PLS située 82/84, rue Philippe de Lasalle à Lyon 4e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, Rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à nouveau une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAS Coopérative Groupe du 4 Mars. Avis favorable de la commission.

M. REMY Arthur : Chers Collègues, nous voterons avec un grand plaisir cette délibération permettant à la Ville de Lyon de se porter garant d'un emprunt au profit de la SAS Coopérative Groupe du 4 Mars. Pourquoi ? Parce que cette opération d'habitat coopératif répond à la question suivante : comment devenir propriétaire tout en restant vivre à la Croix-Rousse pour des ménages aux revenus moyens ?

C'est donc un projet local répondant à l'enjeu de l'augmentation des coûts d'accession au logement. Un projet certes local mais bien ancré dans une dynamique nationale.

En effet, l'habitat coopératif est un phénomène de fond qui va révolutionner l'approche du logement. Actuellement, ce sont près de 400 initiatives du genre qui existent en France. Malgré tout, notre ville restait un peu timide face à ce mouvement. Et grâce au soutien du Maire du 4e arrondissement, David Kimelfeld, le projet du groupe du 4 Mars voit enfin le jour ! Et ainsi, Lyon entre dans le cercle des villes promouvant l'habitat coopératif. Et nous espérons que ce premier soutien va se démultiplier sur d'autres opérations !

De part son histoire sociale, Lyon est le berceau de l'économie coopérative. Et il serait fâcheux que notre ville ne sache pas être à la hauteur de ces innovations dans le domaine du logement et de l'habitat.

D'autres communes, comme celle de Grenoble, sont à la pointe dans le domaine. Plus proche de nous, c'est le village vertical de Villeurbanne ou la coopérative Chamarel à Vaux-en-Velin qui sont régulièrement citées comme opérations exemplaires en matière d'habitat coopératif.

Pourquoi avons-nous besoin de développer l'habitat coopératif ? Tout simplement pour répondre à la crise du logement.

Nous faisons un constat, dans plusieurs quartiers de notre ville : l'accession à la propriété est compliquée pour des familles. Premièrement, les logements ne sont pas adaptés pour celles-ci : ils sont trop petits. Et surtout, l'inflation est telle que les prix sont supérieurs à la capacité des ménages.

Ce constat est d'ailleurs partagé par le PLU-H qui, dans son rapport de présentation à l'échelle de Lyon, dit - je cite - « le coût du logement a beaucoup augmenté avec des valeurs immobilières aujourd'hui élevées. Les niveaux de prix rendent plus difficile l'accession à la propriété des primo-accédants et ménages modestes ». Et un peu plus loin, il nous dit « ce type de ventes conduit, par ailleurs, à une plus grande production de petites typologies ».

L'habitat coopératif, c'est donc une solution pour répondre aux besoins de logements pour des familles non éligibles au logement social et n'ayant pas les capacités financières d'acheter un grand logement. En mutualisant des surfaces communes, les coopératives d'habitants diminuent la taille des logements. La chambre d'amis, le bureau et parfois, une buanderie, sont partagés au profit de l'ensemble des coopérateurs, diminuant de fait le coût au mètre carré sans pour autant perdre des fonctions au sein de l'immeuble.

L'habitat coopératif, c'est aussi une solution pour lutter contre la spéculation immobilière. En mutualisant des moyens financiers, les coopératives d'habitants n'entretiennent pas le flux d'argent dans le secteur de l'immobilier. Les coopérateurs contrôlent le coût selon leur capacité. Aucune plus-value ne peut être réalisée quand un habitant sort de la coopérative.

L'habitat coopératif, c'est enfin une solution pour redonner le sens du vivre ensemble aux relations de voisinage.

Une coopérative d'habitants, c'est avant tout une assemblée démocratique, où chaque décision est prise collectivement, chaque coopérateur disposant d'une voix.

Finalement, l'habitat coopératif, c'est un habitat durablement abordable :

- Abordable, car permettant aux familles de vivre dans notre ville ;
- Durable, car luttant contre la spéculation immobilière.

En conclusion de cette intervention, nous voudrions voir en cette délibération, un départ, un commencement, vers un soutien de notre ville à l'habitat coopératif. Nous savons que d'autres projets sont en œuvre sur notre ville. Nous ne pouvons que vous encourager dans cette volonté d'innover dans le domaine du logement et de l'habitat. Je vous remercie.

Mme CHEVAILLER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération que nous votons aujourd'hui est une première pour notre ville et nous espérons qu'elle sera suivie d'autres du même type ou de mises à disposition de terrain sous forme de bail emphytéotique.

En effet, par cette délibération, la Ville va garantir l'emprunt pour la construction d'une coopérative d'habitat de onze logements au 82/84, rue Philippe de Lasalle dans le 4e arrondissement à Lyon.

Alors que la crise du logement frappe durement les Français, de nombreuses expérimentations citoyennes émergent sur l'ensemble du territoire. Elles proposent de nouveaux modes d'habitat, qui sont des compléments prometteurs, aux pratiques classiques de production de logements.

Concrètement, l'habitat participatif est un regroupement de ménages mutualisant leurs ressources, pour concevoir, réaliser et financer ensemble leurs logements, au sein d'un bâtiment collectif. Ces projets se caractérisent par le respect de valeurs comme la non-spéculation, la solidarité, la mixité sociale, l'habitat sain et écologique, la mutualisation d'espaces et de ressources.

Cette forme d'habitat est très développée dans d'autres villes européennes. Un exemple : à Zurich, aujourd'hui, c'est plus de 120 coopératives d'habitat, soit 20 % des logements de la ville.

En France, la loi sur le logement de 2014 a reconnu le statut original de ce type d'habitat.

Notre Métropole soutient ce type de projets par l'intermédiaire de l'Association Habicoop, qui accompagne les habitants pour la structuration de groupes, pour le montage financier et juridique de la coopérative et pour la recherche foncière. Le village vertical à Villeurbanne est un des exemples réalisés les plus connus.

Au moment où le gouvernement affiche la volonté de construire plus et mieux, tout en réduisant le prix des loyers, nous croyons que la solution non spéculative de l'habitat coopératif, fait partie des solutions éprouvées et fiables.

Le blocage des loyers en est une autre à la disposition des collectivités depuis la loi ALUR.

C'est à l'inverse des mesures annoncées récemment de réduction des APL pour les logements sociaux et la demande faite aux bailleurs de réduire d'autant les loyers. Cela va diminuer fortement les ressources des bailleurs sociaux et compromettre des projets de création ou de réhabilitation de logements sociaux.

Les élu-es de notre Groupe Europe Ecologie Les Verts de la Ville de Lyon voteront avec plaisir cette délibération et souhaitent que de nouveaux projets du même type puissent aboutir prochainement à Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous propose de voter avec le même enthousiasme. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2017/3250 - Convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique : le Compte Unique du Territoire (CUT) (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Merci Monsieur le Maire, je vais me permettre quelques mots sur cette délibération, sur ce Compte Unique du Territoire.

Nous sommes partis d'un constat simple, c'est que trois quart des interactions avec l'utilisateur, transitent à la fois par le digital et les réseaux

sociaux, donc les demandes d'information, les démarches, les services, les paiements, d'où nous avons une nécessité absolue d'offrir des outils simples et efficaces.

Donc, ce Compte Unique du Territoire va permettre à l'utilisateur d'utiliser un seul et même compte, pour se connecter aussi bien aux services métropolitains, qu'à ceux des communes du territoire souhaitant s'associer à cette démarche, tout en conservant l'identité des communes et des arrondissements sur les sites des parties prenantes.

La démarche Projet est ouverte avec un pilote Ville de Lyon/Métropole de Lyon, qui sera étendu dès 2018 aux autres partenaires de la Métropole. C'était aujourd'hui une nécessité d'établir des règles de partenariat dans une convention pour traiter de l'exploitation, puisque l'investissement reste à la charge de la Métropole de Lyon et c'est l'objet de cette délibération.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les élus UDI et apparentés se réjouissent de la mise en place de cette expérimentation de la plateforme Compte Unique du Territoire (CUT), sur le territoire de la Ville de Lyon. Elle s'inscrit dans cette volonté, que nous partageons, d'un accès centralisé et mutualisé de toutes les offres de services numériques du territoire lyonnais.

En appui au projet de « guichet numérique métropolitain », cette plateforme de gestion des identités et des accès, rationalisera les différents comptes locaux, sous la bannière d'un identifiant local unique. Pour les collectivités, cela permettra une vue complète de l'utilisateur, au profit d'une meilleure gestion et personnalisation des services. Pour le citoyen, cela apportera le gage d'une simplification des démarches, tout en garantissant la sécurité et le respect de la vie privée.

Les élus UDI et apparentés sont convaincus que c'est la voie à suivre. Nous serons cependant très attentifs aux résultats de cette expérimentation, afin de savoir si cet outil est concrètement le plus adapté pour notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3239 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 844 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition VEFA de 7 logements PLI située 93, rue Marietton à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2017/3240 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 467 492,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 341, rue Paul Bert à Lyon 3e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2017/3241 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 202 610,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 70, rue des Docteurs Cordiers à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2017/3242 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 613 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2017/3243 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 500 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements PSLA située 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon 8e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2017/3245 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 791 100,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 145, route de Vienne à Lyon 8e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2017/3246 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 2 493 354,00 euros relatifs à une opération de construction de 25 logements PLUS et PLAI située 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)
(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2017/3247 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 673 000,00 euros relatifs à une opération de construction de 26 logements PSLA située 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)
(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2017/3248 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SCI Esprit Gerland pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 154 000,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements PSLA située 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, neuf délibérations pour des garanties d'emprunt, afin de produire 136 logements, avec toute typologie de produits en matière de logements conventionnés.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2017/3251 - Subventions annuelles 2017 aux unions syndicales départementales de salariés (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2017/3273 - Création d'un marché aux livres anciens et vieux papiers : place Commette à Lyon 5e (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une délibération pour vous soumettre la création d'un huitième marché aux livres, issu d'une expérimentation avec les exposants habituellement exposant sur nos marchés et pour certains bouquinistes sur les quais et sur le 5e arrondissement.

Cette expérimentation a démarré en octobre 2016 et a rencontré effectivement un certain succès. Elle se tenait les 2e et 4e samedis de chaque mois. Et donc, il vous est proposé aujourd'hui d'entériner cette création de marché : ce sera le 8e marché aux livres et le 78e marché de la Ville de Lyon.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire de Lyon, Mesdames et Messieurs les élus, nous avons sollicité un temps de parole sur cette délibération, qui concerne le 5e arrondissement, en Conférence des Présidents, jeudi dernier. Si nous avons sollicité un temps de parole, c'était parce que nous étions inquiets de la situation sur le 5e arrondissement.

Nous pensons, en effet, que le soutien d'initiatives locales, de marchés locaux, va dans le bon sens, parce qu'elles permettent une réappropriation du territoire, parce qu'elles permettent un réinvestissement de ce 5e arrondissement, que certains voudraient nous confisquer.

Au mois de mai dernier, notre Groupe était revenu en séance publique, sur la présence pesante de l'Extrême Droite dans le 5e arrondissement, avec la présence de locaux associatifs ayant pignon sur rue, avec les exactions contre la Maison des Passages, l'Horloger de Saint-Paul, la MJC Saint-Jean, les menaces aussi subies par un journaliste de Rue 89.

Nous parlions aussi de l'extension préoccupante de ce phénomène sur d'autres quartiers de notre ville, revenant notamment sur les exactions menées contre les locaux de la Plume noire, de Radio Canut, du local du Parti communiste sur le 1er arrondissement, la recrudescence de tags haineux également.

Alors, je ne reviendrai pas sur la réponse qui m'avait été faite au mois de mai dernier par le Maire, Ministre de l'Intérieur. Je préfère de beaucoup, l'intervention que vous avez eue, pour condamner explicitement les dernières exactions qui ont eu lieu ce vendredi contre la boutique, l'atelier de Philippe Carry, l'Horloger de Saint-Paul. C'est la première fois, me semble-t-il qu'il y a une condamnation aussi ferme et aussi claire en séance publique et qui ne remette pas dos à dos, l'Extrême Droite, l'Extrême Gauche, comme on nous le servait habituellement. Donc, merci de cette clarification.

Il convient également de mettre en place un certain nombre d'actions, vous l'avez dit, je pense notamment aux comités de suivi réguliers sur le 5e arrondissement, qui réuniraient les élus de la Ville de Lyon, mais aussi des partenaires associatifs, comme bien sûr la MJC, mais également les Dragons de Saint-Georges qui, je crois, sont d'accord pour participer, la Maison des Passages, Philippe Carry également.

Je crois qu'il avait été question d'avoir une opération d'enlèvement de tous les autocollants racistes, fascistes également. Il serait bien que cette opération puisse avoir lieu. Et puis je crois qu'une demande qui est faite également est le suivi des plaintes déposées suite aux actions violentes. Un certain nombre de plaintes ont été déposées par le passé : pour l'instant, elles n'ont pas encore été suivies d'effets. Il serait bien, simplement, de suivre où l'on en est, pourquoi, si elles sont classées sans suite ? En tout cas, c'est une demande des participants du futur comité de suivi. Merci de cette prise en compte et de cette condamnation ferme que vous avez eue en début de séance.

M. LE MAIRE : J'entends ce que vous dites, Madame la Maire, mais je regarde Jean Louis Touraine, c'était en 2013 quand nous avons commencé à faire des réunions dans le 5e arrondissement avec la volonté de ne pas se cantonner seulement au 5e arrondissement, mais en précisant que la récupération du patrimoine, en le détournant – patrie, France- etc, était une dérive extrêmement dangereuse.

Donc Jean-Louis Touraine était 1er adjoint, j'étais adjoint à la culture. Franchement, nous avons largement commencé ce travail. Nous l'avons poursuivi, il y a eu une autre réunion du Comité, le tout je le dis ici solennellement en parfaite transparence et complicité avec Gérard Collomb.

Après, on peut croire ce que l'on veut, mais nous allons continuer, l'enlèvement des autocollants est en cours par un certain nombre d'acteurs du 5e arrondissement, mais en ce qui concerne les plaintes, je ne vais pas ouvrir le débat maintenant, mais on y reviendra s'il le faut. Quand on dit aux gens pour que la justice s'enclenche, qu'il faut apporter des preuves, il faut prendre la photo du personnage qui fait le salut nazi pendant qu'il achète sa baguette, ils ont quand même un peu de mal à prendre l'appareil photo pour que la justice fasse son travail. Donc, c'est un problème complexe qu'il faut prendre dans toute sa dimension et c'est, je crois, par l'engagement de nous tous et en créant un climat qui montre, ce que j'ai dit en début de séance, que notre ville n'est pas adaptée, ce n'est pas son histoire que de faire la place à ce genre de comportement. Donc nous allons continuer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3278 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design – Approbation d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Avis favorable également sur cette subvention très régulière que vous actez pour l'Association Village des Créateurs du passage Thiaffait. Nous vous demandons de la reconduire. Donc avis favorable de la commission.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, alors que la Ville restaure l'allée centrale du passage Thiaffait en 1998, elle décide avec la Communauté urbaine, la Région et l'Etat de lancer le projet « Village de créateurs ».

Le village ouvre ses portes en 2001 et devient une véritable pépinière d'artistes et de jeunes créateurs. Chez les yacks, Cabane, l'atelier de Gaspard pour n'en citer que quelques-uns car ce sont 75 entreprises qui sont accompagnées actuellement. D'ailleurs l'une des toutes premières créatrices sortie de cette pépinière vient de s'installer dans le 6e arrondissement, Nathalie Chaize. Je voulais le souligner.

Ce n'est pas le passage Thiaffait en lui-même que je critiquerai ce soir, bien au contraire, mais c'est une méthode, un principe, un réflexe pavlovien.

Un réflexe, Monsieur le Maire, que vos adjoints utilisent souvent pour se dédouaner, pour botter en touche sur les questions qui fâchent. Ce réflexe, c'est celui de rejeter la faute sur l'autre, l'autre étant de préférence une collectivité de droite.

Dernier réflexe en date, celui de votre adjointe au commerce que j'interrogeai sur la raison d'une forte baisse du budget de l'association. Celle-ci a répondu que c'était en raison du désengagement de certaines collectivités, sous-entendu la Région Auvergne Rhône-Alpes. Or, la Région comme en 2014, 2015 et 2016 a versé en 2017 le même montant de subvention : 140 000 euros.

La vraie raison nous fut enfin donnée, à savoir la non-valorisation dans le budget de certains éléments. Dont acte.

Monsieur le Maire, je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que chaque collectivité est libre de conduire la politique qu'elle entend. Et il ne vous aura pas échappé que fin 2015, la Région a changé de bord politique. La Région conduit donc la politique qu'elle entend et pour laquelle son Président a été élu et ce n'est pas une raison de se cacher derrière cette politique pour masquer vos propres insuffisances.

Nous vous saurions grés, Monsieur le Maire, dans le respect du jeu démocratique, de veiller à ce que Pavlov soit un peu moins présent dans notre collectivité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Roux de Bézieux, merci mais je vais me retenir là !

(Rires.)

Parce que j'espère que vous ferez exactement le même commentaire quand vous saurez comment la Région procède sur certains autres sujets. Merci du commentaire, nous ferons attention. Mais là aussi, pour concerner et travailler, il faut être deux, et avec les mêmes intentions.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : J'apporterai peut-être une réponse et pas pavlovienne.

Simplement, le Village des créateurs construit son budget. 140 000 euros de budget, c'est énorme. Pas de visibilité et chaque année jamais de visibilité. Donc, au moment où l'on construit la délibération, on a systématiquement le Village des créateurs qui nous dit que sur le 134 000 euros qui ont été versés l'année dernière, ils n'ont aucune visibilité sur leur budget année après année. 140 000 euros, c'est énorme. Ce sont des salaires chargés. C'est une structure qui ne peut pas tourner si l'une des collectivités ne finance pas.

Alors, je vous rassure, il n'y a pas de réflexe pavlovien, c'est qu'au moment où l'on aborde les dossiers, on a aucune visibilité, ni certitude, dit le Village des créateurs, sur la construction du budget et cela dure depuis deux ans.

Ensuite, il n'y a pas de réflexe pavlovien, mais un exemple. Vous savez que l'on construit sur les territoires anciennement, politique de la ville, on a eu la chance d'avoir bénéficié de nombreux Fisac sur la ville de Lyon, ces Fisac sont en voie d'extinction puisqu'effectivement, on n'a plus de fonds de l'Etat, mais ils ont pour bénéficiaire, pour ce qui nous concerne d'avenants de prolongation et de prorogation.

Alors, je le rappelle, ce sont des montages partenariaux où la ville est partie prenante avec l'Etat, elle est même maître d'ouvrage de la politique qu'elle initie et sont partie prenantes également les autres collectivités, parmi lesquelles la Région, les Chambres consulaires et l'ensemble des acteurs privés. Cela a permis notamment tout le travail sur les pentes, la réhabilitation des commerces, les rez-de-chaussée commerciaux, les Fisac communication.

Et sur les derniers avenants, nous n'avons pas eu de reconduction malgré les engagements de la région et sans considération aucune pour la couleur politique, mais simplement pour l'action qu'on a sur les terrains, nous avons eu une fin de non-recevoir portant sur une prolongation qui avait été actée initialement. Et nous avons eu toutes les peines du monde à obtenir que l'Etat nous soutienne sur la dernière tranche. Je précise que cela concerne les territoires des 1er, 3e, 7e arrondissements, enfin les territoires sur lesquels il y avait vraiment de l'action et qui sont sortis un peu de la Politique de la ville. Et donc, nous avons été confrontés pas par une décision pavlovienne, mais réellement à une réalité, de ne pas pouvoir construire même en souhaitant le porter nous-même financièrement cet avenant. Et finalement l'Etat a accepté de nous laisser finir ces derniers Fisac alors que l'un des partenaires a décliné.

Donc, il n'y a pas de réflexe pavlovien. C'est concrètement ce qu'on fait sur son territoire avec l'ensemble des partenaires et c'est ce qu'on construit au quotidien et sans cacher nos défaillances. On a essayé d'aller dans le sens de la dynamisation. Je rappelle qu'on a eu la chance à l'occasion de la réflexion des cellules commerciales de la rue Grôlée de proposer aux porteurs de projets, en tout cas, aux propriétaires, de mettre gracieusement à disposition du Village des créateurs une boutique, pas encore occupée, vide, ce qui lui a permis une exposition pendant 6 semaines de 12 marques du Village des créateurs dans le cadre d'un pops Tor qui n'a rien coûté si ce n'est la mobilisation des services de la Ville et des adjoints de la Ville.

Donc, voilà sans vouloir acter une quelconque déficience de nos services, je veux simplement vous dire que quand on construit un budget, effectivement on le construit à l'avance et le fait de ne pas avoir de visibilité fragilise énormément cette structure. Donc, si vous pouvez acter ou appuyer la démarche du Village des créateurs auprès de la Région, nous vous en serons très reconnaissants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3276 - Attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions à divers acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En effet, vous avez adopté en 2015, la délibération cadre qui définit notre politique en matière d'économie sociale et solidaire, une vraie stratégie. Ce cadre structure toutes nos actions pour toute la durée du mandat. Aucune autre collectivité n'a voté une telle délibération dans la Métropole et Lyon s'affirme de plus en plus comme la locomotive locale pour l'encouragement de ce mode d'entreprendre autrement, qui concerne aujourd'hui plus de 10 %, voire 12 % des salariés français.

Nous sommes la seule ville de France à avoir un siège au Conseil d'orientation d'une chaire universitaire dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire et dans le cadre de notre convention de partenariat avec l'Université Lyon 2, elle nous accompagne dans la redéfinition de nos indicateurs en matière de Développement durable qui sera effective l'année prochaine, et également dans la sensibilisation des élus et des agents de la collectivité.

D'ailleurs, le forum Développement durable dédié à l'Economie sociale et solidaire a réuni cette année près de 200 personnes, 170 agents de toutes les directions, preuve que cette thématique intéresse beaucoup nos services, nos agents engagés au quotidien auprès des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous invite à la prochaine conférence partenariale que j'accueillerai à l'Hôtel de Ville Mardi prochain qui s'organise dans le cadre des mardis de l'ESS, sur le thème des politiques publiques dédiées à l'Economie Sociale et Solidaire.

Lyon est une ville d'innovation, en particulier d'innovation sociale. Les entrepreneuses et entrepreneurs sociaux ont besoin d'incubateurs pour développer des produits et services en trouvant un modèle économique original. A mille lieux de l'assistanat, notre soutien à la création d'activité génère de l'emploi, de l'emploi non délocalisable et des retombées économiques. Leur impact sur la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, également sur l'image de la ville, est à considérer en particulier pour un dispositif comme « talents 9 » ou « Coopératives d'Activités et d'Emplois » à la Duchère, avec le projet « yoon » l'incubateur rhonalpia qui se saisit de la question de l'exclusion des personnes étrangères dans une période marquée par des retours de flammes xénophobes. Le projet Appart&Sens porté par Alter'Incub portera quant à lui la création d'une agence immobilière solidaire et vous savez que le droit au logement nécessite l'émergence de nouveaux partenariats. Impossible à Lyon de parler d'économie sans parler d'alimentation, que l'on parle de produits bio équitables, locaux ou en circuits courts, ce secteur est particulièrement dynamique ces dernières années et la municipalité a toujours été présente pour aider ces filières à se structurer.

Certaines structures sont de véritables vitrines de l'innovation sociale à la Lyonnaise. Comme l'épicerie sociale et solidaire, la passerelle d'Eau de Robec, ou la Halle Mart'.

Comme vous le savez aujourd'hui, c'est une période un peu compliquée économiquement et beaucoup de collectivités, notamment la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est désengagée et elle met aujourd'hui ses acteurs en grande difficulté.

J'ai eu le plaisir de voir plusieurs d'entre vous samedi à la fête des récoltes, ou plus de 15 000 personnes ont pu découvrir les richesses Lyonnaises en matière d'alimentation durable. D'ailleurs, la présence cette année du Président de la Métropole a été particulièrement appréciée. Je tiens à remercier en particulier notre Direction des Espaces Verts, encore une fois pour la quatrième édition de la fête des récoltes et il est évident que cette fête devient un rendez-vous majeur pour sensibiliser les Lyonnais et les Lyonnaises à cette alimentation durable et dynamiser les nombreux acteurs réunis au sein du BOL, l'autre Pôle Territorial de Coopération Economique à comparer au Pôle de Compétitivité. Je souhaite l'inscrire dans la durée. L'année prochaine nous serons à la cinquième édition, mais là aussi il est important d'aller sur des territoires ou les populations sont moins sensibles à ce sujet même si nous faisons beaucoup pour aller vers les publics. L'objectif est d'appuyer et faire le déclin.

L'année prochaine nous délocaliserons en organisant sur certains territoires des actions de sensibilisation de l'alimentation durable.

Notre hôtel de ville accueillera le 18 novembre prochain la célébration des ans de la Gonette. En effet, j'accompagne notre Monnaie Complémentaire depuis ses prémises et j'ai été présente et nous avons été présents avec d'autres à chaque étape, comme peuvent en témoigner les représentants de l'association présents aujourd'hui dans le public.

S'agissant d'une monnaie citoyenne, il nous a semblé indispensable de laisser l'initiative aux acteurs de terrain pour le démarrage. Les collectivités locales ne doivent pas se substituer aux citoyennes, ni les financer à l'aveugle, mais tisser sur mesure des partenariats gagnant-gagnant. Les chevilles ouvrières historiques de la Gonette sont des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » avec lesquels nous échangeons au quotidien sur le terrain. L'an dernier, nous avons décerné à la Gonette elle-même ce label « Lyon Ville Equitable et Durable » car le projet avait alors atteint un niveau de maturité suffisant pour en bénéficier.

Un nombre important de labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » actuels sont engagés dans le réseau Gonette, mais aussi des membres du GRAP et du BOL, deux MJC et la Maison Pour Tous des Rancy. J'ai vraiment l'impression que l'économie sociale et solidaire ne vous intéresse pas Mesdames et Messieurs.

M.LE MAIRE : Madame Besson, c'est la présentation du rapport sur lequel nous devons voter. Je crois que tout le monde est conscient et écoute avec intérêt mais vous voyez même dans le durable il y a des choses qui peuvent être un peu raccourcies. Et on ne perd pas en efficacité en étant plus serré. Je vous remercie.

Mme BESSON Dounia : Monsieur le Maire, Chers collègues, c'est l'occasion de faire un bilan. Très souvent nous avons des questions qui sont posées sur ces sujets, sur le saupoudrage, sur certaines actions il est important de revenir, l'effet levier que peut avoir la Ville sur son soutien à des acteurs qui aujourd'hui peuvent bénéficier dans le cadre de cette délibération de 52 000 euros de subventions mais qui répondent à des besoins peu ou pas satisfaits et je rappelais les difficultés au quotidien pour ces structures de l'économie sociale et solidaire. Et aujourd'hui, je vous invite à aller sur le terrain et à continuer à fréquenter ces lieux mais je tiens à le rappeler et continuer jusqu'à la fin du mandat à défendre cette économie porteuse de sens. Aujourd'hui je vous donne l'exemple du Pas Jardin, c'est 100 000 euros en moins. On passe de 100 000 euros de subvention à 0 euros de subvention. C'est important. Avis favorable de la commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, Chers collègues, chaque année nous avons le plaisir de voter cette délibération portant sur le soutien de notre Ville au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Comme à notre habitude, nous voudrions d'abord souligner la méthode d'élaboration. Il s'agit d'une délibération cadre, qui présente l'ensemble des subventions en une seule fois. Ce n'est pas du coup par coup, au gré des opportunités, mais bien une réflexion globale avec une approche transversale.

Comme à notre habitude, nous regrettons ce soutien confidentiel, 52 000 euros en tout et pour tout. Alors, certes la compétence économie est portée par la Métropole, mais ce budget reste dérisoire par rapport aux nombreuses initiatives présentes dans notre Ville.

Et en effet, nous évoquons tout à l'heure l'histoire sociale de notre Ville à l'occasion de la délibération sur le projet d'habitat coopératif du Groupe du 4 mars. Cette histoire sociale qui s'est cristallisée d'abord sur les pentes de la Croix-Rousse et qui a permis l'invention des premières coopératives, du mutualisme.

C'est parce que cette histoire sociale fait vivre aujourd'hui de nombreuses initiatives locales que nous avons décidé d'écrire un plan de soutien à l'Economie Circulaire à l'échelle du 1er arrondissement. Mené par Corinne Soulanet, en lien avec les élus en charge de ces questions à la ville comme à la Métropole, Dounia Besson, Emeline Baume, entre autre, il comprend la création de lieux de valorisation des déchets ménagers. Ce sont cinq lombricomposteurs qui ont pris place sur le territoire du 1er.

L'implantation de mobiliers permettant l'échange des livres. Une adhésion au conseil du 1er arrondissement à la Monnaie Complémentaire Locale, la Gonette. Et enfin, l'édification d'un lieu ressource destiné à ces nouveaux champs de l'économie, la Maison de l'Economie Circulaire. Au sein de la Maison Ahmadou Kourouma dans le jardin des Chartreux, elles rassemblent diverses initiatives. Et ainsi, depuis le début du mois de septembre, vous pourrez y retrouver des ateliers de réparation de matériel informatique ou de petites matériels, des ateliers de coutures, des conférences, une coopérative d'achats et bien d'autres initiatives encore, car c'est un lieu vivant qui doit faire vivre les propositions des citoyens et nous sommes tout à fait rattachés avec cet objectif. Des bureaux partagés sont disponibles, des associations seront accueillies en résidence pour faire connaître leurs projets.

Ce projet unique en France, s'est construit pas après pas, en concertation avec les associations, les collectifs et les structures œuvrant dans le champ de l'économie circulaire, qui sont aujourd'hui partenaires de cette Maison.

Toutes ces actions, au côté de la Ville, de la Métropole, contribuent à l'émergence et au confortement de nouvelles manières de faire de l'économie. Parce que l'Economie Sociale et Solidaire, l'Economie Circulaire ont besoin de l'appui de l'ensemble des collectivités, quels que soient leur échelle et leur domaine d'intervention pour demain changer le modèle économique.

Je vous remercie.

Mme BAUME : Monsieur le Maire, Chers collègues, comme l'a indiqué l'adjointe samedi dernier, nous avons eu la preuve lors de la fête des récoltes de la vitalité du secteur associatif et plus largement d'entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Avec le label Lyon Ville Equitable et Durable, notre collectivité anime un réseau d'acteurs tout en donnant à voir, par le biais d'un guide et d'affichage des lieux, des femmes et des hommes engagés pour une économie responsable et de proximité.

Avec le soutien à l'incubation de projet, là encore, la Ville prend sa place pour accélérer des envies d'agir individuelles et collectives.

Pas à pas, dans l'ensemble des secteurs d'activités, l'Economie Sociale et Solidaire s'expérimente et s'implante comme vient de le dire Arthur Remy. Pas à pas, la valeur ajoutée créée sur notre territoire circule sur ce même territoire sans participer à un capitalisme financier prédateur en ressources naturelles et en emplois de qualité. L'accompagnement de la Ville vers une monnaie complémentaire adossée à l'Euro, favorisant

cette économie de proximité est un excellent signal en ce sens.

Certaines organisations de l'Economie Sociale Solidaire font des offres de service en articulation avec le service public, d'autres sont en substitution en quelque sorte. Je pense par exemple à l'éducation populaire.

L'enjeu de l'hybridation des ressources est désormais de taille depuis quelques semaines pour tout un spectre des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Je fais écho ici à l'annonce brutale de la baisse puis à la disparition d'une aide d'Etat qui pour des associations pourraient se cumuler avec les précédentes coupes du Conseil régional.

Revenons sur l'exemple, les subventions directes ou indirectes via des emplois aidés à destination d'associations inscrites dans des démarches d'éducation populaire sont des investissements d'avenir tout comme l'a indiqué Guy Corazzol tout à l'heure. Un avenir avec des femmes et des hommes debout, respectueux d'eux-mêmes et d'autrui peut être plus enclin à entreprendre que d'autres, peut être avec moins de soucis de santé que d'autres. Je veux dire par là une dépense publique utile à moyen et long terme.

Changer les règles du jeu comme l'a fait le gouvernement, changer les règles du jeu de la redistribution nationale voir même locale pourquoi pas ? Il eut été préférable de pointer les priorités, de rencontrer les parties prenantes, de s'accorder sur un plan. Certes le Préfet va arbitrer en protégeant l'urgence sociale et le périscolaire. Et le reste ?

Peut-être que nous sommes arrivés à une rupture et qu'il nous faut débattre du travail et du sens de ce dernier dans une économie globalisée sur une terre limitée. Pourquoi pas ? Discutons-en.

Christophe Itier vient d'être nommé haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire. Jean-Marc Borello s'attelle déjà au rapport tant attendu. D'ailleurs, je vous invite à aller le rencontrer, il vient tenir une conférence sur la co-économie lundi prochain dans le 9ème arrondissement.

Gageons qu'ils sauront respecter et montrer au Président de la République et à Bercy toutes les facettes de cette économie-là qui vise à ce que chacun ait une activité dans la dignité pour répondre à ses besoins essentiels et sans nuire à autrui ou à l'environnement.

Europe Ecologie les Verts prendra toute sa part dans les débats de fond, dans les actions locales et votera avec plaisir l'ensemble des accompagnements proposés ce jour.

Je vous remercie.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, ville berceau des coopératives dès 1835, comme l'ont rappelé mes excellents collègues, Lyon est une place forte du développement de l'économie sociale et solidaire.

Le travail de la Ville de Lyon, porté avec succès grâce à la forte implication de Dounia Besson, s'inscrit dans le droit fil de l'histoire de la ville, de sa tradition d'innovation sociale et économique. Son ancrage sur le territoire, notamment dans nos quartiers prioritaires, permet de répondre aux besoins sociaux des habitants non satisfaits par l'économie traditionnelle, faute de rentabilité.

La Ville contribue au développement et à la structuration de ce secteur économique à travers ses soutiens : soutien à la structuration de la filière de l'alimentation durable et nous nous réjouissons de l'ouverture prochaine des Halles de la Martinière. Soutien à la Gonette. Mais c'est aussi le soutien aux activités socio-économiques telles celles portées par CAP Services qui accompagne les porteurs de projets de création d'activités économiques, dans une structure où l'efficacité économique est au service de l'utilité sociale, conduite par une gouvernance collective plaçant le souci de l'humain et de son bien-être au cœur de son modèle.

Pour autant, son efficacité économique est réelle. Ainsi, sur les dix dernières années, alors que l'économie traditionnelle créait 7 % d'emplois nouveaux, l'économie sociale et solidaire en créait 23 %, soit trois fois plus et représente aujourd'hui près de 12 % des emplois privés en France.

Dans un monde globalisé où l'homme est devenu une variable de la productivité, les principes de gouvernance des entreprises de l'économie sociale et solidaire participent à un rééquilibrage de la performance sociale en ouvrant des voies d'amélioration. Nous formons des vœux pour que ces principes se diffusent dans l'économie traditionnelle et lui ouvrent d'autres perspectives de développement, telles celles esquissées notamment dans les pôles territoriaux de coopération économique où se partagent les bonnes pratiques d'un développement inclusif.

« Travailler et consommer autrement », c'est possible et c'est le titre et le sens de l'action que nous organisons en mairie du 3e arrondissement, mercredi 29 novembre à partir de 16 heures, avec un premier temps consacré au public des associations d'insertion et un deuxième temps ouvert à tous. Nous vous y invitons d'ailleurs très cordialement.

Notre groupe Lyon écologie et citoyens votera favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci à tout le monde. Je pense que c'était un large tour d'horizon mais qui mérite d'être revisité. Madame Besson, je vous donnerai encore la parole une autre fois sur l'économie sociale et solidaire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3280 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des 30es Entretiens Jacques Cartier - Année 2017 - Approbation d'une convention. (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, Rapporteur : Il s'agit de la 30e édition pour ces entretiens Jacques Cartier qui se tiennent cette année à Montréal du 16 au 18 octobre, une date anniversaire qui fait écho au 375e anniversaire de la création de la ville de Montréal. Ce seront donc 22 conférences, près de 250 conférenciers qui balayeront sur trois jours des thèmes au cœur du devenir des villes. Avis positif de la commission.

Mme GRANJON Isabelle : C'est juste une petite explication de vote. Au vu de l'historique du dossier, nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous savez que ça a un peu changé ? Ce n'est pas grave. J'arrête. Pardon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention du groupe Lyon citoyenne et solidaire).

2017/3274 - Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

2017/3275 - Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

2017/3277 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Ces dossiers illustrent la politique de soutien aux associations de commerçants notamment et à l'association de management du centre-ville, ainsi que l'ensemble des déclinaisons des animations commerciales. Tous ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3279 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projets internationaux 2017 2e phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018 (Direction des Relations Internationales) - Rectificatif

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, Rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération nous rapporte le résultat de la 2e phase de l'appel à projets lancé à l'attention des acteurs répondant aux quatre grands axes de notre politique internationale que je me permets de rappeler très brièvement :

- soutenir l'internationalité du territoire, socle du développement international et du rayonnement de notre ville ;
- faire de la francophonie une thématique stratégique ;
- renouveler notre appui à la solidarité internationale. A ce sujet, le festival des solidarités sera dédié en novembre à un temps de réflexion, de prospective et de refonte de nos orientations avec mobilisation des acteurs de notre territoire ;
- l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale avec un accent particulier mis sur les projets impliquant la jeunesse.

Cette nouvelle modalité de sélection nous a permis de donner plus de place à des projets des acteurs nouveaux émergents, de mettre en cohérence plus efficacement les initiatives soutenues avec les axes de notre politique et aussi, d'assurer un meilleur suivi et accompagnement des structures soutenues.

Sur les 60 dossiers reçus, je vous propose une sélection de 25 dossiers, dont 5 sont cofinancés entre les deux collectivités (la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon). 65 % sont des dossiers portés par des acteurs nouveaux et nous lançons, dès le mois d'octobre, l'appel à projets pour 2018.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2017/3325 - Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon - Approbation de la liste des membres (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité)

Mme RABATEL Thérèse, Rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette délibération portant sur le renouvellement du Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon.

Mme de Lavernée nous avait rappelé que nous avions oublié de le faire pour ce deuxième mandat. Voici donc l'approbation de la liste de ses membres, sans grands changements au vu de sa composition pluraliste qui fonctionne très bien.

Ce Conseil comporte 55 titulaires et autant de suppléants ou suppléantes.

Je rappelle que ce Conseil a été créé sur ma proposition en 2009. Ce n'est pas une Commission extra-municipale obligatoire de par la loi, mais j'y tiens beaucoup. C'est un lieu de rencontre entre toutes les associations féministes et féminines de Lyon, les partenaires sociaux, des universitaires, les élus des 9 arrondissements en charge de cette délégation, les représentants du service droits des femmes de l'Etat. C'est un lieu d'information réciproque, d'entraide, de concertation (on a beaucoup demandé de concertation ce soir, et bien, il y en a), de construction, de projets pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes et le Conseil a aidé, pour partie, à la rédaction de nos deux plans d'actions. Nous sommes donc loin des interventions entendues lors du Conseil municipal de 2009, lors de la création de ce Conseil soupçonné d'être, je cite une phrase parmi beaucoup d'autres, « un gadget de communication permettant de masquer l'absence d'action de la mairie de Lyon sur ce sujet ». Je vous épargne qui a dit ça.

Je souhaite donc longue vie active au Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon où je vous invite, Monsieur le Maire.

Mme de LAVERNEE Inès : Le Conseil pour l'égalité femmes-hommes est un Comité consultatif tel que défini par l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales et comme tout Comité consultatif, il est automatiquement dissout à la fin de chaque mandat. C'est la raison pour laquelle il est, de fait, dissout depuis mars 2014.

Malgré cela et je l'avais souligné ici même il y a un an, il a continué à exister et à se réunir sans qu'aucune délibération ne l'ait recréé. Il est indiqué dans le dernier paragraphe de votre rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes qui lui est consacré, qu'il se réunit au moins trois fois par an. Je souligne que c'est en toute illégalité car ce Conseil n'existe plus au regard de la loi.

En début de séance, notre président de groupe a soulevé un problème du même type au sujet de la SAHLMAS, à savoir votre difficulté à vous mettre en conformité avec la règle. Tout comme cette société, là aussi, il vous aura fallu plus de trois ans.

Afin de faire mieux cette fois-ci, nous vous proposons que figure en point 1, dans les décisions que vous nous demandez d'adopter, la création de ce Conseil avant même la composition de la liste des membres de ce Conseil.

Une réunion de ce « nouveau » Conseil ayant été programmée par Madame Rabatel pour après-demain, nous sommes d'accord pour voter la re-création de ce Conseil, ainsi que la liste de ses membres déjà convoqués. Cependant, il serait bien qu'à l'avenir, Monsieur le Maire, la règle soit mieux respectée. Merci.

M. LE MAIRE : Donc tout est bien qui finit bien. Finalement, ce n'était pas un gadget. Mais c'était un questionnement à voix haute : est-ce que le risque ne serait pas que ce soit un gadget ?

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3179 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2016 (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité)

Mme RABATEL Thérèse, Rapporteur : Vous me donnez 3 minutes ? Parce que ce n'est quand même pas anodin comme rapport. Cela concerne quand même 53 % de la population de Lyon : les femmes !

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette délibération portant sur le deuxième rapport annuel concernant la politique d'égalité femmes-hommes, en interne dans nos RH et en externe dans nos différentes compétences et politiques publiques.

C'est désormais une obligation de la loi de présenter ce rapport chaque année au Conseil municipal.

Nous avons, bien sûr, en soutien de ce rapport, les 90 actions en cours de notre deuxième Plan d'actions 2016/2019.

Concernant nos politiques publiques, nous avons zoomé sur une partie des actions 2016 : je vous épargne ces actions en cette fin de Conseil municipal, elles sont dans le rapport. Je vous rappelle quand même que dans ces actions, il y a la lutte contre les violences faites aux femmes. Si vous vous en souvenez cet été, en juillet-août, cinq femmes ont été tuées dans le Rhône, par leur conjoint ou ex-conjoint, et nombre d'autres violences : quand on lisait la presse, il y en avait quasiment tous les jours.

Concernant nos politiques en interne pour nos salarié-es, le RSC (le Rapport de situation comparé) a été encore affiné, pour mieux comprendre et agir sur les inégalités relevées. La Fonction publique territoriale n'échappe pas, en effet, aux poids des mentalités et des stéréotypes. Nous notons par exemple la répartition genrée des emplois (98 % de femmes dans le secteur médico-social), ou bien le report par les femmes de leur départ à la retraite, pour compenser le temps partiel, pris essentiellement par nos femmes salariées et rarement réellement choisi.

Nous voyons aussi des évolutions positives, comme un plafond de verre, qui s'est réduit en catégorie A et A+, l'accès à la formation des femmes légèrement supérieur à celui des hommes, ou bien 63,7 % de femmes titulaires sur la Ville de Lyon, contre 58,2 % dans l'ensemble

de la fonction publique française, etc.

Reste le sujet des salaires : nous y travaillons, en particulier avec l'évolution du régime indemnitaire, qui est notre marge de manœuvre principale, mais pas même totale. En effet, une grande partie des évolutions des salaires ne dépend pas de la Ville, mais de l'Etat ; et le salaire est composé de la rémunération de base, plus du régime indemnitaire, plus des heures supplémentaires, astreintes et permanences, qui sont attribuées principalement aux hommes, du fait de leur type d'emploi. Nous allons essayer donc, dans les années qui viennent, de faire évoluer, entre les différentes filières, la partie du régime indemnitaire qui nous concerne, afin de réduire les écarts. Je ne rentre pas plus dans les détails.

C'est donc un travail, à la fois général et fin, attentif et continu sur nos ressources humaines, que nous devons mener. Et je remercie les services de leur engagement et leur temps passé sur cet aspect de la gestion de nos ressources humaines : construire le RSC demande énormément de temps et est extrêmement difficile. Et puis je remercie de sa volonté notre Adjoint, Gérard Claisse.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame Rabatel.

Il n'y a pas de temps de parole ajouté, c'était donc une présentation succincte d'un rapport important, dont je vous conseille la lecture parce que Lyon n'est vraiment pas à la traîne dans ce domaine.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3322 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport qui concerne des subventions aux associations pour les personnes âgées.

Deux volets : le soutien aux services d'aide à domicile et le soutien aux associations qui proposent des sorties adaptées aux personnes âgées.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3321 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 7 500 euros. (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces subventions aux associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté : 4000 € pour Saint-Vincent de Paul, 2500 € pour Ensemble pour un repas et 1000 € pour le Comité protestant de la Duchère.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Mes chers Collègues, au début du mois, dans un courrier adressé au Préfet et à vous-même, Monsieur le Maire, j'ai interpellé nos responsables sur la situation des sans-domiciles fixes.

En effet, durant l'été, deux personnes sont de nouveau décédées dans le 2^e arrondissement, pour des raisons directement ou indirectement liées à leurs conditions de vie. Mourir en plein cœur de Lyon, à même le sol, semble d'un autre âge et c'est malheureusement la réalité.

Les places, les grandes artères lyonnaises, sont régulièrement le théâtre de squats et de violences, aux conséquences parfois dramatiques. En tant que responsables publics, même si l'heure est tardive, nous nous devons de réfléchir à des solutions crédibles et pérennes, à cette situation humainement inacceptable. Malgré la mobilisation pour lutter contre le mal-logement, ainsi que les moyens engagés, force est de constater qu'il faut absolument apporter de nouvelles solutions.

Alors, je sais bien qu'il s'agit d'abord d'une compétence de l'Etat, mais devant la gravité de la situation, nous ne pouvons pas rester sans réaction. Je ne dis pas ce soir que ce sont à nos collectivités de financer des actions ou de nouvelles actions, je dis seulement que Lyon doit apporter ses idées, son expertise, se saisir du sujet, proposer des solutions nouvelles.

Les axes d'actions prioritaires aujourd'hui, lorsque l'on connaît un peu la situation des SDF à Lyon, semblent évidents.

D'abord, le suivi et la prise en charge de la santé mentale de ces personnes, pour la plupart en grande détresse psychologique et psychiatrique, est aujourd'hui défaillante. Notre société n'est malheureusement plus à même de les accompagner dans des parcours de soins, de logement et de formation. Alors je le répète, c'est une question nationale, mais nous avons le devoir localement de nous saisir du sujet, puisqu'il a un impact direct sur la vie de nos territoires, puisque ce sont des hommes et des femmes qui vivent sur notre territoire.

Deuxièmement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile dysfunctionnent devant l'afflux : on connaît les chiffres. Les foyers d'accueil sont engorgés et certains vivent donc dans la rue. Le Ministre de l'Intérieur, que j'avais saisi de la question dès sa nomination, en a bien conscience. Il s'est récemment clairement exprimé en faveur de l'accélération des procédures de traitement des demandes d'asile, de la nécessité de distinguer entre les migrants politiques et les migrants économiques, de renvoyer ces derniers dans leurs pays et en faveur de la création de 7500 places d'hébergement en France d'ici 2019.

Alors, j'imagine bien que ce discours pragmatique et responsable, doit faire bondir quelques membres de sa majorité hétérogène au Conseil municipal de Lyon. Pour nous, ce sont des solutions qui vont dans le bon sens, mais que l'on attend maintenant de voir concrétiser sur le terrain.

A Lyon, nous avons la chance d'avoir dans la prise en charge des SDF, un tissu associatif important et compétent que nous subventionnons légitimement. Une politique volontariste de coordination des forces vives doit être mise en place avec, pour lignes directrices, de rapprocher les acteurs et centraliser les énergies. Il faut mettre tous les acteurs autour de la table. Nous avons le devoir, je crois, de proposer de nouvelles façons d'agir. Il faut refonder en fait, la prise en charge des sans-abris. Il est impératif de faire un bilan de la situation, d'évaluer les forces et les faiblesses de chacun, d'être force de proposition et d'imaginer l'avenir. C'est avec la volonté de tous, que l'on sortira ces personnes de la rue.

Pour atteindre cet objectif, Monsieur le Maire, je vous propose que soit créé dans les prochains jours, un groupe de travail présidé, pourquoi pas, par Mme l'Adjointe aux questions sociales, qui rassemblerait l'Etat, dont c'est la réflexion, dont c'est la compétence, mais aussi les associations, les Adjointes d'arrondissement, délégués et l'ensemble des acteurs. Ce groupe de travail pourra analyser le territoire, créer des ponts, trouver des pistes communes et à terme, il sera proposé, il pourrait être proposé à l'Etat, d'appliquer, dans le cadre d'une expérimentation, ces solutions innovantes sur le territoire de la Ville de Lyon. L'essentiel est d'avancer. Nous n'avons pas le droit de ne pas agir !

M. LE MAIRE : Merci de cette intervention que vous m'avez déjà évoquée dans notre dernier entretien.

Juste, je pense que vous êtes bien informé qu'il y a déjà des dispositifs, que le réseau social Rue-Hôpital, qui regroupe l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, l'Hôpital Saint-Joseph/Saint-Luc, le Samu social, l'Armée du Salut, Médecins du monde, l'ORSAC... bref, un certain nombre d'acteurs, et il est déjà actif. Que nous en avons un autre – je l'ai cité tout à l'heure – la permanence d'accès aux soins de santé, la PASS, qui est aussi très active dans notre territoire. Que tout cela est aussi en lien avec le CCAS de notre Ville. Donc, il y a déjà et il ne faut pas rajouter beaucoup de structures.

J'ai un entretien avec M. le Préfet, la semaine prochaine. Je pense que j'aurai l'occasion d'aborder avec lui, l'ensemble de ces questions et de voir quel dispositif de mise en synergie, de coopération, de complémentarité, nous pourrions mettre en place.

Maintenant – Michel Le Faou n'est plus là – mais nous siégeons depuis trois ans à l'Hôpital du Vinatier, comme administrateurs. La question de la prise en charge, vous l'avez dit très bien, de la santé mentale, est un autre sujet, croyez-moi qui n'est pas si facile à résoudre qu'on le voudrait. Donc nous allons essayer de travailler. L'hiver va arriver et il va falloir imaginer les Plans Froid, donc je vous propose que dès que l'on aura eu des discussions autour de ces sujets avec le Préfet, nous pourrions revenir vers vous.

J'entendais ce matin quand même dire que l'on traite la question des demandeurs d'asile et que ceux qui sont déboutés doivent être reconduits : apparemment, il y a des contrôles chez les travailleurs-conducteurs, qui travaillent chez Emmaüs.

J'écoutai l'interview de personnes qui disaient : « moi j'ai peur d'aller au travail maintenant ». Parce qu'évidemment une fois qu'on a dit qu'on est débouté et qu'on raccompagne, en réalité, c'est plus facile à dire qu'à faire. Donc, la question n'est pas encore tout à fait résolue me

semble-t-il.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3324 - Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la santé et de la lutte contre le sida. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 11 771 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la commission pour ce rapport.

Je profite de l'intervention de Mme Granjon pour rappeler l'engagement de la Ville de Lyon en matière de lutte contre le sida au travers, bien évidemment de ces associations. Je veux rappeler que le virus fait toujours 4000 morts par jour dans le monde et qu'il faut donc encore faire des efforts.

Donc, les associations sont là à Lyon pour faire ces efforts en matière de prévention, de dépistage, d'accompagnement et de lutte contre les stigmatisations et les discriminations.

Le 1er décembre dernier, Jean Luc Romero, Président de l'association « Elus locaux contre le Sida » a décerné à la Ville de Lyon le label « ville engagée contre le sida ». C'est un encouragement qui est important parce qu'il ne faut pas oublier que nous avons dans notre métropole près de 4000 personnes qui sont porteuses du VIH et que c'est en augmentation de 5 % d'une année sur l'autre, de 2014 à 2015. Je veux rappeler que les infections sexuellement transmissibles sont en augmentation de manière conséquente : 53 % d'augmentation de la Syphilis, 43 % d'augmentation pour les gonococcies et nous connaissons en 2017 une épidémie conséquente aussi, en matière d'hépatite A.

Donc dans ce contexte contraint budgétaire, je souhaitais remercier les associations qui font ce travail sur le terrain pour passer ces messages de prévention. Je remercie également le centre LGBTI et le centre de santé sexuelle qui sont des lieux de diffusion des messages en matière de santé sexuelle et affective.

Le Sida ne fait plus peur, pourtant il est bien là et il faut en parler. Je vous invite à faire connaître les événements du 1er décembre accessibles à tous et notamment ceux organisés cette année par Contact Rhône le 5 décembre prochain au Palais de la Mutualité. Le programme vous sera bien évidemment transmis dès que possible.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'intervention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire sur ce sujet a pour but d'alerter la Ville et ses élus sur une situation préoccupante à Lyon comme partout en France.

On observe à l'échelle nationale et en particulier à Lyon, une recrudescence de l'hépatite A dans la population gay. La seule solution sérieuse et pérenne est de mener une vaste campagne de vaccination. Pour cela, nous savons tout qu'il y a deux façons d'agir et d'inciter les populations les plus exposées à se protéger par le vaccin :

- soit le message est purement médical et institutionnel. En ce cas, l'expérience le montre, le message est trop souvent figé, mal perçu, mal compris et les résultats sont très mitigés, et en tous cas loin de répondre à l'urgence à laquelle nous sommes confrontés,

- soit il est confié aux associations LGBTI, aux associations de prévention qui connaissent le terrain. En ce cas le message est plus en phase avec les pratiques sexuelles des populations visées et les résultats sont bien meilleurs.

Or, les associations voient leurs subventions fondre comme neige au soleil depuis quelques temps. La situation résulte aussi bien de volontés politiques, comme on a pu l'observer à l'échelle de la Région, que de la mécanique des baisses de dotations des collectivités locales qui répercutent leur misère budgétaire sur les associations. Et ce n'est pas la disparition de nombreux contrats aidés qui va modifier positivement la donne.

L'année 2017 a vu la France s'émouvoir devant le film Palme d'or à Cannes - 120 battements par minute-. Au-delà de l'émotion qu'il suscite, le film nous rappelle à quel point le chemin de la prévention, comme celui des soins a été long et compliqué, combien il a fallu de volonté et de militants associatifs pour lutter efficacement contre l'indifférence et la méconnaissance.

L'épidémie qui sévit à nouveau aujourd'hui montre la nécessité de ne pas baisser la garde face au VIH comme face à toutes les IST. Et il est de la responsabilité des collectivités d'aider efficacement les acteurs les plus impliqués et les plus compétents dans la prévention. Ces acteurs sont les associations et nous devons les soutenir concrètement. Les subventions qui leur sont allouées ne doivent ni baisser, ni stagner, mais au contraire augmenter afin de ne pas sacrifier la santé et la vie, d'une part importante de nos concitoyens sur l'autel des « marges de manœuvre ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de cette intervention effectivement très importante. Mais je vais passer la parole quelques minutes à Jean-Louis Touraine, nous avons vécu aussi, dans nos rôles de médecin, l'arrivée de l'épidémie et je crois pouvoir mesurer l'importance du monde associatif pour la prise en charge de la maladie dans ces années-là.

M. TOURAINE Jean-Louis : Monsieur le Maire, je vais effectivement ajouter un mot pour conforter ce qu'a dit Céline Faurie-Gauthier avec des félicitations et l'expression d'une reconnaissance aux associations dont nous avons mesuré le rôle exceptionnel dans la lutte contre le Sida.

Je veux aussi saluer l'aide que la Ville de Lyon a toujours apportée depuis le début de cette épidémie aux associations de lutte contre le Sida en particulier à une association qui est parmi les premières à avoir été créées, « l'association Lyonnaise de lutte contre le Sida ». C'est en effet maintenant depuis près de 35ans que ces associations existent, militent, développent leurs activités et grâce à elles, il y a pu avoir des avancées rapides dans la prise en charge des malades et la transformation d'une maladie mortelle en une maladie chronique ne menaçant plus la survie des patients, pour peu qu'ils se traitent. Elles ont été en même temps très efficaces dans l'avènement d'une démocratie sanitaire authentique, dans le développement de la prévention, dans la lutte contre les discriminations, dans le développement des aides sociales, dans la mise en place, pour tous, des traitements antiviraux, dans la recherche médicale elle-même. Au total, on le voit bien, et un film actuellement sur les écrans retrace un des épisodes avec l'association Act up, les acteurs associatifs ont contribué à faire en sorte que ce drame d'une épidémie effroyable n'ait pas été encore beaucoup plus douloureux pour l'ensemble de notre collectivité nationale.

Ces associations ont su s'adapter au tournant de 1995-96 quand les trithérapies sont advenues et maintenant au lieu de se préoccuper simplement de la survie des malades qui est assurée par les médicaments, ces associations s'occupent de toutes les autres difficultés d'insertion dans la société des malades chroniques qui vivent grâce à ces traitements.

Il reste qu'il ne faut pas baisser les bras et c'est pourquoi il est tout à fait heureux que nous continuions à les subventionner parce que c'est une nécessité. Par exemple, concernant l'éducation des jeunes, rappelons-nous qu'aujourd'hui encore, chaque année entre 6000 et 7000 Français sont nouvellement contaminés par le virus VIH. Il est tout à fait important de ne pas baisser la garde pour faire reculer ces nouvelles contaminations et pour avoir une action de prévention encore plus efficace. Merci.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Je veux juste ajouter un complément par rapport à l'alerte que vous signaliez concernant l'hépatite A, dans la population des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, et dire à tous qu'il y a une politique qui a été mise en place par l'agence régionale de santé qui a pris la mesure de cette épidémie et qui propose des vaccinations gratuites au Comité départemental hygiène et sécurité rue de Marseille, mais également dans les deux hôpitaux, Croix-Rousse et Edouard Herriot, dans les services de médecine préventive des universités et au centre de santé sexuelle dans le 1er arrondissement et qui par ailleurs, va sur les sites pour proposer ces vaccinations au plus près des populations concernées. Et bien évidemment, l'ensemble des associations font passer et relayent le message à la population concernée et l'agence nationale de santé a mis en place tout un dispositif d'informations sur les réseaux sociaux, sur les sites de rencontre et également elle a réalisé des affiches et des flyers qui sont largement diffusés. Voilà pour répondre à vos préoccupations concernant l'hépatite.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017-3300 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Modification du nombre de commissions - Désignation des représentants du Conseil (Rectificatif)

M. LE MAIRE : Avant de poursuivre j'ai un rectificatif. Nous avons procédé en début de séance à la recomposition des Commissions thé-

matiques du Conseil et deux erreurs matérielles figurent sur les listes déposées sur vos pupitres. Je vous propose de les corriger et que nous délibérions à nouveau pour la bonne forme.

Dans la liste 1 « Commission Education – petite enfance – université – jeunesse - vie associative – sports », M. Jean-Yves Sécheresse est remplacé par Thierry Braillard et dans la liste « 5 - Commission Culture – patrimoine » Mme Sandrine Frih est remplacée par Mme Gilda Hobert.

Je mets ce rectificatif aux voix que nous pouvons faire à main levée comme nous l'avons fait précédemment si vous en êtes d'accord.

Pour ? Contre ? Abstention ?

Cette rectification est adoptée.

2017/3298 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté)

2017/3320 - Adhésion de la Ville de Lyon à la charte de Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées et au Comité national de soutien - Désignation d'un-e représentant-e de la Ville de Lyon (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté)

2017/3323 - Subvention à la SAHLMAS de 2 900 000 euros en vue de la reconstruction de la nouvelle Résidence Autonomie Rinck à Lyon 2e - Approbation de la convention de financement correspondante - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015 - 3 - Programme n° 00001 - Opération 02083002 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/3283 - Protection sociale complémentaire des agents - Conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de participation financière pour le risque santé (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de participation financière pour le risque santé pour nos agents.

Cet avenant fixe pour les deux années à venir, d'une part les nouveaux taux de cotisation qui seront appliqués pour les actifs et retraités de la ville et du CCAS et d'autre part, la participation financière de la Ville et du CCAS au régime des actifs de la Ville. Avis favorable.

Mme GRANJON Isabelle : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne peut soutenir cette délibération concernant l'augmentation de la cotisation de la mutuelle qui suit celle de 2015. Cette nouvelle augmentation ampute à nouveau le pouvoir d'achat des agents. Des agents qui, comme l'ensemble de la fonction publique, ont déjà vu leur indice gelé depuis 10 ans, excepté pour la misérable revalorisation de 2016. Ajoutons à cela le fait que le Gouvernement va leur faire subir de plein fouet l'augmentation de la CSG dès janvier 2018, et ce sans contrepartie contrairement aux salariés du privé. La Ville souhaiterait accélérer la paupérisation des salariés de la Fonction publique, elle ne s'y prendrait pas autrement.

Au-delà de l'augmentation en elle-même, c'est le fonctionnement même de notre régime de santé et l'accès à la santé qui sont mis à mal par les politiques menées par tous les gouvernements successifs depuis 2007. Les agents de la Ville de Lyon ont une bonne couverture de soins, en tout cas, pour ceux qui ont pu prendre le contrat le plus complet. Mais le fait d'être contraint d'avoir une mutuelle obligatoire revient finalement à un système de santé inégal. Au lieu d'améliorer notre sécurité sociale, de la rendre plus complète en la rétablissant dans son fonctionnement initial, c'est-à-dire en replaçant au cœur du dispositif l'égalité de chacun, le montage mis en place par M. Fillon a au contraire, dégradé davantage l'accès aux soins pour les plus défavorisés, ceux qui souscriront au plus petit contrat pour limiter la perte de pouvoir d'achat.

Pourtant, si les sommes versées par nous tous, aux mutuelles allaient abonder sous forme de cotisations la Sécurité Sociale, celle-ci serait en mesure d'assurer à toutes et à tous, une couverture santé universelle couvrant 100 % des frais de santé, dans l'esprit de ce qui avait été construit par le Conseil National de la Résistance et mis en œuvre à la libération par les deux premiers ministres du travail et de la Sécurité sociale, Alexandre Parodi et Ambroise Croizat. Je vous remercie.

2017/3283 - Protection sociale complémentaire des agents - Conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de participation financière pour le risque santé (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE : Je vais le rappeler, mais Madame Granjon l'a fait, qu'effectivement nos agents bénéficient d'un contrat de participation qui leur permet depuis 2014 de bénéficier d'un niveau et d'une qualité de prestation et de remboursement tout à fait intéressante pour un niveau de cotisation qui défie largement toute concurrence. Nous avons donc en matière de mutuelle santé une offre qui est très compétitive par rapport au marché, qui fait gagner du pouvoir d'achat à nos agents et qui a fait gagner pour certains en 2014, notamment les familles monoparentales avec de jeunes enfants, jusqu'à 100 euros par mois de pouvoir d'achat.

La délibération que nous proposons aujourd'hui n'a rien à voir avec celle de 2015, puisque ce marché avait fait l'objet d'un dumping sur les prix, on ne va pas refaire l'histoire.

La délibération d'augmentation que nous proposons aujourd'hui, + 14% pour les deux prochaines années, alors que le taux de sinistralité observé est de 1,18. C'est-à-dire un déficit des cotisations par rapport aux prestations délivrées de 18%. Donc + 14% se situe dans la fourchette observée d'augmentation des cotisations sur les mutuelles. Notre conseil nous annonce une fourchette d'évolution des tarifs de cotisation sur les mutuelles santé au niveau national qui vont de l'ordre de +6 % à +12% sur un an. Sur deux ans, vous voyez, +14% ça reste dans la fourchette.

Pourquoi les cotisations sur les mutuelles s'augmentent ? Parce que les dépenses de santé augmentent, parce qu'il y a un vieillissement de la population, parce que les niveaux des tarifs des prestations eux-mêmes augmentent, et aussi parce qu'il y a un relatif désengagement sur certaines prestations des remboursements de la sécurité sociale que les mutuelles viennent compenser. Nous confirmons à travers cette délibération, il est important de le souligner, l'engagement politique très fort qui avait eu lieu fin 2013 et qui était rendu opérationnel au 1er janvier 2014, de permettre à l'ensemble des agents qui le souhaitent d'avoir accès aux soins et à une complémentaire santé de qualité à un tarif

compétitif. Ce n'est pas un hasard, si 50 % de nos agents y souscrive et si très peu se sont désaffiliés lors de la première hausse de 40 %. La ville continue à participer financièrement et augmente l'effort financier qu'elle met dans ce dispositif-là.

En 2014, la Ville finançait 34% du montant des cotisations. La ville finance désormais 35,82% des cotisations. Ça veut dire non seulement qu'on rajoute de l'argent, mais on augmente encore notre part relative dans le financement des cotisations.

Il y a là l'expression d'une volonté de poursuivre une politique sociale majeure qui concerne l'accès aux soins de nos agents et le droit à la santé pour nos agents. J'entends dans ce que vous dites que vous souhaitez engager un débat sur le désengagement de la Sécurité Sociale et une discussion sur la question, relative mutuelle/ Sécurité Sociale. Ce débat peut avoir lieu, mais pas dans cette salle. Cela ne concerne pas la Ville.

Vous votez non sous prétexte que ça impact le pouvoir d'achat, mais entre les lignes je lis aussi le fait que vous prenez acte de l'engagement fort de la Ville sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

2017/3281 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

2017/3282 - Attribution d'une indemnité de conseil à M. le Receveur des Finances de la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adoptées)

Hors commissions

2017/3327 – Mandat spécial accordé à M.Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Montréal (Canada), du 15 au 19 octobre 2017

2017/3328 - Mandat spécial accordé à M.Georges Képénékian et Loic Graber et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Francfort (Allemagne), du 9 au 11 octobre 2017

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

M. le MAIRE : Qui est pour pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptées)

Je vous remercie.

(La séance est levée à 20 heures 10)

ANNEXES / RECTIFICATIFS

Projet de délibération au Conseil municipal du 25 septembre 2017

Rectificatif

Projet de délibération n° 2017 - 3302

Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon – désignation d'un représentant par le Conseil municipal

a) - Dans le titre, lire :

- lire : « Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon – Désignation de représentants par le Conseil municipal »

- au lieu de : « Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal »

b) - Dans l'exposé des motifs, ajouter :

- Ajouter : « Par délibération n° 2016/2169 du 6 juin 2016 le Conseil municipal a procédé au remplacement de Mme Laure DAGORNE par Mme Laurence BALAS en tant que membre titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon »

A Lyon, le 25 septembre 2017

M. Georges Képénékian,

Maire de Lyon.

Projet de délibération au Conseil municipal du 25 septembre 2017

RECTIFICATIF

Projet de délibération n° 2017 - 3303

Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon – Désignation de représentants par le Conseil municipal

b) - Dans le délibère, lire :

- lire :

1. « M./Mme est désigné(e) en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

2. M./Mme est désigné(e) en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

3. M./Mme est désigné(e) en remplacement de Mme Djida TAZDAIT en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

4. M./Mme est désigné(e) en remplacement de M. Luc LAFOND en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville

de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.»

- au lieu de :

1. « M./Mme est désigné(e) en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

2. M./Mme est désigné(e) en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. »

A Lyon, le 25 septembre 2017

M. Georges Képénékian,
Maire de Lyon.

Projet de délibération au Conseil municipal du 25 septembre 2017

RECTIFICATIF

Projet de délibération n° 2017 - 3313

Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics – Désignation de représentants par le Conseil municipal

a) - Dans l'exposé des motifs, liste des membres suppléants :

- lire :

-« M. Etienne Tête, Mme Anne Brugnera, M. Georges Képénékian, M. Thomas Rudigoz, M. Emmanuel Hamelin, M. François Royer pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ; »

- au lieu de :

-« M. Etienne Tête, Mme Anne Brugnera, M. Georges Képénékian, M. Thomas Rudigoz, M. Emmanuel Hamelin pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ; »

A Lyon, le 25 septembre 2017

M. Georges Képénékian,
Maire de Lyon.

Projet de délibération au Conseil municipal du 25/09/2017

RECTIFICATIF

Projet de Délibération n° 2017/3279

Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projets internationaux 2017 2e phase – Lancement de l'appel à projets internationaux 2018

a) - Dans l'exposé des motifs, lire :

III - Proposition de financement dans la phase 2 de l'appel à projets internationaux 2017

Paragraphe 3 :

- lire :

- « ... pour un budget total de 142 000 € et dont le détail figure en annexe ... ».

- au lieu de :

- « ...pour un budget total de 148 500 € et dont le détail figure en annexe ... ».

Paragraphe 6 :

- lire :

- Acteurs locaux sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale : Association des Burkinabè de Lyon (ABL) / Africa 50 / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) / Étudiants et Développement / Forum Réfugiés COSI / Office des Sports / Palenque / Service Coopération au Développement (SCD) / SMARA / Solidarité Afrique.

- au lieu de :

- Acteurs locaux sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale : Association des Burkinabè de Lyon (ABL) / Africa 50 / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) / Étudiants et Développement / Forum Réfugiés COSI / Nationsorg / Office des Sports / Palenque / Service Coopération au Développement (SCD) / SMARA / Solidarité Afrique.

b) - Dans le Délibère, lire :

- lire :

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 142 000 €, sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 2e phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017 :

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
AVF	5 000 €
Cluster Lumière	21 000 €
Espaces Latinos	4 000 €

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
Goethe Institut	10 000 €
Karakib	6 000 €
Lyon International €	2 500
Movid'A	1 500 €
Photo et graphisme	1 500 €
Vrac	7 000 €
La Promotion de la francophonie :	A hauteur de :
CICLIM	3 000 €
Reporters Solidaires	6 000 €
L'Éducation à la citoyenneté européenne et internationale :	A hauteur de :
ABL	3 000 €
Africa 50	18 000 €
AVSF	5 000 €
Etudiants et Développement	6 000 €
Forum Réfugiés COSI	6 000 €
Office des Sports	3 000 €
Palenque	2 500 €
SCD	3 000 €
SMARA	5 000 €
Solidarité Afrique	5 000 €

- au lieu de :

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 148 500 €, sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 2e phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017 :

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
AVF	5 000 €
Cluster Lumière	21 000 €
Espaces Latins	4 000 €
Goethe Institut	10 000 €
Karakib	6 000 €
Lyon International	2 500 €
Movid'A	1 500 €
Photo et graphisme	1 500 €
Vrac	7 000 €
La Promotion de la francophonie :	A hauteur de :
CICLIM	3 000 €
Reporters Solidaires	6 000 €
L'Éducation à la citoyenneté européenne et internationale :	A hauteur de :
ABL	3 000 €
Africa 50	18 000 €
AVSF	5 000 €
Etudiants et Développement	6 000 €
Forum Réfugiés COSI	6 000 €
Nationsorg	6 500 €
Office des Sports	3 000 €
Palenque	2 500 €
SCD	3 000 €
SMARA	5 000 €
Solidarité Afrique	5 000 €

c) - Dans l'annexe intitulée « Annexe des bénéficiaires de subvention appel à projets internationaux 2017, Phase 2 » (S0KFC.pdf) :

- En page 1 de l'annexe, supprimer la ligne :

- En page 3 de l'annexe, sur la ligne du tableau, intitulée « Total » : lire 142 000€ au lieu de 148 500€.

A Lyon, le 25 septembre 2017

M. Georges Képénékian,
Maire de Lyon.

Projet de délibération au Conseil municipal du 25 septembre 2017

RECTIFICATIF**Projet de délibération n° 2017 - 3216**

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/théâtre des Célestins, Arte, Radio France, Scèneweb, Accor, France Télévisions, JC Decaux et Rhônexpress

a) - Dans l'exposé des motifs, lire :

- lire : « 88 e-billets aller simple RHONEXPRESS mis à disposition pour les Compagnies du Festival Sens Interdits [...] Valorisation : 7 305.68 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ».

- au lieu de : « 50 e-billets aller-retour RHONEXPRESS mis à disposition pour les Compagnies du Festival Sens Interdits [...] Valorisation : 8 013.86 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ».

b) - Dans le Délibère, lire :

- lire : « les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 94 247.98 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 6238, 6132 et 6228 ».

- au lieu de : « les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 94 956.16 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2018, natures 6238, 6132 et 6228 ».

A Lyon, le 25 septembre 2017

M. Georges KEPENEKIAN,
Maire de Lyon.